This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SCIENTIA
VERITAS
OF THE
RSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

LES INTÉI

DE

LA FRA

MAL ENTEN

DANS LES BR

De l'Agriculture, d
lation, des Finance
merce, de la Marin
duſtrie.

PAR UN CI

TOME PRE

A AMSTER

Chez JACQUES COE
d'Abondan

M. DCC. L

Grant
11-20-36
32971
3v.

PREFACE.

CE Livre auroit beſoin d'une longue Préface ; car, comme dans la foule des matieres que j'y traite, je me trouve le plus ſouvent en contradiction avec les Auteurs qui ont écrit ſur elles avant moi, j'aurois dû commencer par détruire les préjugés déja établis. Mais cette diſcuſſion ſeule eût formé un autre Livre que je n'ai pas eu envie de faire.

Par exemple, tous nos Ecrivains économiques parlent éternellement dans leurs Ecrits du ſuperflu de la France ; de ſa puiſſante Population ; de ſon grand Commerce, &c.

*Pour moi, je déclare hautement que j'ignore ce que c'eſt que le ſuperflu d'une Nation à qui il manque le néceſſaire.**

Je ne connois pas mieux ce qu'on veut dire par le mot de puiſſante Population, lorſqu'on la reſtraint au ſeul numéraire ; puiſque la force d'un Etat (comme je le dis

* Les Anglois fourniſſent continuellement du grain à la France.

dans cet Ouvrage) n'eſt point dans le grand nombre d'hommes, mais dans le plus grand nombre, comparé avec les autres Gouvernemens de l'Europe, rélativement à leur grandeur.

J'avoue de même que je ne comprends point ce qu'on entend par le terme de grand Commerce, en France, ce Royaume étant environné de Peuples qui en ſont un beaucoup plus conſidérable.

Je ne veux pas dire par-là que la Franc manque d'aucun des moyens néceſſaires po lui faire acquérir la ſupériorité ſur tous l autres Etats de l'Europe. Je dis ſeulem que cette ſupériorité qu'on lui donne, n'e pas, & cela, parce qu'on n'eſt point rem juſques ici à la ſource des cauſes qui p roient la lui donner.

Avant que de commencer cet Ou j'ai lû avec attention tous les Ecrivai nomiques, pour découvrir les reſſour leurs lumieres pouvoient fournir à not vernement ; mais, au lieu de m n'ai trouvé que des ſyſtêmes.

Quoique tout ce qui entre dans Gouvernement politique & Civil, appellé de ce nom ; on peut dir qu'il y a des ſyſtêmes moins ſyſ

Je me flatte que celui-ci eſt de ce nombre. On trouvera peut-être que les changemens que je propoſe ſont trop grands, parce qu'ils frappent ſur la conſtitution même du Royaume ; & à cauſe de cela, on ne manquera pas de m'accuſer d'avoir manqué mon Plan.

Je déclare qu'il n'y a peut-être perſonne au monde plus perſuadé que moi de la néceſſité qu'il y a de ne faire aucun changement conſidérable dans un Royaume.

Je vais plus loin ; je dis que ſi chaque Gouvernement étoit iſolé, ou, ce qui eſt la même choſe ſéparé d'intérêts d'avec les autres, la maxime ſuprême ſeroit de ne rien innover.

Mais, depuis la liaiſon politique de l'Europe, les Etats ont perdu, pour m'exprimer ainſi, le droit de leur immutabilité. Il n'eſt plus permis aujourd'hui à un Gouvernement de demeurer immobile, lorſqu'un autre qui lui eſt rélatif, ſe meut. Ça été une faute énorme à notre adminiſtration d'avoir été ſimple ſpectatrice des meſures qu'ont priſes l'Angleterre & la Hollande pour faire fleurir leur agriculture, leur Commerce, & leur Marine, ſans les avoir imités.

Cette négligence politique eſt peut-être irréparable ; car, il n'en eſt pas des affaires des Etats, comme de celles des

TABLE
DES MATIERES

Contenues dans ce premier Tome.

QUelle eſt la vraie puiſſance d'un Etat, Pag. 1
La France n'a jamais connu ſes véritables intérêts relativement à l'agriculture, 9
Immenſes reſſources qu'auroit ce Royaume ſur tous les autres de l'Europe, 11
D'où vient que la France ne jouit pas des avantages qu'elle a ſur ſes voiſins, 12
La Monarchie n'en eſt pas devenue plus puiſſante pour s'être agrandie, 14
Avantage que l'Angleterre prend ſur la France, 15
Politique de ce Gouvernement, pour détruire notre agriculture, 22
Que les Anglois en recevant d'abord nos Manufactures diminuerent la culture de nos terres, 23
Le ſyſtême des Arts en France a diminué la puiſſance de l'Etat politique, 24
Afin que les Arts élevaſſent la Monarchie à la grandeur, il falloit qu'ils fuſſent fondés ſur l'agriculture, 27
Raiſon pourquoi l'agriculture mérite la préférence ſur toutes les autres parties de l'adminiſtration, 29
Que la diſtribution locale des habitans, en France, eſt très-défavorable à la population, 32

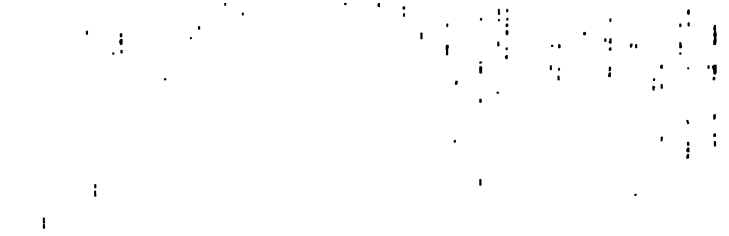

Accorder plus facilement le dénombrem
& la vente des biens ſubſtitués, 1
Eteindre une infinité de droits de Direct
mal fondés, 1
Diminuer les Taxes ſur les payſans & lab
reurs, 1
Défendre aux Communautés, Maiſons-
Villes, Hôpitaux, Confréries, Seigneu
Gentilshommes, de recevoir des ſomn
pour être conſtituées en rentes viagéres, 1
Donner plus de circulation à l'or & à l'
gent, 1
Diminuer les Troupes réglées, pour ſub
tuer, à leur place, une Milice qui ne ſer
qu'en tems de Guerre, 1
Subſtituer des Etrangers dans les Emplois ſi
alternes des Fermes, 1
Porter une partie de nos artiſans à deve
laboureurs, 1
Décharger nos Intendans de l'inſpection
l'agriculture, 1
Forcer les pauvres de s'adonner à l'agric
ture, 1
Former de nouveaux chemins, & augm
ter les canaux de communication, 2
Diminuer le luxe des Domeſtiques, 2
De la population, 2
L'eſprit de galanterie diminue la popu
tion, 2
Que la ſociété, en France, diminue le no
bre de ſes habitans, 2
Que l'envie de plaire, chez les femmes,
le ſoin de conſerver leur beauté, empêc
la fécondité, 2
L'amour des aiſes & des commodités de

vie, prive l'Etat d'un plus grand nombre de ſujets, 236
Le luxe cauſe le même déſordre, 238
L'eſprit philoſophique diminue la population, 245
Les amours illicites, ou la débauche des femmes, 246
Qu'il manque plus de dix millions d'hommes à la France, 252
Que la France eſt moins peuplée que les autres Etats de l'Europe, relativement à ſa grandeur, 254
Que la claſſe des laboureurs manque de moyens de population, 257
Du penchant naturel qu'ont les François à l'expatriation, 262
La révocation de l'Edit de Nantes, en diminuant notre population augmenta celle de nos voiſins, 266
Que la Loi qui défend, chez nous, aux enfans de ſe marier ſans le conſentement des parens, eſt funeſte à la population, 276
Que nos Colonies de l'Amérique ont diminué notre population, 285
Nos Colonies, dans les autres parties du monde, ont contribué auſſi à dépeupler l'Etat, 288
L'induſtrie, faute de réglemens pour tenir les Ouvriers à une certaine diſtance, a également diminué notre population, 290
L'immenſité de nos Capitales, eſt une autre ſource de dépopulation, 292
Les rentes viagéres ont éteint une grande partie de la poſtérité des ſujets, 296
De l'immenſité de notre Clergé, 297

L'état Militaire qui ne ſe marie point, eſ
très-défavorable à la population, 30
Nos Guerres dépeuplent plus l'Etat, qu
chez nos Ennemis, 30
Néceſſité de faire revivre, chez nous, le
uſages des Anciens, pour exciter les ci
toyens au mariage, 30
Néceſſité de réglemens ſur les mœurs, 31
Néceſſité d'établir des Pragmatiques ſur le
différentes claſſes, 33
Néceſſité d'établir un nouveau cadaſtre, pou
augmenter la population des gens de l
campagne, 33
Il faut des réglemens pour prévenir la ſorti
des ſujets, 33
Néceſſité de faire le Commerce de nos Co
lonies avec le moins de ſujets de l'Etat prin
cipal qu'il eſt poſſible, 34
Qu'il conviendroit de fixer les Maiſons Fra
çoiſes de commerce, chez les Nations étra
geres où la France a des comptoirs, 34
Qu'il n'en réſulteroit aucune lézion de la Pui
ſance ſouveraine, d'accorder la liberté d
mariages, 35
Qu'il n'y auroit de même aucun inconv
nient d'éteindre le droit de primogén
ture, 35
Maxime de faire naître des hommes là où
n'y en a point, par l'établiſſement d
Arts, 35
Que le ſeul moyen de rétablir l'ordre de p
pulation, eſt de dégarnir les Capitales d'h
bitans, pour en garnir les Provinces, 3
Des Viagers, *ibid*
Néceſſité d'établir d'autres réglemens ſur

trop grand nombre des Moines, 358
Oter le Célibat des Troupes, 362
Syſtême politique de paix, 365
Néceſſité de rappeller les Juifs en France, pour augmenter la population, 366

Fin de la Table.

LES INTÉRÊTS DE *LA FRANCE* MAL ENTENDUS DANS LA BRANCHE DE L'AGRICULTURE.

ON n'a point donné juſqu'à préſent une définition exacte de ce qu'on appelle la puiſſance d'un Etat.

Tous les Gouvernemens ſont des efforts continuels pour ſe rendre ſupérieurs à ceux qui les environnent.

En général chaque Gouvernement veut jouer le premier rôle ; mais on peut dire que la plûpart, faute de connoître leurs véritables intérêts, s'éloi-

gnent eux-mêmes continuellement
point où ils cherchent toujours à par
nir.

Plusieurs moyens peuvent con
un Peuple à la grandeur ; mais
moyens sont fondés sur des causes
geres, ou de pur accident, la p
ce de ce Peuple sera dans un éta
caire, parce que le principe de
vation ne prendra point sa sour
l'Etat.

Il y a dans notre monde politi
sieurs sortes de Puissances : on
distinguer par les dénominat
vantes.

La Puissance *Militaire*, la
d'*Industrie*, la Puissance de
la Puissance de *Convenance*
sance d'*Intérêt général*, &
de *Convention*.

Suivant l'état présent d
on peut appliquer la premie
sances au Royaume de Pru
de à la République de

troiſiéme au Gouvernement d'Angleterre ; la quatriéme au Roi de Sardaigne ; la cinquiéme aux Etats confédérés d'Allemagne, & la ſixieme à l'Empire Ottoman.

C'eſt par les armes que la Pruſſe s'eſt élevée à la grandeur ; l'induſtrie a formé la Hollande ; le commerce a mis l'Angleterre au rang des premiéres Puiſſances ; la convenance a laiſſé aggrandir & ſubſiſter les Etats du Roi de Sardaigne ; les intérêts de l'Europe ont demandé que l'Allemagne ne changeât point de Maître ; & tous les Princes par une convention tacite laiſſent le Turc paiſible poſſeſſeur de ſes Etats.

Mais tous ces Gouvernemens, malgré le bruit qu'ils font aujourd'hui dans le monde, ſont toujours dans une diſpoſition prochaine à être renverſés, parce que leur puiſſance n'eſt que réfléchie. Ils peuvent être détruits, malgré tous les efforts qu'ils peuvent faire pour empêcher leur deſtruction.

Une combinaiſon dans les
l'Europe, différente de celle
aujourd'hui, peut, d'un ſeul co
tir la Pruſſe.

Les différentes Nations ſur
la Hollande a formé ſa puiſſan
qu'à reprendre les droits que ſo
a uſurpés ſur elles, pour que
publique ne ſoit plus comptée
en Europe.

L'Angleterre, conſidérée
comme Etat commerçant, p
moment à l'autre, voir ſa gra
vanouir. Il ſuffit pour cela q
Gouvernement, relativement
me, adopte le ſyſtême des A
rapport au commerce.

De nouveaux rapports de c
entre les Puiſſances, reme
fortune du Duc de Savoye da
mier état de celle de ſes Anc

La Puiſſance des Etats
d'Allemagne finiroit d'abord
toit de l'intérêt de pluſieurs
quelle exiſtât.

On n'a qu'à s'accorder ſur les dé pouilles du Turc, & il ne ſera plus que tion de l'Empire Ottoman.

La politique prétend que ces diffé rens rapports ſont indiſſolubles, parc que c'eſt de leur liaiſon que dépen cet équilibre dont la conſervation inté reſſe toute l'Europe.

Les combinaiſons concernant la ba lance de l'Europe forment le plus bea ſpectacle de raiſonnemens politiques qu jamais l'eſprit de calcul ait pu former c'eſt dommage que tout ce qu'on a écr ſur cette matiere, ſoit démenti par l'ex périence.

Les Hollandois viennent de perdre le deux tiers de leur Puiſſance par l'en droit même qui avoit ſervi à la former.

L'Angleterre voit continuellemen diminuer ſes forces à proportion que le autres Etats de l'Europe rentrent dan le Commerce qu'elle leur avoit enlevé

L'établiſſement de Dom Philippe e Italie, a porté un coup mortel à l

Puiſſance du Roi de Sardaigne.

Chaque Empereur ajoute des nouvelles chaînes aux Etats confédérés d'Allemagne, &c.

Au reſte, pluſieurs Etats de l'Europe peuvent perdre de leur Puiſſance, & même périr, ſans que l'équilibre de l'Europe en ſoit altéré, parce que ce qui diminue la force des uns, augmente celle des autres : ainſi la balance peut exiſter toujours.

L'Europe, priſe en Corps, ne ſçauroit être dans un état précaire, parce qu'il n'y a actuellement aucune Puiſſance dans le monde avec qui on la puiſſe comparer.

Il n'en eſt pas de même de particuliers, qui meſurant comment leurs forces les uns avec les autres, ſont réellement plus ou moins ſans.

C'eſt de cette Puiſſance, dont je parler.

La véritable Puiſſance d'

celle qui a pour baſe l'agriculture. 1°. Parce qu'elle eſt au-deſſus de tous les accidens étrangers. 2°. Parce que c'eſt une Puiſſance créatrice, qui fortifie les nerfs des Etats, en augmentant continuellement ſes richeſſes. 3°. Parce que tout y eſt réel. 4°. Parce que ſes productions ſont indépendantes des préjugés, des goûts, des caprices & des bizarreries des Nations.

Non-ſeulement l'agriculture forme une Puiſſance réelle ; mais elle en établit encore une relative. Si on évalue les beſoins de ſubſiſtance de l'Europe, priſe en Corps, à quatre cent milliars de productions de la terre, ou à telle autre ſomme qu'on voudra imaginer ; il eſt certain que la Nation qui fournira le plus de choſes néceſſaires aux beſoins de la vie, jouira de la puiſſance relative la plus étendue ; parce que l'abondance de ſes productions la rendant indépendante des Nations étrangeres, & la mettant en état de tenir celles-ci dans une eſpece de

dépendance, elle aura plus de part aux affaires générales de la République univerſelle. La foibleſſe de tous les Peuples viendra ſe meſurer avec ſes forces.

On a beau donner des noms différens aux choſes, il faut toujours en venir à un premier principe, ſçavoir : que tout ce qui conſtitue la puiſſance des Etats, vient généralement des productions de la terre : or dans ce ſens il ſera donc toujours abſolument vrai de dire, que la Nation qui aura le plus d ces productions, de ſon propre cru, ſer par-là pourvue d'un plus grand nomb de premiers matériaux pour élever l difice de ſa grandeur.

Sans l'agriculture, toute Puiſ eſt précaire; c'eſt à l'agricultur le ſoldat doit ſa valeur; puiſqu elle qui le nourrit & l'habille. L néral lui eſt redevable des pr toutes ſes opérations; car c'eſ fournit la ſubſiſtance aux L'agriculture eſt la force

combats, l'ame des victoires; elle eſt le reſſort du Commerce, le fondement de l'Induſtrie, la cauſe premiere de l'augmentation des richeſſes étrangeres.

Elle ſeule peut donner l'Empire de la terre & de la mer, à la Nation qui l'établit pour le premier principe de ſon adminiſtration générale.

Avons-nous jamais conſidéré l'agriculture en France dans tous ces points de vue ? Notre Gouvernement, d'ailleurs ſi éclairé, a-t-il jamais connu ſes véritables intérêts dans cette partie ?

Suivant un meſurage calculé ſur les meilleures Cartes du Royaume, je trouve que la France, ſuivant l'étendue qu'elle a aujourdhui, y compris la Lorraine, contient cent cinquante millions d'arpens de terre quarrés, ou environ.

Ce vaſte continent, combiné par le phyſique de ſon climat, & ſuivant les expériences d'agriculture qui ont été faites en différens endroits du Royaume, ſur différentes qualités de terreins; bons,

mauvais, médiocres, maigres, ſecs, &c. ce continent dis-je, ſi on déduit les terres incultes, & tout-à-fait ſtériles, les terreins qu'occupent les chemins, les lacs, les rivieres, les ruiſſeaux, les fleuves, les landes, les bruyeres, les bois, l'emplacement des villes, des bourgs, des hameaux, & des maiſons répandues à la campagne peut fournir à la ſubſiſtance de vingt-cinq millions d'habitans ; cependant nos récoltes ordinaires ne ſuffiſent pas pour donner du pain à tous les habitans de la France, qui ſont à-peu-près dix ſept millions d'hommes.

Il s'en faut donc de huit millions d'habitans, que notre puiſſance ne ſoit dégré de force où notre gouverne politique pourroit la porter.

Nous envoyons à grands fr Ambaſſadeurs dans toutes les C l'Europe, pour nous apprendre de puiſſance de chaque Et combinons ſans ceſſe la force

les Souverainns de l'Europe. Nous étudions leurs intérêts, pour être plus à portée de connoître leurs reſſources.

Le Royaume eſt rempli de politiques, notre Cour d'habiles Miniſtres, le Conſeil de nos rois, de grands hommes d'Etat. Nos négociateurs l'emportent ſur ceux des autres Puiſſances de l'Europe, tant par l'étendue de leurs lumieres, que par les connoiſſances qu'ils ont des intérêts de la Couronne.

Nous avons perfectionné l'Art de la guerre au-delà des autres peuples. Notre milice eſt bien diſciplinée; nos Troupes ſont aguerries; la ſubordination & l'ordre ſont chez nous des vertus naturelles; nos Arſenaux ſont en grand nombre; nos munitions de guerre abondantes; nos places fortes en bon état: le capital de nos richeſſes en eſpeces, eſt plus grand que celui de chacun de nos ennemis; nous avons plus de reſſources qu'eux.

La docilité des François à ſe prêter

aux beſoins de l'Etat, (ce qui favoriſe & hâte la levée des nouveaux Impôts,) nous donne à la guerre un grand avantage. La Nation par elle-même eſt brave, courageuſe, aimant la gloire. Le François eſt patriote; cependant la Monarchie eſt dans un état précaire.

C'eſt qu'on a toujours oublié chez nous cette importante maxime dont je viens de parler; ſçavoir, que le Gouvernement ſeul qui a les meilleures loix ſur l'agriculture, & qui ſçait les tenir en vigueur, devient le plus puiſſant.

Ce n'eſt que dans les tems de criſes, qu'on peut juger de la force des Etats; c'eſt-à-dire, quand ils meſurent leur forces avec celles des autres peuples.

Une guerre de cinq ou ſix ans no fait appercevoir notre foibleſſe.

Le ſonge de la ruine de la Holla commencé ſous le Régne de Louis alloit ſe vérifier pendant nos de guerres. Nos Généraux n'avoie pas à faire, pour arriver a

d'Amſterdam. Les Hollandois, ce peuple induſtrieux & habile dans le Commerce, mais que la guerre met toujours à deux doigts de ſa ruine, n'avoit d'autre reſſource que de s'embarquer pour aller s'établir dans ſes colonies; lorſque la diſette des grains, ou pour mieux dire la famine, qui menaçoit pluſieurs de nos Provinces, arrêta nos Armes victorieuſes, au plus fort de nos conquêtes.

Heureux encore que l'Angleterre, oubliant ſes anciens reſſentimens, voulût nous procurer une ſubſiſtance * qu'elle étoit en droit de nous refuſer: ſans ce ſecours, il nous auroit été difficile d'éviter la deſtruction d'une partie du Royaume.

La France fournit un grand nombre de ſoldats; mais à quoi nous ſert de pouvoir mettre cinq cent mille hommes

* Les Anglois firent paſſer à Marſeille & à Bourdeaux plus de 500 vaiſſeaux chargés de grain.

ſous les armes, ſi ce n'eſt à donner à l'Europe le ſpectacle de notre foibleſſe, par l'endroit même qui devoit ſervir à montrer notre puiſſance?

On parle beaucoup de nos conquêtes: depuis un ſiécle la France, dit-on, a ajouté pluſieurs grandes Provinces à ſon ancien domaine. Mais en eſt-elle devenue plus puiſſante?

La foibleſſe d'un peuple augmente à meſure qu'il dépend plus des autres pour ſa premiere ſubſiſtance. Voilà ce qui décide le problême. Les Etrangers nous fourniſſent aujourd'hui plus de choſes néceſſaires à la vie qu'ils ne faiſoient avant nos conquêtes. Cette augmentation de grandeur n'a donc ſervi elle-même qu'à diminuer notre premiere puiſſance?

Nos politiques ne reviennent poi de leur étonnement, en voyant q l'Angleterre, avec deux tiers moins d' bitans, & trois fois moins de terrein, en échec le Coloſſe de notre grand

Mais ne voit-on pas que le Gouvernement d'Angleterre exiſte par lui-même ; qu'il a une agriculture floriſſante ; qu'il peut ſe paſſer de nous ; & que par le mauvais état de notre agriculture, nous ne pouvons pas nous paſſer de lui ?

Depuis deux Régnes, notre Miniſtere a mis tout en uſage pour augmenter la puiſſance de la Monarchie ; mais on peut dire qu'il a élevé l'édifice avant que de placer l'échafaut. Au lieu d'augmenter la valeur des terres, toute ſon attention a été d'augmenter le continent : au lieu d'augmenter les richeſſes réelles, il n'a penſé qu'à multiplier celles qui n'ont de réalité que par l'opinion.

On peut dire que nous avons pris juſqu'ici l'ombre de la puiſſance, pour la puiſſance elle-même.

Aucun ſyſtême ne peut ſuppléer au défaut d'une premiere ſubſiſtance. Point de pain, point de politique. Il faut que le néceſſaire phyſique des ſujets, ſe trou-

ve en entier dans l'Etat. Une Monarchie, & tout autre Gouvernement que ce puiſſe être, ſera toujours dans un état précaire, lorſque ſon agriculture ne lui fournira pas les moyens de nourrir ſes habitans.

Un peuple n'a ni force ni puiſſance directe, lorſque tout autre continent que le ſien, lui donne les moyens d'exiſter. On n'a pas beſoin de ſoldats; il ne faut point d'armées pour détruire un tel peuple : on n'a qu'à lui refuſer la ſubſiſtance, & le voilà perdu ſans reſſource

Nos ennemis voient avec plaiſi
que la France, d'ailleurs ſi clair-voy
te dans toutes les autres parties de
adminiſtration, ait juſqu'ici elle-n
fourni des moyens à ſes voiſins de r
ſon agriculture : du moins il ſ
que nous ayons fait tout ce qui ſ
mainement poſſible, pour ;e
celle des autres nations, au pr
la nôtre.

Pour ne parler que d'un

réſente d'abord le premier, nous faiſons payer des droits conſidérables à nos propres grains, à la ſortie du Royaume, lorſqu'une récolte abondante nous permet de les expoſer, & nous ne levons aucun droit pour l'entrée des grains étrangers : ce qui attire continuellement dans le Royaume les bleds des autres Nations.

La France a reçu de l'Angleterre, depuis l'année 1715. juſqu'à l'année préſente 1755, vingt-un millions * de ſeptiers de froment, qui ont coûté à la Monarchie environ deux cent millions de nos livres tournois. Je ne parle point des autres qualités de grains qui nous ſont venus de la Grande-Bretagne, ni de celles que nous avons reçues de la Sicile, & de la Côte de Barbarie, qui montent ſans doute au-delà.

On répondra ce qu'on a toujours répondu ſur cette matiere ; ſçavoir que

* Ce fait peut ſe vérifier par les régiſtres des Cargaiſons dans nos ports, où ces grains ont verſé.

la France par ſon induſtrie ſe dédom-
mage de ce qu'il lui en coûte pour l'a-
chat des grains étrangers, & que cette
induſtrie fait la balance.

Une ſeule réflexion générale peut d'a-
bord prouver le contraire. La nature
eſt toujours plus prompte que l'art.

Les Ouvrages des Manufactures coû-
tent beaucoup plus de travail que les pro-
ductions de la terre : par conſéquent
L'Etat qui tire ſes richeſſes de l'agricul-
ture, a un grand avantage ſur celui qui
les tire ſeulement de ſes Manufactures.

La ſomme générale du travail de la
République, eſt l'unique richeſſe réelle
l'Etat qui dans ſes échanges avec l'Etra
ger, donne le moins pour complett
ſes beſoins, reſte toujours le plus rich

Mais quand cette balance ſeroit ex
tement vraie ; ne ſeroit-ce pas touj
un très-grand mal d'accoûtumer ur
ple à recevoir partie de ſa premie
ſiſtance d'une nation étrangere
change des choſes ſuperflues av
qui ſont d'une abſolue néceſſi

trêmement préjudiciable au Gouvernement qui a beſoin de recourir à l'Etranger pour les choſes néceſſaires.

Le Royaume d'Angleterre, dans les diviſions qu'il a avec nous, peut ſe paſſer des matieres que nous lui fourniſſons, parce qu'elles ne ſont relatives qu'au luxe & à la délicateſſe ; au lieu que nous ne pouvons pas nous paſſer des matieres que les Anglois nous fourniſſent, parce qu'elles ſont relatives à notre premiere ſubſiſtance.

La derniere guerre que j'ai déja citée pour exemple, en eſt la preuve. Juſqu'où n'aurions-nous pas pouſſé nos conquêtes, ſi la diminution des denrées que nous nous étions accoutumés à recevoir des Anglois, n'avoit formé un vuide dans la ſubſiſtance générale de l'Etat, ce qui obligea la France de recevoir la loi de ceux à qui ſes conquêtes la mettoient en état de la faire ? *

* Qu'on liſe l'Hiſtoire de nos Traités de Paix depuis 60. ans, on trouvera que la crainte de la famine les a preſque tous dictés.

D'un autre côté, il n'eſt pas facile de calculer combien ces vingt millions de ſeptiers de bled étranger (pour ne parler que de ceux-ci) ont cauſé de mal à l'Etat. Le travail de nos terres a diminué en proportion ; une partie du Royaume eſt demeurée en friche ; le nombre de nos laboureurs eſt devenu moins conſidérable ; notre population n'a point augmenté ; la France a perdu un capital de pluſieurs millions de moins en fonds de terre : en un mot, notre agriculture générale y a perdu tout ce que les Etats qui ont contribué à notre ſubſiſtance, y ont gagné.

Comme le Gouvernement économique a un rapport néceſſaire avec le politique, notre puiſſance a diminué dans la proportion que notre agriculture a perdu.

A meſure que certains Etats de l'Europe ont pris, de ce côté-là, des avantages ſur nous, nous avons perdu ceux que nous avions ſur eux. Pluſieurs Gou-

vernemens, qui ne figuroient point auparavant en Europe, y jouent aujourd'hui les premiers rôles.

Si nous lisions dans quelque histoire étrangere, qu'il y a un peuple dans le monde qui possede un continent de cent cinquante millions d'arpens de terre en quarré ; que ce continent est placé sous le plus beau ciel de l'univers ; que ce vaste terrein est naturellement fertile, fécond, abondant ; que sa position lui donne absolument toutes les choses nécessaires à la vie ; que sa culture est aisée ; que son sol produit facilement ; que ce beau pays est arrosé par une infinité de fleuves, de rivieres, & de canaux ; & que cependant son peuple n'a pas de quoi se nourrir, & est obligé d'avoir recours annuellement à ses voisins, pour completter sa subsistance ; nous ne manquerions pas de donner à cette nation le nom de barbare. Voilà pourtant notre histoire.

L'histoire de nos négociations politiques avec l'Angleterre, depuis 60. ans,

formeroit un corps d'ouvrage de plus de cent volumes. En ſommes-nous devenus plus puiſſans reſpectivement à cette Monarchie ? Non ; toute proportion de population & de grandeur gardée, elle a l'avantage ſur nous. C'eſt qu'elle a trouvé le moyen d'établir une puiſſante marine, & une floriſſante agriculture ſur la ruine de la nôtre.

L'Angleterre nous amuſe continuellement par de belles chimeres politiques. Dans les guerres que ce Royaume nous ſuſcite, ordinairement à deſſein de diminuer notre culture, ſouvent c'eſt l'intérêt d'une puiſſance alliée qu'il s'eſt engagé de protéger, & toujours l'équilibre de l'Europe qu'il a en vue, dit-il, de ſoutenir.

Cependant les Anglois nous obligent adroitement de tenir de grandes armées ſur pied de toutes parts ; tandis qu'il n'entretiennent que de médiocres ; ce qui ne porte aucun préjudice à leurs productions, en même tems qu'ils arrêt

les progrès des nôtres. Au milieu des troubles dont l'Angleterre agite l'Europe, ſes richeſſes naturelles augmentent toujours, en même tems qu'elle eſt la cauſe que les nôtres diminuent continuellement. Nos négociateurs qui voient tout, ne voient jamais ce double raffinement de politique, qui depuis 60 ans a porté un ſi grand préjudice à la France, qu'elle n'eſt peut-être plus en état aujourd'hui d'y remédier, ſans changer le fond de ſon adminiſtration.

Pendant le Régne de Louis XIV, c'eſt-à-dire dans le tems de l'enfance de tous nos projets d'aggrandiſſement, les Anglois, en recevant nos manufactures, nous ouvrirent eux-mêmes une porte à la ruine de la culture de nos terres. Le piége étoit bien tendu; il étoit difficile de réſiſter à l'appas: notre miniſtere s'y laiſſa ſurprendre. Une eſpece de maladie dès-lors gagna ceux qui gouvernoient l'Etat. Tout fut établiſſement de Fabriques; des récompenſes accordées

inconsidérément ; des gratifications données presque à tous ceux qui s'adonnoient aux Arts, porterent le coup funeste à notre agriculture. La plûpart de nos laboureurs furent changés en artisans.

Des Ministres de détail, mais non de grands Ministres, parce qu'ils virent la grandeur de l'Etat où elle n'étoit point, & ne l'apperçurent point où elle étoit, furent les premiers instrumens de ce désordre, en faisant le principal de l'administration de ce qui, en bonne politique, n'en devoit être que l'accessoire.

Un Conseil de Commerce fut ét pour cet effet. On le composa de sieurs membres différens.

Des Charges d'Intendans de C merce furent créées. On nomma d pecteurs Généraux & particulier

Le Royaume fut inondé d' concernant les Manufactures

* Ils forment plusieurs volume

plus de loix ſur les Fabriques, qu'on n'en avoit formé, à l'établiſſement de la Monarchie, pour la police univerſelle.

Une nouvelle Juriſprudence concernant les arts & métiers, ſe développa.

De nouveaux Statuts, ou Réglemens juſqu'alors inconnus, donnerent naiſſance à la création d'un tas d'Officiers; comme *Jurés*, *Echevins*, *Egards-Commis*, *Meſureurs*, *Plombeurs*, *Embaleurs*, *Chefs de Bureaux*, *Garde-Magazins*, *&c.* Emplois qui, multipliés au-delà de la proportion relative des profeſſions de premier beſoin, ſont devenus préjudiciables à l'Etat, parce qu'ils ont dérobé une infinité de bras à l'agriculture.

Cette manie s'eſt toujours accrue depuis ce tems là.

Tous nos Miniſtres d'aujourd'hui parlent manufactures: c'eſt à préſent le langage à la mode.

Nos Intendans de Commerce, qui de tems à autre galoppent la France, en

faiſant ce qu'ils appellent leur tournée, ſont dans l'admiration. Ils tombent comme en extaſe à la vue de ce grand nombre d'arts qu'on exerce dans nos villes.

Cependant, ces hommes d'Etat, ces combinateurs de la puiſſance de la Monarchie, traverſent eux-mêmes de vaſtes pays incultes, ou mal mis en valeur ; & il ne leur vient jamais dans l'eſprit que ce déſordre prend ſa ſource dans cette grande affluence d'arts ſuperflus qui dépeuplent les Campagnes de laboureurs.

Les Intendans ſont toujours fort contens d'eux-mêmes, & croient avoir bien rempli leur miſſion, lorſque dans leurs tournées ils ont fourni de nouveaux moyens pour augmenter le nombre de Fabriquans.

Ils changeroient volontiers tous laboureurs du Royaume en manufacturiers.

Ils n'entendent point le mot de culture ; ils ne connoiſſent que celui de Fabrique. Tout mémoire qui ne

point d'augmenter les arts, eſt pour eux une piéce mal combinée, ou au moins inutile. Nous avons au-delà de trois cents mille métiers en exercice, tant grands que petits. Pluſieurs millions de ſujets ſont employés à faire valoir nos arts, tandis que nos champs n'ont pas aſſez de laboureurs. Toutes nos Villes regorgent d'étoffes, du produit de nos Manufactures. Bientôt nous n'aurons plus de pain, nous n'aurons que des habits.

On a beau vanter le ſyſtême des arts: lorſqu'il ne ſera pas fondé ſur une agriculture floriſſante, il ſera toujours lui-même la premiere cauſe de la ruine des Etats.

Le Manufacturier ne fait que ſubdiviſer les matieres; le laboureur en crée toujours de nouvelles.

Il eſt clair, je le répete ici, que les richeſſes que produit l'agriculture, doivent être plus conſidérées que celles que fourniſſent les arts.

Pluſieurs révolutions ſubites peuvent

priver un état de ſon or & de ſon argent. Des guerres, des invaſions inattendues le lui enlevent ſouvent ſans retour.

Les Arts & les Manufactures, à quelque haut dégré de perfection qu'on les porte, & quelques avantages qu'ils puiſſent procurer aux États, ſont ſujets aux mêmes viciſſitudes. La variation continuelle des goûts & des modes, peuvent apporter dans les Fabriques une infinité d'altérations. On ſçait que les goûts d'un ſiécle ne ſont preſque jamais ceux d'un autre.

D'ailleurs, comme je l'ai dit autre part, chaque Nation n'a qu'à ouvrir les yeux ſur ſes propres intérêts, c'eſt-à-dire, ſe former le même ſyſtême d'induſtrie pour détruire la puiſſance d'un Etat c n'eſt fondé que ſur les arts; & mal reuſement pour la France, cet événe eſt plus près d'arriver qu'elle ne

La premiere cauſe de la grande ne Monarchie, je l'ai encore di tant point dans l'Etat, il n'eſt

ſon pouvoir de prévenir ſa ruine, parce qu'elle dépend d'une infinité d'accidens qui lui ſont étrangers. Il n'en eſt pas de même des richeſſes que produit l'agriculture, qui ſont fixes & permanentes.

» Les richeſſes des terres (dit le célébre Monteſquieu) « appartiennent à » chaque Etat en particulier ; mais les » effets mobiliers, comme l'argent, les » billets, les lettres de change, les ac- » tions ſur les Compagnies, les vaiſ- » ſeaux, & toutes les marchandiſes, ap- » partiennent au monde entier.

Je ſupplie qu'on me paſſe les répétitions, en faveur de l'importance de l'objet.

Que l'agriculture mérite la préférence ſur toutes les autres parties de l'adminiſtration : une ſeule réflexion peut d'abord le décider. Les Nations n'ont que deux moyens de ſe pourvoir de leur ſubſiſtance ; l'un, c'eſt leurs productions naturelles ; & l'autre, c'eſt leur or & leur argent, avec leſquels elles peuvent ache-

ter leurs beſoins des autres Etats. Car, ſi on y fait attention, on trouvera que toutes les branches particulieres de ſubſiſtance, ſe rapportent à ces deux branches générales. Suppoſons pour un moment, que la France voulût ſubſiſter avec le produit de ſes effets mobiliers, ou pour mieux dire, qu'elle devînt penſionaire d'un Etat, comme le Portugal l'eſt actuellement de l'Angleterre.

En évaluant le capital de ſes richeſſes, en or & en argent, à un milliard, cette ſomme produiroit à l'Etat un revenu général de cinquante millions, qui, répartis en dix-ſept millions de ſujets, formeroit un moyen de ſubſiſtance particuliere de cinquante-neuf ſols & quelques deniers pour chaque citoyen.

Cependant, l'énumération des ch ſes qui entrent dans la compoſit des beſoins de chaque membre de tat, eſt l'un dans l'autre, d'environ livres.

La France, dans cette hypot

doit donc retirer de ſon agriculture, pour completter ſa ſubſiſtance générale, une valeur en productions, de deux milliards ſept cent vingt millions tous les ans, tandis que ſes finances, dénuées des rapports qu'elles ont avec l'induſtrie & les arts, ne peuvent lui en produire qu'une de cinquante millions en denrées étrangeres.

S'il étoit poſſible de partager en portions différentes l'attention de ceux qui ſont chargés de notre adminiſtration générale, & qu'on formât de cette attention un tout compoſé de cinquante parties; voici comment je voudrois les diviſer. Une pour la guerre, deux pour la police générale, trois pour le gouvernement intérieur, quatre pour les arts, cinq pour le commerce, ſix pour les finances, & vingt-neuf pour l'agriculture.

Mais le déſordre de la culture, chez nous, a d'autres cauſes que celles que nous avons rapportées. Parcourons-les.

L'Economie des Peuples.

LA diſtribution locale des habitans en France, eſt très-défavorable à l'agriculture générale.

Quelques parties de la Monarchie ſont extrêmement peuplées, tandis que les autres n'ont preſque point d'habitans.

Il s'eſt fait dans l'Etat une tranſmigration de ſes propres ſujets, qui ne ſe trouvent plus à une certaine diſtance proportionnée les uns des autres.

Une Ville immenſe s'eſt élevée; elle a englouti le Royaume. Paris eſt aujourd'hui le lieu de l'Aſſemblée générale de la Nation, le congrès univerſe de ſes peuples, une ſeconde Rome, qui avoit tous ſes citoyens dans ſes murailles.

Bientôt il n'y aura plus d'Etat; Paris ſera le Royaume.

Chaque Province a ſa Capitale, dépeuple ſes Campagnes.

Que de bras, cette diſproportion de l'économie locale des hommes, ne dérobe-t-elle pas à l'agriculture !

Si on entre dans les détails de cette diſtribution, on trouve que, de dix-ſept millions d'habitans dont la France eſt peuplée, douze millions qui habitent les villes, occupent un enclos de terrein, qui, eu égard au reſte de la grandeur de la Monarchie qui n'a point d'habitans, n'eſt qu'un point imperceptible. Les hommes en France, pour m'exprimer ainſi, ſe ſont repouſſés les uns ſur les autres ; ils ont laiſſé derriere eux de vaſtes contrées incultes.

Tant d'hommes occupant un ſi petit terrein : le moyen que le terrein ne manque point d'hommes !

Si on demande la cauſe de cette révolution ſurvenue dans la diſtribution locale du Peuple François, je répondrai qu'il faut l'attribuer en partie au ſyſtême du Cardinal de Richelieu, qui, en réuniſſant l'autorité ſuprême en un ſeul point,

donna un centre à la population.

Avant cet événement, le Royaume partagé preſque en autant de Souverains qu'il avoit de Seigneurs particuliers, tenoit les hommes à une certaine diſtance les uns des autres ; mais lorſqu'il n'y eut qu'un Roi, qu'un Seigneur, qu'une Cour ; tous les hommes ſe porterent avec affluence vers ce lieu, d'où couloient les graces & les richeſſes.

Ce n'eſt point à moi à décider ſi ce Gouvernement plein de tumulte, & rempli de guerres civiles, mais qui étoit favorable à la culture des terres, par la néceſſité où les peuples étoient d'être à une certaine diſtance les uns des autres, étoit plus avantageux à la Monarchie, que celui qui lui a ſuccédé, & où la paix & la tranquillité qui a ſuivi l'établiſſement de l'autorité ſuprême en détruiſant l'ancienne diſtributi locale des hommes, a diminué la c ture des terres.

Je rapporte les cauſes, & rien de p

Quelques Politiques ont avancé que cette population des grandes villes étoit avantageuſe à la République, parce que, lorſque beaucoup d'hommes ſont aſſemblés dans un même lieu, ils ont des beſoins qu'ils n'auroient pas s'ils étoient placés à une certaine diſtance les uns des autres.

Ce raiſonnement peut être fondé dans un Etat où le ſol eſt ſi abondant, qu'avec un travail médiocre, il fournit plus de grain qu'il n'en faut pour la ſubſiſtance de ſon peuple.

On ne riſque rien alors d'aſſembler beaucoup d'hommes dans un même lieu, pour les occuper aux arts de ſuperfluité. Souvent ces arts deviennent eux-mêmes une partie de la puiſſance, parce qu'ils attirent dans l'Etat des richeſſes étrangeres, en échange des choſes ſuperflues.

Mais lorſqu'une Monarchie n'a point ces avantages naturels, c'eſt toujours un déſordre dans l'Etat d'aſſembler une

grande partie de la Nation dans un même lieu.

Le mal eſt que, dans ces raiſonnemens de combinaiſon, on ne remonte point au principe des choſes. On ne voit point que, pour quelques avantages particuliers, la République perd des biens généraux. Cette population des grandes Villes, toujours formée aux dépens de celle de la campagne, occaſionne un vuide dans l'agriculture, qui eſt mal réparé par l'augmentation de quelques arts. L'influence de ceux-ci ne s'étend point aſſez au loin. Le Corps général de la Monarchie ne s'en reſſent pas aſſez.

La diſtribution des Terres.

Tous les grands Légiſlateurs, chez les Anciens, ſentirent la néceſſité d Loix agraires : ils les propoſerent tou jours lorſqu'il fut queſtion de remédi aux maux de la République. C'eſt p être en effet le ſeul ſpécifique qui vienne pour arrêter les déſordres q

gliſſent dans le Gouvernement politique & civil.

On dit que cette proportion géométrique dans le partage des terres, ne ſçauroit avoir lieu dans nos Gouvernemens modernes : mais en ſuppoſant aujourd'hui que le ſyſtême des Anciens étoit impraticable ; du moins eſt-il certain que nous avons abuſé en France de cette diſproportion.

On trouve chez nous des particuliers qui jouiſſent de dix mille arpens de terre, tandis que, d'un autre côté, on voit dix mille particuliers qui n'en poſſedent pas cent.

Une quantité prodigieuſe de citoyens du Royaume n'a point un ſeul pouce de terre en propriété. Des millions ſont étrangers dans leur propre patrie. Pluſieurs ſont obligés d'acheter le terrein où ils ſe font enterrer. Le Continent ſur lequel ils marchent a des maîtres.

La France eſt diviſée en grandes portions ſéparées, qui appartiennent à des

rendent rien à l'Etat.

Il ſemble que leur principal ſoin ſoit de remettre la terre dans ſon premier état naturel ; ils ne penſent qu'à la peupler de biches & de daims : ce qui la dépeuple d'hommes.

En général, les grands Propriétaires de terres s'appliquent plus à embellir la nature, qu'à la rendre utile. Ils cherchent moins l'avantage de l'Etat, que celui de leurs plaiſirs particuliers.

Les terreins les plus féconds, ceux qui produiroient en grande abondance des denrées de premier beſoin, ſont employés en vaſtes potagers ou parterres.

Tous nos Châteaux en France, dont le nombre, qui eſt déja immenſe, s'accroît tous les jours, ſont entourés de grandes allées, qui forment de tous côtés des avenues, où l'œil ſe perd dans un éloignement qui forme un vuide immenſe pour l'agriculture.

Tout ce terrein eſt perdu pour l'Etat S'il étoit en propriété à des petits pe

ticuliers, il donneroit une valeur quelconque.

Je n'entrerai point ici dans un détail circonſtancié des grands fonds de terre, qui forment ce qu'on appelle chez nous le domaine de l'Egliſe ; portion qui met elle-même un obſtacle invincible aux progrès de notre agriculture.

Trois Ordres Religieux * en France poſſedent ſeuls preſque le huitieme du continent du Royaume cultivé. Il eſt vrai que ce déſordre a fixé l'attention du Gouvernement. Il a été défendu aux Moines de faire de nouvelles acquiſitions. Un ordre qui les eût obligés de vendre, eût été bien plus ſalutaire ; il eût remédié au mal ; au lieu que la défenſe dont je viens de parler empêche ſeulement que ce mal n'augmente.

Pour jouir de tous ces grands domaines, les Moines alléguent une raiſon qui ne peut ſéduire que les perſon-

* Les Bernardins, Chartreux, & Bénédictins.

nes qui ſe laiſſent frapper par les apparences. Ils diſent qu'ils font valoir tout le terrein qui leur eſt échu ; & qu'après leur conſommation, tout le reſte eſt au profit de l'Etat.

L'expérience eſt la meilleure réponſe qu'on puiſſe leur faire. Elle prouve, ainſi que je l'ai déja dit, que dix millions d'arpens de terre, partagés entre deux cent mille ſujets, donneront plus à l'Etat, que diviſés entre cinq mille : or chaque Communauté, dans ce cas, ne repréſente qu'un ſimple particulier.

D'ailleurs, il n'eſt pas exactement vrai que les Communautés Religieuſes faſſent valoir leurs biens au plus grand profit de l'Etat.

Ces Maiſons préferent toujours leur intérêt particulier au bien général de la République.

Chaque Monaſtere a une méthode & une combinaiſon d'agriculture relative à ſes intérêts : c'eſt toujours la denrée qui leur donne le plus, à laquelle

leur agriculture s'applique davantage.

Des pays immenſes, qui produiſoient une quantité prodigieuſe de grains, ont été convertis en bois, parce que des circenſtances particulieres ont fait que cette denrée donne plus que le produit des champs.

Cependant ces Pays ont perdu peu-à-peu l'uſage de la culture; & inſenſiblement les habitans de ces Cantons ſe ſont trouvés ſans pain; car cette méthode a formé un vuide immenſe dans la denrée la plus néceſſaire à la République.

Des enclos, des parcs d'une étendue prodigieuſe, formés par les Moines, ont dérobé à l'Etat des millions d'arpens de terre, qui ne lui produiſent rien.

D'un autre côté, comment ſuppoſer que des terreins immenſes, qui, dans chaque Communauté ſont ſous la direction d'un ſeul Religieux, homme dont la vie & l'éducation n'ont eu rien de commun, pour l'ordinaire, avec la profeſſion de laboureur, ſoient mis en va-

leur, autant qu'il ſe pourroit avec l'expérience néceſſaire ?

La plûpart de ces maiſons dépériſſent tous les jours, par l'incapacité de ceux qu'on emploie à leur régie.

La diſtribution des terres, partagées au reſte du Clergé, eſt auſſi défavorable à notre agriculture générale.

En général, les Abbés, les Prieurs, n'améliorent point les terres. Ils ne cultivent point, ils ne plantent point d'arbres : ils laiſſent les choſes en nature. Ces hommes, qui ne ſe marient pas, n'ont point d'héritiers directs : contens de jouir de leur revenu, il vivent comme on dit, au jour la journée.

C'eſt preſque une loi établie chez eux, de remettre leur Bénéfice à leur ſucceſſeur, en plus mauvais état qu'ils ne l'ont reçu ; cependant, la République perd toutes les valeurs que ces terreins ne produiſent point.

Comme la portion des biens des gens d'Egliſe eſt très-conſidérable, cette per-

te eſt immenſe, & ne ſçauroit être réparée par aucune autre partie de notre adminiſtration. Ses conſéquences s'étendent à l'infini : elles ſoutiennent chez nous le reſte des denrées à un haut prix; ce qui diminue la conſommation, l'emploi dës hommes ; & par une ſuite néceſſaire, met des bornes à la population.

Pour que les profeſſions ſoient ſuſceptibles d'amélioration, il faut qu'elles ſoient fondées ſur la nature.

Un pere de famille, outre le premier motif de ſa propre ſubſiſtance, a bien d'autres raiſons pour augmenter les productions de ſon champ. Il voit dans ſes fatigues l'héritage de ſes enfans ſe multiplier ; il ne lui en faut pas davantage pour le porter à un travail dur & pénible, dont le produit revient à l'avantage de la République.

Le Célibataire, qui ne laiſſe aucune poſtérité, ne voit rien dans le monde après lui.

Le ſyſtême des Succeſſions adopté en France.

Ce ſyſtême perpétue de grandes portions de terres à des branches aînées : ce qui tient en général notre agriculture dans un état de langueur.

On voit chez nous de vaſtes domaines, paſſer ſans aucun démembrement, pendant cinq ou ſix ſiécles, des mains des peres dans celles des fils.

Outre, comme nous l'avons déja rapporté pluſieurs fois, l'impoſſibilité qu'il y a qu'un particulier puiſſe faire valoir une vaſteétendue de terrein à ſon plus grand profit ; des raiſons particulieres font que ces biens diminuent continuellement en valeur.

Un Gentilhomme qui ne peut point aliéner ſon domaine, le regarde comme un bien de main-morte. Il ſe trouve étranger au milieu d'un héritage, qu'il n'a reçu de ſes ancêtres qu'à condition

qu'il le tranſmettroit à certains de ſes deſcendans. Il conſidere ſa terre comme un dépôt. Il ne lui vient jamais dans l'eſprit de l'améliorer, parce que cela n'ajoute rien à ſon prix : car un domaine ſubſtitué & qui ne peut pas ſe vendre, n'a point de prix.

En général, les terres ſubſtituées en France dépériſſent pour la plûpart. Ces biens tombent tous les jours en ruine.

On allégue que cette méthode perpétue les branches aînées des familles, qui ſans cela s'éteindroient. Qu'importe après tout à l'Etat, que certaines familles portent toujours le même nom, ou ſubſiſtent toujours ? Le premier de tous les ſyſtêmes du Gouvernement civil, ne doit-il pas être celui de l'harmonie, duquel réſulte le bien univerſel de la République ? Les loix de la ſociété doivent avoir le pas ſur celles du ſang, parce que nous leur devons plus qu'à la nature : nous lui ſommes redevables de notre ſûreté, & de la jouiſ-

ſance paiſible de notre fortune ; au lieu que nous ne devons à l'autre que notre exiſtence, qui pourroit d'abord être détruite ſans elles.

La plûpart des Gentilshommes en France, dit-on, ſe ruineroient, s'il leur étoit libre d'aliéner leur biens fonds. Ce déſordre particulier ſeroit lui-même la cauſe d'un bien général. Une infinité de grandes terres ſubſtituées, qui, à cauſe de cela même ſont preſque en friche, diſtribuées & vendues par portions à différens particuliers ſeroient mieux cultivées ; & par-là l'Etat ſe verroit enrichi tous les ans de nouvelles valeurs.

Les Droits Seigneuriaux & de Directe.

De pareils droits diminuent les productions des terres.

Cette matiere demanderoit un ouvrage exprès, tant elle eſt relative au ſujet que je traite ; mais les bornes que je me ſuis preſcrites, ne me permet-

ten

tent pas d'entrer dans tous ces détails. Je me contenterai de rapporter quelques déſordres particuliers.

1. La plûpart des biens-fonds en France, languiſſent ſous des pauvres propriétaires, ou colons, qui n'ont pas les moyens de les faires cultiver, parce que le droit des lods & ventes, empêche qu'ils ne paſſent en de meilleures mains, qui les feroient valoir plus avantageuſement pour l'Etat : ainſi ce droit eſt cauſe que la République perd toutes ces valeurs.

2. Beaucoup de particuliers qui ont des domaines, ne les améliorent point, parce que le droit des lods & ventes, étant de douze pour cent de la valeur du domaine, la dépenſe qu'on fait pour leur amélioration, ſur-tout lorſque ce ſont des biens expoſés à être ſouvent vendus, eſt plus relative au Seigneur de la Directe, qu'au propriétaire même.

3. Par les Droits ſeigneuriaux & de Directe, les particuliers en France, ne

ſont que les Fermiers de leurs propres biens ; ce qui jette par-tout le découragement.

Les Taxes.

Elles tombent preſque en entier ſur le pauvre laboureur. Les grands propriétaires des terres, chez nous, trouvent toujours les moyens de s'en exempter, ou du moins, ne payent pas proportionnellement à l'étendue de leurs domaines. La plûpart des biens des Gentilshommes, en France, ſont nobles, c'eſt-à-dire, qu'ils ne payent preſque rien à l'Etat ; cependant, il faut que la Taxe générale ſoit levée. Elle eſt priſe en entier ſur la claſſe des laboureurs, qui, accablés par ce poids, abandonnent la culture des terres.

Comme par cette diſproportion de Taxes, le travail des laboureurs eſt plus relatif aux Princes qu'à eux-mêmes ; ils n'ont aucun intérêt de défricher de nouvelles terres.

» Un Fermier (dit l'Auteur des remarques ſur les avantages & les déſavantages de l'Angleterre, « n'a pas » plus en France, d'émulation d'acquérir, qu'un eſclave, qui n'acquiert que » pour ſon maître ; il n'a pas d'eſpérance de devenir plus riche ; & ſon » intérêt eſt de ſe montrer pauvre.

Il y a long-tems qu'on a propoſé d'établir le ſyſtême des tailles réelles. Ce ſeroit peut-être le ſeul moyen de changer la face de la Monarchie Françoiſe : l'abondance de ſes productions naturelles, n'étant plus retenue dans la terre par ce monopole, la rendroit bientôt une des plus riches du monde.

Comme ce ne ſeroient plus les hommes qui payeroient, mais les terres, à proportion de leur valeur, chaque propriétaire auroit un intérêt perſonnel d'en augmenter le produit.

Mais comme il y a beaucoup de gens qui ont un intérêt manifeſte que ce ſyſtême ne réuſſiſſe pas, il

il y a lieu de croire qu'il ne ſera jamais établi. Cette foule de grands propriétaires, dont les biens ne payent rien à l'Etat, ſeroit obligée alors d'en partager les charges avec le reſte des ſujets.

L'établiſſement des Rentes.

Les dépenſes immenſes que l'Etat, depuis cent ans, a été obligé de faire, a porté le Gouvernement à recourir aux ſujets du Royaume par des emprunts, ſous le nom de Lotteries, de Tontines, de Rentes conſtituées, viageres, &c. Ce qui a formé dans le Royaume un peuple de rentiers.

La ſomme dont le Roi s'eſt rendu débiteur, & dont l'intérêt donne à vivre à une infinité de gens, ſans rien faire, eſt la cauſe qu'une grande partie de notre continent demeure en friche.

Cependant, quoique cette ſomme ſoit exorbitante, eu égard à la ſomme monnoyée exiſtante en France, ce déſordre n'eſt rien, en comparaiſon du mal que ſon exemple a cauſé,

Toutes les Maiſons de Ville du Royaume, à l'imitation de celle de Paris, ont ouvert une caiſſe d'emprunt. La plûpart des Communautés d'hommes & de filles, en France, reçoivent de l'argent des particuliers à rente viagere, ou conſtituée. Les Compagnies, Corps des métiers, & juſques aux Confréries, prennent de grandes ſommes à intérêts : les Hôpitaux en reçoivent pareillement.

Enfin, la contagion de cette maladie a gagné toutes les claſſes.

Il n'y a point de petit Gentilhomme chez nous, qui ne prenne des ſommes en donnant ſa terre en hypothéque.

Il ſuffit qu'un particulier ait acquis un capital de mille écus, & qu'il le mette en rente viagere, pour qu'il ait le moyen de paſſer ſa vie ſans rien faire. Si notre Gouvernement faiſoit prendre un état général de tous les Contrats aujourd'hui exiſtans dans le Royaume, qui conſtituent des rentes de toutes les natures, on ne trouveroit pas moins d'un

capital de quatre milliards, qui forment tous les ans un revenu de deux millions ; ſomme qui ſuffit à faire vivre dans le Royaume trois cent mille ſujets ſans rien faire ; ce qui cauſe un vuide immenſe dans la ſomme générale du travail de notre agriculture, &c.

L'inégale diſtribution des Richeſſes.

La protection que le Gouvernement accorde à certains arts ; les priviléges dont quelques compagnies jouiſſent, au préjudice du reſte des ſujets du Royaume, jettent toutes les eſpeces de l'Etat d'un côté. La ſomme générale des richeſſes en France, a un point fixe. Une ſeule Ville la contient preſque en entier, au grand préjudice de la culture générale des terres du Royaume, qui manquent, par-là, de moyens pour être miſes en valeur.

Paris attire à lui tous les tréſors de l'Etat.

Les premiers Banquiers du Royaume réſident dans la Capitale ; c'eſt de-là

que, par des ſpéculations de Banque & d'Agiotage, ils attirent à eux tout l'argent de la République. Toutes les caiſſes des premieres compagnies de l'Etat y ſont établies : c'eſt le lieu de la recette générale de la Monarchie. Les premiers Bureaux y ſont.

Les principaux Seigneurs habitent Paris, par préférence aux autres Villes. Tous les particuliers riches y font leur réſidence ordinaire.

Cet aſſemblage de la ſomme preſque générale des richeſſes dans un même lieu, fait que l'or & l'argent perdent chez nous leur qualité de Repréſentans univerſels ; leur influence qui ne s'étend pas aſſez au loin, n'eſt plus générale.

La ſomme totale de l'eſpece, n'étant point répartie dans le Royaume par égales portions, arrête dans cette proportion, les progrès de l'agriculture générale.

» * On peut aſſurer que la diſtribution

» L'auteur des Remarques ſur les déſavantages de la France.

» des richeſſes eſt mal ordonnée dans
» un Etat, quand on voit les propriétaires des terres occuper à la Ville des
» Palais ſomptueux, tandis que leurs
» Châteaux, leurs Fermes, leurs Villages tombent en ruine ; quand leurs
» denrées ſont ſans conſommation dans
» les Provinces, parce qu'on ne vit dans
» ſes terres que le tems qu'il faut pour
» recueillir de quoi vivre à la Ville ;
» quand un Royaume fertile manque
» de bled, parce que le laboureur eſt
» forcé par la pauvreté, de venir à la
» Ville ſervir les beſoins & les fantaiſies de l'homme riche ; enfin, quand
» il ne reſte plus à l'homme riche d'autre maniere de luxe, que celle de
» conſommer en meubles de toute ſorte,
» l'or & l'argent qui manque à la culture des terres.

Le ſyſtême politique.

Ce ſyſtême eſt diamétralement oppoſé chez nous, à celui de la culture

des terres. Depuis cent ans tout eſt combats, tout eſt ſiéges, tout eſt batailles.

Quelques avantages que nos victoires ayent pu rapporter à l'Etat, il eſt certain qu'elles ont contribué elles-mêmes à diminuer notre puiſſance, parce qu'elles ont été une des premieres cauſes du peu de produit de nos terres.

Preſque toute la claſſe du Militaire a été formée aux dépens de celle des laboureurs & des gens de Campagne; & ſouvent nous avons eu juſqu'à cinq cent mille hommes ſous les armes.

Qelle immenſe diminution dans la maſſe générale du produit de nos terres! La moitié du Royaume a demeuré en friche, faute d'hommes pour la cultiver.

Cettte perte eſt irréparable pour l'Etat, parce que cette foule de campagnards qu'on a retirés des champs, pour en faire des ſoldats, n'y eſt plus retournée; car rarement les deſcendans de ceux qui ont quitté la charrue pour prendre l'épée, retournent aux travaux ruſtiques: cela

fait aujourd'hui une classe de citoyens qui mettent un tribut sur ceux qui sont restés à la campagne.

La considération qu'il a fallu en même tems attacher à l'état militaire, a porté le dernier coup à notre agriculture.

Cet état a entiérement décidé notre noblesse : & c'est une profession qui seule aujourd'hui en France, passe pour honorable.

En général, nos Gentilshommes abandonnent leurs terres & le soin de l'agriculture, pour embrasser la profession des armes.

On appelle cela chez nous, servir l'Etat.

La noblesse le serviroit bien mieux, si elle mettoit toute son attention à augmenter les richesses de la Monarchie par la production de nouvelles valeurs. Cette manie qui tient aujourd'hui au génie François, a des conséquences infinies.

Notre agriculture sera toujours dans un état languissant, & par conséquent la Monarchie dans un état fixe & per-

manent de foibleſſe, lorſque les ſujets qui, par leur éducation & leurs lumieres naturelles, ſeroient le plus en état de fournir des moyens pour perfectionner la culture des terres, la priveront volontairement de leur ſecours.

Régle générale ; les terres ſeront néceſſairement mal miſes en valeur, lorſque les majeurs ſeront abſens, & qu'ils livreront la conduite générale de leurs domaines à des Fermiers.

Des gens d'un certain ordre, qui s'adonneroient à l'agriculture, y feroient bien de plus grands progrès que nos payſans, en général gens bornés & ſtupides.

Par quelques cas particuliers, il eſt aiſé de juger de l'avantage général qui en reviendroit à la République.

On voit tous les jours des Gentilshommes qui, après avoir quitté le ſervice, & s'être retirés dans leurs domaines, les font valoir quatre fois au-delà de ce qu'ils produiſoient pendant leur abſence.

Il en eſt de la culture des terres comme de toutes les autres profeſſions, dont le produit dépend entiérement de l'intelligence de ceux qui les exercent.

Au lieu de regarder comme une maxime néceſſaire à la proſpérité de l'Etat, d'entretenir dans la nobleſſe ce goût pour les armes, le Gouvernement devroit faire tous ſes efforts pour inſpirer à la nobleſſe le goût de l'agriculture. Le Royaume en ſeroit bien plus puiſſant qu'il ne le deviendra jamais par le ſyſtême des nombreuſes armées.

La forme d'adminiſtration.

Preſque tous les revenus de l'Etat ſont en Fermes.

Ce ſyſtême nouveau dans la levée des droits du Prince, a formé une quantité de profeſſions inconnues en France ſous les régnes précédens.

Toutes ces profeſſions cauſent néceſſairement chez nous un vuide dans l'agriculture générale. Elles ſont exercées

par des hommes, dont la plûpart pouvant être employés à la culture des terres, produiroient tous les ans une nouvelle valeur à l'Etat; au lieu que leur ſubſiſtance, qui eſt priſe ſur la ſomme du travail des gens de la campagne, eſt à charge au Royaume.

Il eſt de fait, que la levée des revenus de la Couronne, par une compagnie, a diminué la valeur des terres. En général, toute la claſſe des Officiers ſubalternes des Fermes, petits Commis, Contrôleurs, Ambulans, Gardes aux Douanes, Gardes de tabac, &c. a été formée aux dépens de celle de nos laboureurs.

Quelques-uns doutent encore que cette maniere d'adminiſtration ſoit déſavantageuſe à l'Etat. Les raiſons de part & d'autre ont été réduites en ſyſtême.

J'ai ſouvent entendu à Verſailles ſoutenir la cauſe des Fermiers Généraux, ſoit par eux-mêmes, ou par des gens qui avoient un intérêt perſonnel à les dé-

fendre ; & je les ai toujours vus ſortir triomphans de ces débats. Et le moyen que des gens qui joignent à l'autorité la poſſeſſion de preſque toutes les richeſſes de l'Etat, puiſſent avoir tort ?

Je les défie cependant de parer ce coup qu'on peut toujours leur porter ; ſçavoir, que les Fermes ont retiré de la campagne au-delà de cinquante mille * citoyens, dont la plus grande partie, au lieu d'être dans les emplois de la France, feroit aujourd'hui des laboureurs, dont le travail augmenteroit continuellement les richeſſes de la Monarchie, &c.

Notre adminiſtration a donné ſon attention à toutes les parties du Gouvernement, excepté à celle qui devoit préalablement la fixer.

Nous avons des Bureaux pour les af-

* Les Fermiers n'occupent que vingt mil' Employés, à qui ils donnent paye ; mais n'eſt pas moins vrai que le nombre de Citoyens, relatif aux Fermes, eſt plus conſidérable.

faires étrangeres, eccléſiaſtiques, extraordinaires : les finances, la guerre, la marine, le commerce, ont auſſi les leurs ; mais il n'y en a point en France dont l'établiſſement & l'inſtitution regarde directement l'agriculture générale du Royaume : auſſi, ceux qui gouvernent l'Etat, ſont dans une ignorance parfaite à l'égard de cette partie de l'adminiſtration.

Nos Miniſtres peuvent rendre un compte exact du nombre des Manufactures du Royaume ; de celui des étoffes de ſoie, & des piéces de draps qui s'y fabriquent annuellement ; de l'importation & exportation des marchandiſes ; du nombre des troupes ; des vaiſſeaux ; des mariniers, &c. Mais le Roi les embarraſſeroit beaucoup, s'il leur demandoit quelle eſt la portion de ſes ſujets qui s'occupe à l'agriculture ? C'eſt-à-dire, quel eſt le nombre des hommes en France qui habitent la campagne, & font valoir la terre ? quelle por-

tion du domaine donne une valeur, & quelle eſt celle qui ne produit rien ?

On diroit que la ſubſiſtance de la nation ne les intéreſſe point : notre adminiſtration n'eſt pas encore parvenue à ſçavoir à combien ſe monte la récolte du Royaume dans les années communes. Elle n'a imaginé, juſqu'à préſent, d'autre combinaiſon pour juger de la ſtérilité ou de l'abondance, que celle du prix des grains ; méthode qui eſt ſujette à une infinité d'inconvéniens, parce que la plûpart de nos Provinces n'ont point de communication entr'elles, & que quelques-unes qui tirent de l'étranger, n'augmentent pas le prix des grains dans les années les plus ſtériles.

Notre légiſlation a entiérement oublié l'agriculture.

Chaque particulier, en France, eſt le maître de faire valoir ſon bien comme il lui plaît. Il n'eſt reſponſable à perſonne de la mauvaiſe économie de ſes terres. Un payſan a le droit de chan-

ger en bois un champ qui produit beaucoup de grain ; de métamorphoſer en pré un terrein qui fourniſſoit auparavant la matiere du premier beſoin.

Les meilleures piéces de terrein, aux environs des villes ; celles qui ſont le plus à portée d'être les mieux cultivées, & dont les moiſſons ſeroient les plus abondantes, ſont devenues de vaſtes vergers, dont les fruits dans pluſieurs Provinces, ſont tranſportés chez l'étranger, qui en paye la valeur à l'Etat en matieres de luxe ; tandis qu'un grand nombre de ſujets manquent de pain, & qu'il ſort d'un autre côté tous les ans des ſommes conſidérables pour completter notre ſubſiſtance.

Plus de dix millions d'arpens de terre ſont employés en jardins, qui, en augmentant chez nous les denrées de ſeconde néceſſité, ont diminué celles de premier beſoin.

Si quelque Miniſtre de ces Peuples que nous appellons barbares, voyageoit

en France, il ne pourroit s'empêcher de regarder le syſtême de notre Gouvernement économique comme ridicule, en voyant qu'un peuple qui boit fort peu de vin & mange beaucoup de pain, a converti la plûpart de ſes champs en vignes.

Ce n'eſt que depuis quelques années qu'il a été défendu d'augmenter le nombre des vignobles ; précaution qui n'a remédié à rien, faute de loix préciſes ſur cette partie de notre adminiſtration. Il n'en coûte aujourd'hui que la façon d'un procès-verbal ; moyennant quoi les meilleures piéces de terrein ſont, comme auparavant, converties en vignes.

Des Pays immenſes ſont couverts de chanvres & de lins, tandis que la diſette des grains jette la famine dans ces contrées.

Des Continens entiers, qui pourroient donner à l'Etat d'abondantes récoltes, ſont expreſſément conſervés en friche, pour faire paître de nombreux troupeaux.

De vaſtes campagnes ſont remplies d'oliviers & des meuriers ; ce qui a fait que les champs ont diminué, ſinon en étendue, du moins en valeur, parce qu'ils donnent moins de grains qu'ils ne faiſoient avant ces plantations.

On répondra que l'agriculture générale n'a point beſoin de loix ; que les laboureurs ſont guidés dans la culture des terres par un inſtinct naturel, ſupérieur à tous les réglemens ; que c'eſt toujours ſur le taux de la conſommation générale que leur travail eſt fondé ; que leur induſtrie a toujours été utile à l'Etat, lorſque la denrée à laquelle ils ont donné leur travail, s'eſt conſommée.

On ajoutera que les denrées de ſuperfluité, chez nous, perdent leur nom, parce que nous les convertiſſons chez l'étranger, en celles de premier beſoin.

Je répons à cela, que la France, ſous le plus heureux ciel du monde, & avec un terrein qui pourroit fournir à la ſubſiſtance de huit millions d'habitans de

plus, eſt ſujette à de grandes diſettes ; & que cela n'arrive que faute de loix ſur l'agriculture.

A l'égard des échanges des denrées de ſuperfluité, que nous convertiſſons en celles de premiere utilité ; quand cette mauvaiſe direction de notre économie ſeroit rectifiée par-là, ne ſeroit-ce pas toujours un grand inconvénient pour nous d'aller à notre ſubſiſtance par un long détour ?

Outre les raiſons qu'on a déja alléguées, qui intéreſſent le ſyſtême politique, il y en a d'autres qui affectent la nation en particulier.

Les récoltes peuvent manquer chez les nations ſur qui nous nous repoſons du ſoin de notre premiere ſubſiſtance.

Il eſt défendu en Angleterre, d'exporter des grains lorſque la Monarchie n'en a pas abondamment.

L'Italie, l'Affrique ne nous fourniſſent des grains que de leur ſuperflu ; n'a qu'à leur manquer, pour que nos

ſoyons privés du néceſſaire

En un mot, c'eſt s'expoſer volontairement à la famine, que de diriger ſon travail pour des denrées dont la plus grande abondance ne ſçauroit arrêter ni prévenir la diſette des choſes les plus eſſentielles à la vie.

Comment a-t-on pu ſuppoſer que la partie de l'adminiſtration la plus difficile iroit d'elle-même, ſans le ſecours des loix ?

Nos laboureurs, nos payſans en général, ſont des automates, ou des machines que d'autres machines font mouvoir.

Leurs pratiques d'agriculture ſont toujours les mêmes ; ce qu'ils ont vu une fois, ils le voient toujours ; leurs erreurs ſur la culture ſe multiplient ; les peres les tranſmettent aux enfans : elles paſſent d'une génération à l'autre.

Nos laboureurs ne portent jamais leurs regards au-delà de leurs charrues. Cette claſſe d'hommes, qui a le plus

beſoin d'inſtruction, eſt préciſément celle qui en reçoit le moins.

Il ne manque cependant pas d'Ecrivains en France. Il n'y a point de Royaume dans le monde où il s'imprime plus de livres.

C'eſt quelque choſe de prodigieux, de voir les découvertes qu'on a faites de nos jours dans certaines ſciences inutiles, ou du moins peu néceſſaires à la ſociété ; tandis que celle d'où dépendent la population, les richeſſes, & par conſéquent la force & la puiſſance de l'Etat, a été négligée par ce nombre d'Auteurs qui ont écrit ſur tant d'autres matieres frivoles. C'eſt que notre adminiſtration n'a jamais montré aucun goût décidé pour l'agriculture.

Si de tems à autres, quelques Auteurs ont traité de la culture des terres, ç'a été plutôt dans la vue de ſe faire un nom dans les Académies Royales des ſciences, que dans le deſſein de ſe rendre utiles à leur patrie. Du moins, par

la maniere dont ils ont écrit ſur cette matiere, il ont ouvert eux-mêmes la porte à ce ſoupçon.

Ces livres ſont plus faits pour orner les cabinets des ſçavans, que pour l'utilité des laboureurs ; car ſi les Auteurs de ces Ouvrages avoient voulu les rendre utiles, ils les auroient mis à la portée des gens de la campagne.

En général, nos payſans n'entendent pas plus à ces écrits qu'à nos livres d'Algébre. Notre adminiſtration n'encourage pas mieux l'agriculture par des récompenſes.

Si un particulier trouve le moyen de donner un dégré de vivacité de plus à une couleur, il eſt fondé à demander une récompenſe, & pour l'ordinaire il l'obtient. S'il imagine une nouvelle Fabrique, il eſt aſſuré d'une gratification.

Un tour, une roue, un métier perfectionné, eſt payé par le Gouvernement.

Chaque Province a des fonds deſtinés à encourager l'induſtrie des arts ;

l'agriculture ſeule n'a aucun de ces encouragemens.

Le ſyſtême des gratifications qui, en paſſant juſqu'à l'agriculture, eût rendu la France un des plus puiſſans Etats de l'Europe ; pour s'être borné aux arts ſeulement, a contribué lui-même à ruiner la Monarchie.

La plûpart des habitans de la campagne ont quitté la culture des terres, pour embraſſer des profeſſions qui avoient ſeules les bonnes graces du Gouvernement.

Qu'un colon, chez nous, après un long travail & de penibles recherches, trouve par des pratiques nouvelles, le moyen d'augmenter les productions de la terre, il eſt décidé qu'il en ſera pour ſes peines & ſes dépenſes ; ce qui le décourage, de même que ceux qui, comme lui, auroient les mêmes vues.

Notre adminiſtration ſe repoſe ſur autrui, dans cette importante partie du Gouvernement.

Chaque

Chaque province, en France, a ſon Intendant particulier, qui eſt chargé de cette matiere; & comme l'agriculture, chez nous, n'entre point dans le nombre des ſciences qui doivent ſervir à former l'homme d'Etat; en général nos Intendans de Provinces, (quoique d'ailleurs très-habiles ſur d'autres matieres,) n'entendent jamais rien à celle-ci.

J'en ai connu quelques uns dont l'ignorance étoit ſi grande à cet égard, qu'ils ne ſçavoient pas diſtinguer le ſeigle du froment.

Ce ſont pourtant-là ces hommes, à qui l'agriculture de chaque département eſt confiée, qui font continuellement des réglemens ſur une matiere qu'ils n'entendent point. D'ailleurs ceux qui les guident ont preſque toujours intérêt d'empêcher qu'ils ne voyent clair dans cette matiere.

Comment des gens qui n'ont pas eux-mêmes les premieres notions de l'agriculture pourroient-ils fournir aux labou-

reurs de nouveaux moyens de cultiver la terre ?

Il y a plus, ces hommes ſont eux-mêmes un des premiers obſtacles à l'agriculture générale.

Un Intendant de Province, en France, ne voit que l'enclos du terrein qui lui a été confié ; le reſte de la Monarchie eſt pour lui comme non avenu.

Ma Province, vous leur entendez dire à chaque inſtant ; ils ne prononcent jamais le nom de *Royaume*. On diroit que les peuples qui habitent hors du diſtrict qui leur a été confié, ne ſont point les ſujets de l'Etat comme ceux dont le Roi leur a confié l'adminiſtration particuliere.

Un de leurs premiers réglemens eſt toujours d'empêcher la communication & les ſecours que les différens continens pourroient ſe prêter les uns aux autres ; & cela, diſent-ils, pour prévenir la diſette que les uſuriers, ou marchands de grains pourroient cauſer,

en faiſant de gros amas de bleds dans une Province, pour les tranſporter dans une autre.

Ils ne voyent point que les moyens qu'ils mettent en uſage pour éviter la famine, ſont préciſément ceux qui la procurent.

Si la récolte a manqué totalement dans une Province; le principal ſoin de l'Intendant de celle qui eſt voiſine, eſt de ne pas lui fournir des grains, ſous le prétexte ordinaire, que la ſienne n'en a que pour ſa ſubſiſtance.

Cependant, cette Province qui éprouve la diſette, a recours à l'étranger pour ſe pourvoir de ſa ſubſiſtance, ce qui l'appauvrit en la dépouillant de ſes richeſſes, dont la privation eſt pour l'avenir un obſtacle invincible à l'avancement de ſon agriculture; & ainſi des autres, &c.

Au lieu que ſi on donnoit la liberté à tous les riches Fermiers du Royaume, négocians en grains, & à ce qu'on ap-

pelle communément uſuriers, de tranſporter leurs grains par-tout où ils voudroient, & que cette denrée devînt marchandiſe comme les autres, il y auroit moins de diſettes en France. *

Si on avoit une hiſtoire exacte de toutes les défenſes, prohibitions, réglemens qui, depuis la création des Intendans, chez nous, ont formé ce qu'on appelle la Police des grains, on verroit diſtinctement que c'eſt à eux principalement qu'il faut attribuer le déſordre où ſe trouve notre agriculture générale.

Je ne parle point des monopoles dont on les accuſe, qui ſont toujours au détriment de la culture des terres de chaque Province, &c.

D'un autre côté, cette foule de mendians dont la France eſt remplie, & qui pourroient être employés à la culture des terres, eſt une conviction qui démontre le peu d'atten-

* Cela a déja été propoſé dans un petit écrit intitulé, *La Police des grains*.

tion qu'on a apporté à cette partie.

Rien ne prouve mieux la mauvaiſe adminiſtration, & ne découvre davantage le vice d'un Gouvernement, que le grand nombre de pauvres.

En bonne politique, il n'y en auroit point, ou preſque point dans les Etats, ſi l'attention du Miniſtere portoit ſur cette partie, comme ſur les autres de l'adminiſtration. Elle eſt directement de ſon reſſort, parce qu'elle influe ſur l'Etat civil.

C'eſt à la politique à régler le zéle des fideles en fait d'aumônes, parce que celles-ci mal entendues, peuvent être la ſource premiere d'une infinité de déſordres dans la République.

Le nombre de mendians entretenus chez nous par les charités publiques, a beaucoup contribué à dégarnir nos campagnes de ſes cultivateurs.

Toutes nos villes ſont remplies de laboureurs, que les aumônes y attirent. La plûpart quittent le travail dur

& pénible de la campagne, pour embraſſer la profeſſion commode & aiſée de mendiant.

Les aumônes réglées d'une infinité de maiſons riches qui, à certains jours de la ſemaine, donnent à tous venans ſans diſtinction d'hommes ſains ou malades, un aliment abondant, font perdre le goût du travail à un nombre prodigieux de campagnards.

Chaque Maiſon Religieuſe des deux ſexes, a ſes mendians, qu'elle entretient de ſon ſuperflu ; & comme ces Communautés ont augmenté au-delà de la proportion des autres Etats, le nombre des pauvres, parmi nous, s'eſt accru à l'infini ; ce qui a diminué conſidérablement la ſomme du travail de l'agriculture générale.

Si on prend un état de toutes les fondations générales du Royaume pour l'entretien de nos pauvres, on ne trouvera pas moins d'une ſomme de deux cent quarante millions ; & ſi à celle-là,

on joint les aumônes journalieres des particuliers, on verra que le total paſſe quatre cent millions tous les ans ; ſomme qui ſuffit pour donner à vivre au dixiéme des ſujets de l'État, ſans rien faire.

Nous ſommes ſurpris que la plus grande partie du continent du Royaume demeure en friche ; mais on ne voit pas que ce ſont ces aumônes & ces fondations indiſcrettes, qui en ſont la premiere cauſe !

Comment a-t-on pu ſuppoſer que des gens qui pourroient vivre ſans travailler, choiſiroient de travailler pour vivre ?

A Dieu ne plaiſe, que je veuille me déclarer contre la premiere des vertus chrétiennes.

Mes réflexions ne portent que ſur l'abus de l'aumône.

Qu'on examine tous nos pauvres du Royaume ; de mille, on n'en trouvera pas deux à qui le travail ne pût donner à vivre, indépendamment des aumônes.

Les Hôpitaux, dont le nombre s'ac-

croît tous les jours dans nos villes & à la campagne, contribuent également à diminuer le produit général de l'agriculture. Ce ſont-là des aſyles pour nos pauvres, où la fainéantiſe & la pareſſe ſe trouvent comme dans un port aſſuré.

La plûpart de ces Hôpitaux ſont remplis de campagnards, à qui l'habitude de vivre d'aumônes a fait perdre l'uſage du travail. En général, ces établiſſemens ſont au préjudice de la République, parce qu'ils croiſent les bras à une infinité de ſujets qui, ſans cette reſſource, auroient été forcés de s'adonner au travail de la terre.

On allégue pour raiſon, que dans ces Hôpitaux on occupe les pauvres; mais ce travail équivaut-il à la premiere perte qu'il cauſe à la Monarchie, par la diminution de la culture des terres? Qu'eſt-ce que l'induſtrie de ces Hoſpitaliers, comparée avec celle de nos laboureurs?

Je ſçai qu'il y a de véritables pau-

vres qui, pour ſubſiſter, ont beſoin de ces fondations ; mais ceux-ci ſont en ſi petit nombre, comparés avec ceux qui en abuſent, qu'ils forment à peine une exception à la régle générale. Peut-être que deux ſeuls Hôpitaux en France contiendroient tous ces pauvres.

Je n'ai pas beſoin d'avertir, que dans le nombre de ces Hôpitaux, je ne comprens point ceux des pauvres malades & des incurables, établiſſemens néceſſaires dans l'Etat, & qui ſont autant d'honneur à la Religion, qu'à l'eſprit public qui les a fondés.

Le mauvais état de nos chemins ; & à cauſe de cela, le peu de communication que nos Provinces ont entr'elles, eſt un autre déſordre qui empêche que l'agriculture ne devienne floriſſante.

Il ſemble que notre adminiſtration ait pris plus de ſoin de leur embelliſſement, que de leur utilité.

L'étranger eſt ſurpris de voir la beauté & la largeur de ceux qui traverſent la

France. Il ſort du Royaume avec une idée avantageuſe de notre Gouvernement, qui nous fait honneur chez les autres nations ; cependant, il s'en faut bien que cette partie de notre adminiſtration nous doive attirer des louanges.

La plûpart des pays riches en grains, n'ont point chez nous de chemins commodes pour les voiturer, autrement qu'à dos de mulet, dans les autres pays qui ſont naturellement ſtériles. On a négligé les canaux intérieurs de communication. Celui de Riquet, dont on parle tant, ne traverſe que le Languedoc. La plûpart des autres Provinces, faute de communications, ne peuvent recevoir du ſecours de celles qui ſont très-abondantes.

Il en coûte moins à certains cantons du Royaume, de faire venir du bled de l'Angleterre, ou de l'Afrique ; c'eſt-à-dire, des continens éloignés de cinq cent lieues, que de le faire voiturer pendant dix lieues en France.

Outre les ſommes immenſes dont ce

défaut de notre adminiſtration prive la France, il ruine l'agriculture dans ces Provinces, qui ne défrichent point leurs terres, & qui ne ſement & ne recueillent que pour leurs beſoins; car que feroient-elles du reſte ?

Le Luxe.

Il a dépeuplé nos campagnes de laboureurs. C'eſt aux dépens de cette claſſe, que ſe ſont formées celles des laquais, valets-de-pied, valets-de-chambre, maîtres d'hôtels, intendans, pages, écuyers, portiers, picqueurs, coureurs, cochers, poſtillons, palefreniers, valets-décurie, &c.

C'eſt lui qui a formé ce tas de profeſſions ſuperflues, qui occupent chez nous vingt fois plus de ſujets que celle de premier beſoin.

Nos campagnes ſont remplies de merciers qui vont porter le luxe juſques dans le ſein de la ruſticité même.

Les villes ſont pleines de marchands de galons d'or & d'argent; de marchands de modes; de bijoutiers, d'orfé-

vres ; de miroitiers ; de parfumeurs, de tailleurs, de perruquiers ; & de gens de différentes profeſſions, dont les noms ſeuls formeroient un volume.

Tous les arts ont néceſſairement enlevé une infinité de bras à l'agriculture.

On veut que le luxe ſoit néceſſaire, ſur-tout dans les Gouvernemens monarchiques : c'eſt aujourd'hui le ſyſtême à la mode. On n'en connoît pas les conſéquences.

Le malheur eſt que la contagion ſe répand, & gagne inſenſiblement le petit peuple, ſur le travail duquel eſt fondé tout l'édifice du Gouvernement civil.

Il eſt moralement impoſſible que la molleſſe inſéparable du luxe, ne diminue l'activité générale. Les loix civiles ont beau rappeller les hommes de la derniere claſſe à leur premier travail ; lorſque les mouvemens du cœur ſont une fois dérangés, ce n'eſt plus à la politique à régler ceux de l'eſprit.

A tous ces déſordres, nos Miniſtres

qui n'ont pu s'en diſſimuler les conſéquences, ont oppoſé quelques réglemens vagues; mais on ne parviendra jamais à y remédier, qu'en remontant à leurs principes. Il faut corriger le mal dans ſa ſource; ſans quoi, notre Gouvernement ne doit jamais ſe flatter d'avoir une agriculture floriſſante.

Quelques réglemens particuliers ne ſçauroient corriger la négligence générale de pluſieurs ſiécles.

Il ſera toujours moralement impoſſible que ceux qui ſont à la tête de notre Gouvernement économique, dirigent la culture des terres au plus grand profit de l'Etat, s'ils ne connoiſſent point en menu le local du continent.

Les idées générales ſur cette partie de l'adminiſtration, lorſque nos Miniſtres ſe borneront à elles, laiſſeront toujours des lacunes immenſes dans cette partie. Il faut des détails.

Un des plus importans ſeroit un meſurage exact de toutes les terres du

Royaume qui produiſent une valeur quelconque, & de celles qui ne produiſent rien du tout.

En rapprochant ces deux meſurages, on verroit d'abord du premier coup d'œil, l'état préſent de notre agriculture, & en même tems, à quel point on pourroit la porter à l'avenir, en défrichant la partie conſidérable qui eſt encore en friche; ſyſtême nouveau d'aggrandiſſement, dont juſqu'ici on n'a jamais eu l'idée, parce qu'aucun de nos Miniſtres n'en a pas encore formé le plan dans toute ſon étendue.

Cette comparaiſon auroit un effet très-ſalutaire, en ce qu'elle découvriroit mieux la ſource de notre foibleſſe que tous nos ſyſtêmes politiques : on verroit diſtinctement que celle-ci prend ſon origine dans l'Etat même.

Mais ce meſurage général, quoique des plus propres à lui faire ouvrir les yeux ſur la premiere cauſe de notre impuiſſance, ne ſeroit tout-au-plus que le

premier cahos de notre agriculture, qu'une infinité d'autres branches de détails devroient développer & faire ſortir de ſon néant.

1. On auroit beſoin d'une Géographie détaillée de nos plus grandes plaines du Royaume.

2. Il ſeroit important de bien connoître nos lacs, étangs, marais, marécages, fleuves, rivieres; leur longueur & largeur, & combien elles prennent ſur le terrein de notre continent.

3. Il faudroit diſtinguer les qualités particulieres de tous les fonds de la Monarchie; ſçavoir de *bons*, *mauvais*, *médiocres*, *humides*, *ſecs*, *gras*, *arides*, *marécageux*, *pierreux*, *ſablonneux*, tout-à-fait ſtériles, &c.

4. Il faudroit connoître les productions particulieres de chaque Province, & la nature de leurs denrées.

5. La quantité d'arpens de terre appartenant à chaque cité, Ville, Bourg, Village, Hameau, &c.

6. Celle des bois, pays couverts, ou ceux qui ſont dépouillés d'arbres.

7. L'étendue du ſol qu'occupent les Capitales, & les principales Villes.

8. La portion du terein que chaque citoyen a en propriété.

9. Le nombre des Fermes répandues dans la campagne ; la diſtance des unes aux autres.

10. Il faudroit avoir un état juſte du nombre d'arpens de terre que poſſede le Clergé tant en ſéculier que régulier.

11. Un dénombrement général des arpens de terre qui ſont employés en vignes, & de ceux que la culture des grains emploie.

12. Un meſurage exact de tous les jardins du Royaume, Parcs, Enclos, qui appartiennent aux particuliers, & de ceux des Communautés Religieuſes, & du terrein qu'occupent les chemins Royaux.

13. Un état général de la production générale des grains des cinq dernieres années 1751, 1752, 1753, 1754,

1755, c'eſt-à-dire la liſte de nos moiſſons générales, pendant ces cinq années.

14. Il faudroit faire la répartition de la récolte générale diſtribuée par Provinces, & même par Villes, Villages, Hameaux.

15. Celle des fruits, vins, huiles, laines, chanvres, lins, plantes, racines à teintures, &c.

16. Il faudroit avoir un état exact & général des plantations d'arbres dans l'étendue de tout le Royaume & de la qualité de ces arbres, &c.

17. Le dénombrement général de tous les laboureurs du Royaume, fait par Provinces, Villes, Villages & Hameaux, &c.

18. Celui des payſans qui ont des terres en propriété, & de ceux qui tiennent des biens fonds à ferme.

19. Un état des beſtiaux propres au travail de la terre, &c.

Avec de pareils mémoires, nos Miniſtres à l'avenir marcheroient avec une

bouſſole dans cette partie de l'adminiſtration. Ce ne ſeroit plus le hazard, ou de ſimples conjectures qui leur dicteroient des réglemens ſur une matiere qu'ils n'entendent point. Ils agiroient avec pleine connoiſſance de cauſe.

Un détail géographique de la largeur & de la longueur des principales plaines de la Monarchie ; ainſi que de la hauteur & de l'étendue de toutes ſes plus élevées montagnes, donneroit à nos Miniſtres une idée diſtincte des reſſources, & comme je viens de le dire, des avantages que notre Gouvernement pourroit un jour retirer de ſon agriculture générale.

La connoiſſance des lacs, marais, fleuves, rivieres, en déduiſant leur longueur & leur étendue du total de notre continent cultivé, ſerviroit à rendre ces idées plus préciſes.

En connoiſſant ainſi la qualité de chaque fonds du Royaume, les Miniſtres ſeroient plus en état de juger quelle par-

tie, ou quelles parties ont le plus beſoin d'encouragement.

Les productions des denrées particulieres à chaque diſtrict, étant bien connues, on donneroit des ordres aux Intendans pour augmenter la culture des unes, & diminuer les productions des autres, dans la proportion de celles de premier beſoin ; ce qui formeroit préciſément la balance de notre néceſſaire.

Une fois que notre Miniſtere auroit une idée exacte de la quantité d'arpens de terre en culture, appartenant à chaque population particuliere de l'Etat, il verroit, par les Etats de comparaiſon, les endroits de la Monarchie qui ont le plus beſoin d'attention & de vigilance pour augmenter l'agriculture générale.

La connoiſſance de l'étendue du ſol qu'occupent les Villes, porteroit naturellement les Miniſtres à défendre d'accroître le nombre des bâtimens. Ce détail les conduiroit inſenſiblement à leur démontrer qu'une infinité d'arpens de la

meilleure terre, que couvrent toutes les années des édifices nouveaux, eſt une perte réelle, attendu que les maiſons & leur enclos ne donnent rien à l'Etat; au lieu que le terrein ſur lequel elles ſont bâties donneroit un produit.

Le dénombrement exact de la portion de terre que chaque citoyen a en propriété, ſeroit un coup de lumiere pour nos Miniſtres. Il leur apprendroit la premiere cauſe générale du peu de productions de nos terres, & en indiqueroit en même tems le remede, en établiſſant des loix, pour empêcher que les Ordres, * les communautés, les corps de métiers, les confreries, les Financiers, les partiſans, & tous les riches particuliers du Royaume, ne s'appropriaſſent des pays entiers par droit d'acquiſition, &c.

La connoiſſance du nombre des Fermes répandues dans la campagne, &

* Il y a un Arrêt à ce ſujet, mais toujours éludé.

du nombre d'arpens de terre que chacune fait valoir, ſeroit pour eux un thermométre économique, qui leur indiqueroit annuellement à quel dégré eſt la ſubſiſtance de la nation.

L'Etat circonſtancié & exact du nombre d'arpens de terre que poſſedent le Clergé, les Moines, & maiſons Religieuſes de tous les Ordres, étant enrégîtré dans un livre public, & pouvant par-là être continuellement préſent aux yeux de nos Miniſtres, les accoûtumeroit inſenſiblement à établir pour maxime, de prohiber à ces Ordres de recevoir des terres en dons, en legs pieux, en fondations de meſſes, ou de faire avec leurs deniers de nouvelles acquiſitions; ce qu'on leur accorde tous les jours, malgré l'Arrêt donné à ce ſujet, faute d'avoir à tout moment devant les yeux le tableau de leurs immenſes poſſeſſions.

Le dénombrement d'arpens de terre qu'occupent les vignobles, & ceux qu'occupent les fonds qui ſont employés à la

culture des grains, leur indiqueroit la ſource de nos récoltes médiocres dans cette denrée.

Par le meſurage du terrein immenſe employé chez nous en jardins, parcs, cours, enclos, ils apprendroient que par cette mauvaiſe économie du terrein, une grande partie du continent eſt inutile à la population, ou pour mieux dire, qu'elle contribue à diminuer le nombre des habitans en France, parce que tous ces jardins ne produiſent point la matiere de nos premiers beſoins; ce qui les porteroit à faire des Réglemens ſur cette partie de notre agriculture, qui juſqu'ici a échappé à leur attention, parce que perſonne n'en a relevé la conſéquence.

Le meſurage des grands chemins Royaux leur découvriroit que dans leur conſtruction, on a ſacrifié l'utilité publique à l'oſtentation. Ils verroient, par l'étendue du terrein qu'ils prennent, tant par leur largeur, que par celle de leur foſſé, qu'ils ont formé un vuide immenſe

dans l'agriculture de la République.

L'état des productions générales de grains du Royaume des cinq dernieres années, ou de telles autres priſes par cinq, depuis ſoixante ans, découvriroit l'inſuffiſance où eſt la Monarchie de pourvoir elle-même à ſa premiere ſubſiſtance. Cet état feroit remonter les Miniſtres au vrai principe de notre foibleſſe, qu'on cherche toujours dans d'autres cauſes. C'eſt-à-dire que cinq années communes de récolte devant fournir chez nous à la population de quatre-vingt-cinq millions d'habitans ; & ces récoltes ne ſuffiſant jamais à l'Etat, il a recours aux moiſſons des nations étrangeres, ce qui lui enleve continuellement ſes richeſſes, & ce qui par conſéquent diminue ſa puiſſance.

La répartition de la récolte générale, détaillée par Provinces, leur indiqueroit quels ſont les diſtricts du Royaume qui ont le plus beſoin de ſecours, & ceux à qui il manque davantage de moyens

pour augmenter leurs moiſſons.

L'état général de la récolte des fruits & vins, toujours conſidérable chez nous, leur apprendroit une vérité importante; ſçavoir, que ce n'eſt point le terrein cultivé qui manque en France, mais une meilleure direction dans notre Gouvernement économique.

L'état des plantations d'arbres de toute eſpece, dans le Royaume, depuis trente ans, ſerviroit à prouver que nos terreins, avant ces plantations, donnoient plus de grains; ce qui conduiroit inſenſiblement à une recherche importante; ſçavoir ſi les fruits, vins, huiles, ſoies, bois à charpente, ſi ces choſes, dis-je, qui ſont le produit de ces arbres, indemniſent l'Etat de la premiere perte qu'il fait par la diminution qu'il cauſe dans la denrée de premier beſoin.

Le dénombrement général de nos laboureurs, ouvriroit les yeux ſur une vérité des plus importantes, & d'où dépend preſque en entier le ſalut de la Monarchie

thie ; c'eſt-à-dire, que cette claſſe, chez nous, devient tous les jours moins nombreuſe, parce que l'état de laboureur obligeant à beaucoup de travail, & ne procurant preſque point d'argent, on ſe dégoûte aiſément d'une pareille profeſſion.

Un état diſtinct de ceux qui font valoir leur bien en France, & de ceux qui font valoir celui des autres, indiqueroit par la perte que fait continuellement l'Etat, à cauſe de l'uſage établi chez nous de donner généralement ſes biens à ferme, la néceſſité de faire à ce ſujet de ſages réglemens.

La connoiſſance du nombre des beſtiaux propres à la culture des terres découvriroit que pluſieurs cantons ſont mal mis en valeur, ou ne le ſont point du tout, faute de n'avoir pas fourni aux payſans les moyens de garantir ces beſtiaux de certaines maladies auxquelles ils ſont ſujets, &c.

Mais nos Miniſtres d'Etat ne ſont poin

ſtables dans leurs fonctions ; ils changent ſouvent de départemens. D'un autre côté, il ſuffit preſque toujours qu'un d'eux ait adopté une maniere d'adminiſtration, pour que celui qui lui ſuccede s'en écarte entiérement. Ces hommes veulent toujours créer, jamais imiter ; c'eſt la maladie, chez nous, des gens en place. Cependant il faudroit à notre agriculture un établiſſement fixe & permanent.

Projet d'un Conſeil économique, ou chambre d'agriculture, compoſée de ſoixante des meilleurs cultivateurs pratiques du Royaume, pris dans les différentes Provinces, conduite par un Intendant-Général d'agriculture, & dirigée par un Secretaire d'Etat créé uniquement pour cette partie, &c.

Nous avons en France un Conſeil de commerce ; pourquoi notre Gouvernement n'en a-t-il pas un d'agriculture ? Et d'où vient même n'a-t-il pas commencé par celui-ci ?

Le commerce ne s'exerce que ſur les productions de la terre : il falloit donc d'abord fournir des moyens aux ſujets d'augmenter les premieres matieres ; puiſque, de leur multiplicité, dépendoit entiérement l'étendue de notre commerce.

Si l'on ſuit de près la conduite d'adminiſtration de preſque tous nos Miniſtres, depuis un ſiécle, on découvre que leurs ſoins ont plus tendu à augmenter les méthodes de ſubdiviſer les matieres, que d'en créer de nouvelles. Il eût fallu, pour la proſpérité de la Monarchie, que les traits de lumiere que ces hommes d'Etat répandirent ſur les arts, euſſent porté également ſur l'agriculture.

La France étoit ſur le chemin des richeſſes ; encore un pas, & ſa puiſſance étoit aſſurée pour toujours.

Cette chambre d'agriculture auroit pour objet unique la culture générale des terres, comme la chambre du com-

merce a pour objet les progrès des Manufactures, & l'avancement de l'induſtrie.

On pourroit la dreſſer à-peu-près ſur le même plan de direction ; le nombre prodigieux de nos Fabriques, & l'avantage qu'elles ont ſur celles de nos voiſins depuis l'établiſſement de cette chambre, nous aſſurent d'avance des progrès de notre agriculture.

Ces arts dont on attribue communément la perfection à notre génie, ne doivent leur exiſtence qu'aux reſſorts cachés qui furent employés par nos Miniſtres.

Juſques-là tout avoit été confuſion dans l'induſtrie : c'étoit le cahos de notre méchanique, à qui le créateur Colbert donna une forme.

Après l'établiſſement de ce conſeil, tout fut traité méthodiquement dans le commerce. Un premier réglement ſervit toujours de baſe à un ſecond.

Dans le département des Manufactu-

res, les qualités des laines, pour chaque eſpece de fabrication, furent déterminées. On fixa le nombre des fils dans les chaînes. La longueur & la largeur des draps fut décidée par un Arrêt.

Chaque étoffe eut ſes réglemens particuliers, relatifs aux avantages que leur fabrication devoit procurer à l'Etat.

On établit des Inſpecteurs Généraux & particuliers dans chaque département pour faire obſerver ces loix ; on prononça des peines contre les infracteurs des réglemens, & on promit des gratifications & des récompenſes à ceux qui ſe diſtingueroient dans cette nouvelle police des arts.

Des Statuts furent dreſſés, & on vit ſe former en France comme un nouveau code ſur l'induſtrie, qui eût élevé la Monarchie à la ſuprême grandeur, ſi l'agriculture avoit formé la baſe de l'édifice, &c.

Pour donner plus de facilité aux opérations de la chambre d'agriculture, on

diviſeroit le continent de la Monarchie en quarante-quatre départemens, qui auroient chacun leur Directeur particulier d'agriculture, nommé par ladite chambre.

Chacun de ces Directeurs ſeroit chargé d'abord de donner, dans le terme d'un an & demi, un mémoire détaillé de l'état * préſent de toutes les branches générales & particulieres de l'agriculture de ſon département, &c.

Tous ces mémoires, qui formeroient un corps complet de l'état préſent de notre agriculture générale, ſeroient remis à la chambre d'agriculture, pour ſervir de baſe à l'avenir à toutes les opérations & délibérations qui ſe prendroient ſur l'agriculture.

L'ouverture de cette chambre ſe feroit par l'inſtruction générale de nos campagnards & de nos laboureurs, ſur ce qui a rapport à la ſcience de l'agriculture.

* On en avoit autrefois chargé les Intendans ; mais l'expérience fit voir qu'ils n'étoient point propres à cette opération.

On ſçait qu'ils n'ont pour tout art de cultiver la terre, qu'une routine qu'ils ſuivent aveuglément depuis pluſieurs ſiécles.

Il eſt de fait que nos terres cultivées ne produiſent point autant que celles de nos voiſins, toutes proportions gardées de leur bonté reſpective, & de la différence des climats. La premiere cauſe de la médiocrité de nos récoltes eſt donc eſſentiellement dans notre culture. Nous ne pouvons remédier à ce déſordre général, qu'en en corrigeant la ſource; je veux dire, qu'en fourniſſant des moyens & des lumieres à la plûpart de nos laboureurs, pour augmenter, par de nouvelles pratiques, les productions de la terre.

Mais l'inſtruction de cette claſſe d'hommes, demande une méthode particuliere, & entiérement oppoſée à celle qu'on a pratiquée juſqu'ici.

En général, nos payſans en France n'entendent pas le François, * du moins

* Il faut en excepter les payſans de l'Iſle de France.

celui des livres. Nos Miſſionnaires qui vont leur expliquer l'Evangile, ſont obligés de le faire dans leur idiome, c'eſt-à-dire, dans un jargon ou patois, qui varie dans chaque Province au point que nos payſans d'un certain canton ne ſçauroient abſolument ſe faire entendre de ceux d'un autre.

Si les Prêtres ne peuvent pas leur faire comprendre la parole de Dieu lorſqu'ils la leur prêchent en françois, comment nos Auteurs ſur l'agriculture pourroient-ils leur faire entendre leurs nouvelles pratiques ? eux ſur-tout qui ſe piquent toujours d'écrire avec plus d'élégance que nos Miſſionnaires ne prêchent.

J'établis comme un fait certain, que ſur dix mille de nos petits laboureurs, il n'y en a pas actuellement cent dans le Royaume qui ſoient en état de rien comprendre au ſçavant traité de la culture des terres, ſuivant le principe de M^r. Tull, donné au public par Mr Duhamel de l'Académie des Sciences.

Tout au plus ce livre, après avoir ſervi d'ornement aux bibliothéques des curieux a percé chez quelques Gentilshommes de la campagne, qui font une étude particuliere de l'agriculture.

Or ces ouvrages manquent toujours leur coup, & deviennent inutiles à la République, lorſqu'ils n'affectent pas le gros de nos laboureurs, ſur qui eſt fondé l'édifice de l'agriculture.

Que deux ou trois cent Fermiers du Royaume tirent quelque parti d'un ſçavant traité ſur la culture des terres, la Monarchie n'en deviendra pas plus riche, ni l'agriculture générale plus floriſſante.

Qu'on n'allégue point l'Angleterre qui, ſans donner d'inſtructions particulieres à ſes laboureurs, eſt venu à bout de rendre ſon agriculture floriſſante.

Au travers de la groſſiereté des campagnards Anglois, on découvre chez eux un germe Républicain qui les porte à diriger leur travail à l'avantage général;

au lieu que nos payſans n'apperçoivent jamais l'Etat : ils ignorent juſques au nom de citoyen & de République.

Le premier ſoin de la chambre d'agriculture, étant autoriſée par le Roi, ſeroit,

1. De charger tous les Curés répandus dans les campagnes du Royaume, de traduire nos meilleurs livres ſur l'agriculture dans l'idiome de chacune de leurs Paroiſſes.

2. Après cette traduction, la chambre ordonneroit de faire imprimer ces livres aux dépens des Provinces de chaque département.

3. On les diſtribueroit *gratis* à tout pauvre laboureur ou fermier, qui n'auroient pas le moyen de les acheter. A l'égard des payſans aiſés, on les leur délivreroit au prix de l'impreſſion.

4. Il faudroit retrancher de ces Ouvrages les préfaces, les introductions, les avant-propos, en un mot, toutes les ſuperfluités dont ils ſont remplis, pour

ne dire préciſément que ce qui eſt eſſentiel à la culture des terres.

5 On réduiroit le corps général de l'agriculture nouvelle en préceptes aiſés à comprendre, & faciles à retenir. La tête de nos payſans ne ſçauroit contenir de longs détails : il leur faut des maximes courtes qui s'arrangent facilement dans leur cerveau.

6 Tous les outils & nouvelles machines reconnues propres à augmenter les productions de la terre, ſeroient données *gratis* aux pauvres laboureurs ; & cette dépenſe ſeroit à la charge des Provinces ; ou de l'Etat, lorſque les Provinces, déja trop chargées, n'en auroient pas le moyen. Pourquoi non ? L'Etat donne bien des armes aux ſoldats pour ſoutenir & augmenter ſa puiſſance ; d'où vient ne donneroit-il pas des outils aux laboureurs pour l'enrichir.

Enſuite, on viendroit aux expériences pratiques de la culture ; car il ne ſuffiroit pas d'inſtruire nos payſans par les

oreilles, il faudroit encore les convaincre par les yeux.

La chambre députeroit dans tous les départemens, non point des Auteurs ni des Académiciens ; mais des cultivateurs pratiques, pour faire des expériences d'agriculture ſur toute ſorte de terreins, en préſence des premiers laboureurs, qui ſeroient chargés à leur tour de les pratiquer devant les autres.

Ces expériences s'étendroient généralement ſur toutes les branches de l'agriculture pratique, depuis la premiere préparation de la terre de toute ſorte de ſemences, plantations, &c. juſques à la derniere maturité de toutes ſes productions.

Le Directeur de chaque département, auroit pour unique objet celui d'augmenter généralement les productions de la terre. Toute l'agriculture de ſon département rouleroit entiérement ſur lui.

L'autorité que lui donneroient les Lettres-patentes de la chambre d'agri-

culture, autorisées par le Roi, le mettroit en droit de demander compte à tout Fermier, & Propriétaire, de l'administration de ses terres, de ses productions, &c. & d'en faire changer l'ordre & la direction au plus grand avantage de l'Etat.

On détermineroit d'après les experts les plus habiles de son département, les terres propres à porter du bled, & on les enrégîtreroit dans un un grand livre, qui seroit dressé pour cet effet dans chaque Communauté; défenses étant faites à tout particulier d'employer ces terres à toute autre culture.

Je n'ignore point les objections qu'on peut faire contre la nature de ce réglement, qui paroît enfreindre la liberté que chaque particulier a naturellement de faire valoir ses terres comme il le juge à propos; mais je réponds que tout réglement qui a pour objet l'avantage général, est lui-même un des fondemens de la liberté.

D'ailleurs, ce ſyſtême ayant été adopté pour les arts & pour les Manufactures d'étoffes ou de draps, ſans avoir occaſionné aucun murmure de la part des citoyens, pourquoi ne pourroit-on pas l'étendre à l'agriculture ? La nourriture & l'habillement ont des rapports analogues entr'eux.

Les réglemens économiques, comme tous ceux qui regardent les intérêts de la République, ont une pierre de touche, qui eſt leur avantage combiné par leurs inconvéniens.

Pour quelques pertes que feroit par-là un petit nombre de citoyens, quel profit général n'en reviendroit-il pas à l'Etat !

Quoi qu'il en ſoit, on ne doit pas s'attendre de voir la culture de nos terres portée à ſon plus grand avantage, lorſqu'il ſera toujours permis aux propriétaires des fonds, comme il a été dit, de changer, quand il leur plaira, en prairie une piéce de terre qui portoit au-

paravant du grain ; convertir en verger un champ labourable ; changer en jardin telle quantité de bon terrein qu'ils voudront ; de métamorphoſer en vignobles, malgré la défenſe, des contînens entiers qui donneroient à l'Etat la matiere de ſes premiers beſoins.

Tandis que nous n'aurons pas de réglemens qui embraſſent cet objet, cette partie de notre adminiſtration ſera toujours dans le cahos. Avec un terrein immenſe, nous ne recueillons pas aſſez de grains pour notre ſubſiſtance ; cela vient de ce que nous n'avons point de direction dans l'économie générale de nos terres, &c.

Chacun des Directeurs rendroit tous les ans un compte exact à la chambre de l'état de l'agriculture générale de ſon département ; c'eſt-à-dire :

1. Du nombre d'arpens de terre qui auroient été labourés pendant le cours de la précédente année.

2. De la quantité de ceux qui auroient

repoſé, & des nouvelles terres qu'on y auroit défrichées.

3. De toutes les eſpeces de ſemences qui auroient été jettées en terre.

4. Du nombre de pieds d'arbres élevés.

5. Chaque Directeur donneroit auſſi un état des vignes qu'on auroit plantées, & de celles qu'on auroit arrachées 6. De la récolte des grains, des légumes, des fruits, des huiles, des ſoyes, des laines, des vins, &c. ſuivant l'ordre de chaque récolte 8. Du nombre des laboureurs qui auroient été employés à la campagne pendant cette année. 9. De la ſomme totale de leurs journées, par départemens de Villes, de Villages, de Bourgs, de Hameaux, &c. 10. Du nombre de leurs mariages. 11. De la quantité des morts & des vivans. 12. Du nombre des beſtiaux, eſpece par eſpece. 13. De leur propagation. 14. De ceux qu'on a conſommés dans les boucheries pendant cette année. 15. De ceux qui ſont morts de maladie à la campagne, de ceux qui reſtent en vie.

16 On donnera un état général de conſommation des denrées. 17. Un en particulier de la conſommation des grains, du froment, du ſeigle, de l'orge, &c.

18. Une liſte des nouvelles Fermes qui ſe ſont formées à la campagne, & de celles qui ſe ſont détruites, &c.

Ce ſeroit ſur tous ces mémoires de chaque département particulier, que la chambre dirigeroit ſes opérations générales d'agriculture pour cette année.

Mais tous ces ſoins & cette vigilance ſeroient aſſez inutiles ſans le ſyſtême des récompenſes. Nous leur devons le rétabliſſement de nos arts ; nous leur devons auſſi les progrès de notre agriculture. C'eſt peut-être le ſeul moyen qui nous reſte pour la rendre floriſſante.

Il faudroit que la chambre d'agriculture établît des prix proportionnés aux avantages que les particuliers procureroient à l'Etat par leurs nouveaux ſoins à augmenter la culture des terres : on donneroit donc une gratification ou

un prix au laboureur qui défricheroit un certain nombre d'arpens de terre ; cette gratification ſeroit combinée par la difficulté du terrein, ainſi que par celle de ſa poſition, & de la nature de la denrée que ſa culture donneroit. Voici ceux qui mériteroient une récompenſe.

Celui qui feroit produire une valeur quelconque à une portion de terrein qui n'en donnoit auparavant aucune à l'Etat.

Celui qui deſſécheroit un étang, un marais, qu'on convertiroit enſuite en champ.

Celui qui changeroit une forêt, ou quelque partie d'icelle en terre labourable.

Celui qui brûleroit plus de brouſſailles dans certains terreins, afin de les réduire en culture.

Celui qui détruiroit plus d'arpens de landes.

Celui qui auroit mis en enclos quelque portion de terrein qui étoit auparavant en communes.

Celui qui découvriroit une méthode de labourer la terre avec moins de frais que toutes celles qui ont été proposées jusqu'ici.

Celui qui trouveroit un moyen de garantir nos récoltes des insectes auxquelles elles sont sujettes dans une infinité de cantons.

Celui qui pourroit, avec moins de travail, dépouiller nos champs des mauvaises herbes qui étouffent nos récoltes.

Celui qui auroit semé un plus grand nombre d'arpens de terre qu'il ne faisoit avant l'établissement de la chambre d'agriculture.

Celui qui auroit une plus belle récolte, proportion gardée de la bonté & de l'étendue de son terrein.

Celui qui planteroit plus d'arbres dans les cantons où il manque de bois.

Celui qui en abbatroit davantage dans ceux où il y en a trop.

Celui qui trouveroit le secret de conserver long-tems les grains après la ré-

colte, dans les pays humides.

Celui qui les garantiroit des papillons dans les endroits qui ſont trop ſecs.

Celui qui auroit les plus nombreux troupeaux dans les cantons où leur ſubſiſtance ne fût pas un obſtacle à la culture des grains.

Celui qui recueilleroit plus d'huile dans les départemens où les oliviers ne ſeroient pas préjudiciables à la culture des champs.

Celui qui nourriroit plus de vers à ſoie.

Celui à qui les vers à ſoie produiroient davantage.

Celui qui découvriroit des ſecrets pour guérir certaines maladies épidémiques qui attaquent nos laboureurs à la campagne.

Celui qui trouveroit des remédes pour les maladies des animaux propres au travail de la campagne, &c.

Il ſeroit ſans doute néceſſaire que les corps des Communautés jouiſſent de ce

ſyſtême de gratifications ; c'eſt-à-dire, qu'on donneroit le prix aux communautés qui auroient recueilli une plus grande quantité de denrées de premier beſoin, qui auroient fait la plus belle récolte en grains, proportion gardée de l'étendue de leur terrein, de l'abondance de leur ſol, comparé à ceux des autres communautés concourantes à la gratification.

Par exemple, on donneroit le prix à la communauté qui auroit ſubſiſté par elle-même, & qui auroit le moins employé de denrées étrangeres.

A celle qui auroit le plus fourni de grains à nos Villes, ou Provinces, dans le tems des diſettes, &c.

Cette émulation feroit naître dans la hiérarchie de notre corps politique un eſprit public qui ne s'y trouve point, & que la nature de notre Gouvernement peut être lui refuſe.

Mais, ce qui augmenteroit conſidé-

rablement le produit de la culture de nos terres, ſeroit les récompenſes qu'il ſeroit néceſſaire d'accorder à la nouvelle compoſition de nos fonds à demi-ſtériles par le mêlange de marnes.

Il faudroit donc établir des prix plus conſidérables pour les laboureurs qui, par le tranſport des terres graſſes, rendroient fécondes des terres qui auparavant ne produiſoient rien.

Pour ceux qui, par le mêlange de ces marnes, changeroient la nature d'un terrein pierreux, ſablonneux, &c. afin de le rendre fécond & abondant.

Pour ceux qui auroient rendu forte une terre auparavant légere.

Enfin, pour ceux qui prépareroient mieux les terres par les mêlanges des terres glaiſes, &c.

Quelques perſonnes qui vouloient donner des lumieres au Gouvernement pour l'augmentation de notre agriculture, ont propoſé pluſieurs fois la découverte de ces

marnes ; mais les recherches pénibles qu'il falloit faire en ont toujours dégoûté.

On a eu plutôt fait de dire qu'elles ne ſe trouvoient point dans notre continent, que d'eſſuyer les travaux néceſſaires pour les découvrir ; & de-là on a conclu, ſans autre examen, qu'il étoit impoſſible que nos terres puſſent jamais devenir auſſi fécondes que celles d'Angleterre.

Je rapporterai ici la méthode d'agriculture qu'on ſuit dans le Comté de Nortfolk, déja citée par un Auteur ; * mais les répétitions ſur cette matiere ne doivent point paſſer pour des ſuperfluités. On ne ſçauroit trop les expoſer aux regards de ceux qui ont quelque part à notre Gouvernement économique ; car s'il y a quelquefois à perdre pour la France d'imiter les maximes politiques de l'Angleterre, il y aura toujours à gagner pour elle de ſuivre ſes pratiques ſur l'agriculture.

* Les Elémens du Commerce.

» L'application que les Anglois ont » apportée à l'agriculture, depuis un nom» bre d'années, leur a assuré, dans ce » genre, une telle supériorité sur les au» tres nations, qu'il est intéressant de » connoître la gradation de leurs succès » dans chaque contrée.

» On croit communément à Londres » que feu Milord Thownhend a le pre» mier imaginé de féconder nos terres » avec de la glaise. Cette opinion n'a » d'autre fondement que le parti que » prit ce Seigneur de faire une dépense » par laquelle peu de Gentilshommes » songent à améliorer leurs terres, qu'ils » ne voient presque jamais. Celui-ci » enrichit ses Fermiers, & doubla ses » revenus.

» Il y a très-peu de grandes terres » dans le Royaume, sur lesquelles mil» les guinées dépensées à propos, ne » rapportent au moins 10 pour 100 » malgré l'absence de nos Seigneurs, & » la dissipation de la plûpart d'entr'eux, » il

» Il n'eſt point rare de voir des perſonnes de la premiere qualité s'appliquer à ces ſortes de méliorations.

» Milord Thownhend s'étant retiré dans ſes terres, imita d'abord, mais il ſurpaſſa bientôt ſes modéles. Par ſes ſoins, il établit des fermes au milieu des bruyeres & des pâcages; il forma des champs fertiles, enclos de haies vives, dans des terreins réputés trop maigres juſques-là pour les labourer.

» Cette ſorte de défrichement avoit déja été pouſſée très-loin dans la partie occidentale de cette Province. Monſieur Allen, de la maiſon de Lynge, eſt le premier que l'on ſuppoſe y avoir glaiſé une grande étendue de terres. Avant lui cependant on le pratiquoit; mais les gens âgés de quarante à cinquante ans ne ſe ſouviennent pas de l'avoir vu faire ſur un plus grand eſpace que de deux ou trois acres.

» Ces méthodes ſont très-anciennes

» dans les Provinces de Sommerſet &
» de Stafford ; je ne doute point qu'el-
» les ne le ſoient également dans cel-
» les-ci. Nous avons beaucoup de car-
» rieres dont il paroît que l'on a tiré de
» la glaiſe, & qui même en ont con-
» ſervé le nom dans des titres qui ont
» plus de deux cents ans. Divers an-
» ciens Auteurs économiques parlent de
» cette maniere de méliorer les terres
» par des engrais tirés de ſon ſein même.

» En Angleterre, la Régence eſt l'é-
» poque de pluſieurs établiſſemens avan-
» tageux à l'agriculture. Un des princi-
» paux, à mon avis, eſt l'introduction
» des prairies artificielles. Elles ne furent
» d'un uſage commun que ſous le ré-
» gne qui ſuivit ; cependant on voit par
» les ouvrages de MM. Hartlip & Blith,
» qu'elles commencerent alors à pren-
» dre pied. En 1689 on établit la gra-
» tification ſur la ſortie des bleds. Au
» commencement de ce ſiécle on intro-
» duiſit l'uſage de nourrir les beſtiaux

» avec des navets ou turnipes.

» L'avantage d'enclore les piéces de » terre a été connu depuis long-tems » dans toutes nos Provinces ; & depuis » qu'on s'eſt dégoûté du partage des ter- » res en petits héritages, l'ancienne cou- » tume eſt revenue plus facilement ; » ſouvent leur mêlange empêchoit que » l'on ne pût enclore de grandes encein- » tes. La Province de Nortfolk a été par- » ticuliérement dans ce cas ; au point » qu'autrefois les chefs-lieux n'étoient » pas fermés.

» La plûpart des terres de cette Pro- » vince ſont molles & légeres, un peu graſſes, & en général aſſez profondes.

» Les Fermiers de la Partie Occiden- » tale ont long-tems borné leur culture à » nourrir des brebis, pour avoir des » agneaux qu'ils vendoient aux Provin- » ces voiſines pour faire race.

» Depuis la défenſe de l'extraction des » laines, le prix en a diminué ; celui des » moutons en a ſouffert également ; tan-

» dis que la valeur du bled, du beurre,
» & du gros bétail a augmenté.

» Cette révolution n'a pas peu contri-
» bué à introduire la nouvelle culture dans
» cette Province, où les grains, le beur-
» re, & le gros bétail ſont, par conſé-
» quent devenus plus abondans.

» A cette cauſe, j'en joindrai une au-
» tre plus éloignée, mais qui doit avoir
» influé ſur ce changement. On ſçait que
» les Hollandois ont beaucoup diminué
» des achats qu'ils faiſoient des bleds de
» la Pologne par Dantzik; ſoit que les
» Guerres Civiles ayent laiſſé dans ce
» Royaume des veſtiges de leurs ravages
» ordinaires; ſoit que la plus grande de-
» mande des Suédois, depuis la paix de
» Nyſtad, en ait renchéri le prix. En
» effet, depuis ce traité la Ruſſie eſt en
» poſſeſſion des ſeules Provinces qui puiſ-
» ſent fournir à la ſubſiſtance de la Suéde,
» & l'extraction des grains n'y eſt pas
» toujours permiſe.

» Ces deux dernieres circonſtances

» peuvent avoir contribué à l'améliora-
» tion des terres dans le Comté de Nort-
» folk, plus que dans aucun autre en-
» droit; parce que ſa ſituation eſt la plus
» commode pour le tranſport en Hol-
» lande. Elle a dû faire en même tems
» plus de bruit, parce que ſous la reine
» Elizabeth, c'étoit la Province où le
» labourage fût le plus abondant pour
» la nourriture des moutons.

» Toutes ces cauſes ont naturelle-
» ment concouru aux progrès rapides
» de cette Province dans l'agriculture,
» & y ont accrédité une méthode con-
» nue il y a près de cent ans; mais dont
» l'uſage s'eſt infiniment accrû depuis.

» Pour en concevoir mieux la diffé-
» rence, il faut en examiner l'état pro-
» greſſif dans pluſieurs métairies, dont
» les propriétaires n'ont encore pu ſe ré-
» ſoudre à quitter une pratique qui les
» a fait vivre eux & leurs peres, quoi-
» qu'ils voyent leurs voiſins s'enrichir
» par la nouvelle.

» Il reſte encore un petit nombre de
» Fermes dont les champs ſont ouverts ,
» & ne peuvent jouir du bénéfice des
» prairies artificielles. Quelques-uns de
» ces propriétaires cependant ont glaiſé
» leurs terres ; mais ils n'en retirent
» pas autant d'avantages que leurs voi-
» ſins qui ſont enclos. La raiſon en eſt
» ſimple : ils ſuivent la routine de leurs
» quadriſayeuls. A une récolte de fro-
» ment, ſuccede une récolte de jachere ;
» enſuite, trois ou quatre moiſſons, au
» plus, d'orge, d'avoine, de pois ;
» après leſquelles revient une année de
» repos. Par conſéquent, ſur trois, qua-
» tre, ou cinq années, il y en a tou-
» jours une de perdue, pendant laquel-
» le la terre reſte en friche & ſe mai-
» grit. Les meilleures de ces terres por-
» tent 5 à 8 ſeptiers par acre, (de ſix à
» neuf livres dix ſols tournois,) & au-
» cun Fermier ne peut vivre deſſus. Quel-
» ques-uns ſement un peu de tréfle, ou
» de luzerne ; mais avec peu de profit

» étant obligés de donner du fourrage à
» leurs beſtiaux pendant l'hiver ; & dans
» la ſaiſon où chacun les envoye paître
» dans les champs, leur herbe devient
» commune aux troupeaux des autres.

» Quelques-unes des parties glaiſées
» ne ſont point encloſes, & l'on y ſeme
» peu de luzerne ; on ſe contente d'y
» recueillir du froment ou du ſeigle,
» après une année de repos. Tous à la
» vérité, ſement des navets ; mais en
» général, ces laboureurs uſent leurs
» terres par des récoltes ſucceſſives, &
» qui dès-lors ſont peu abondantes.
» Ceux qui ne glaiſent point, laiſſent,
» pour la plûpart, leurs champs ouverts ;
» d'autres glaiſent & ne ferment point
» du tout leurs piéces de terre ; par con-
» ſéquent ils perdent l'avantage des prai-
» ries artificielles.

» Il s'agit maintenant d'expliquer en
» quoi conſiſte cet avantage, & com-
» ment il eſt plus conſidérable dans
» nos terres qu'ailleurs.

» J'ai dit que le revenu ordinaire de
» nos meilleures terres eſt de 5 à 8 ſols
» ſterling par acre. Lorſqu'un homme
» en poſſede en entier une certaine
» étendue, il peut y faire avec profit
» les améliorations dont nous parlons ;
» mais en général, c'eſt dans les défri-
» chemens qu'il y a plus à gagner.

» Les terres en pâcage ſont eſtimées
» communément du produit de 2 à 4 ſols
» ſterling par acre. Lorſqu'elles avoient
» nourri des moutons pendant ſept, dix,
» ou quinze ans, l'uſage étoit de les la-
» bourer ; elles donnoient communément
» une récolte de ſeigle, qui étoit ſuivie
» par une autre d'orge & d'avoine.

» Ces terres retournoient enſuite en
» pâcage pour autant de tems, & d'au-
» tres prenoient leur place. Au bout de
» quelques années elles ſe trouvoient
» couvertes d'une croûte dure & aſſez
» mince.

» C'eſt dans cet état que je les prens.
» On répand ſur la ſurface de chaque acre

» environ quarante à quarante-ſix char-
» retées de terre glaiſe graſſe. La moins
» dure eſt réputée la meilleure ; elle eſt
« griſâtre, au lieu que notre marne eſt
» brune. On penſoit autrefois que la marne
» étoit la ſeule ſubſtance capable de fé-
» conder ces terres ; mais l'expérience
» a prouvé que la glaiſe eſt préférable
» dans les terres chaudes & légeres. Il
» eſt d'ailleurs plus facile de ſe la pro-
» curer. Il eſt rare que ſur trente, ou
» quarante acres de terre, il ne s'en
» trouve pas quelques veines. Si elles
» étoient éloignées, la dépenſe devien-
» droit trop conſidérable.

» Les puits que l'on creuſe retiennent
» l'eau ; pour l'ordinaire, & forment
» un réſervoir dans chaque piéce de terre ;
» avantage que j'ai ſouvent entendu éva-
» luer par nos Fermiers à un quart de
» revenu d'un champ, lorſque les beſ-
» tiaux y paiſſent en été ; ce qui arrive
» ſouvent deux fois en cinq ans.

» La clôture de ces piéces de terre,

» eſt une haie alignée d'épines blan-
» ches. A chaque perche de diſtance,
» nous plantons un chêne. Pluſieurs
» qui l'ont été dans le tems que l'on
» a commencé de clore les piéces de
» terres, promettent de très-beaux bois
» de conſtruction à la premiere généra-
» tion. Ces haies croiſſent fort hautes,
» & forment avec les arbres, un abri
» très-ſalutaire, tant aux grains qu'aux
» beſtiaux.

» Dans nos terres nouvellement dé-
» frichées, nous ſemons rarement autre
» choſe que des navets, pour la pre-
» miere fois. Les façons que l'on don-
» ne à la terre la purgent des mauvai-
» ſes herbes, & aident à la mêler avec
» l'engrais qui a été répandu ſur la ſur-
» face. Ce dernier objet eſt perfec-
» tionné par la récolte des navets, ſoit
» qu'on les leve de terre pour nour-
» rir les beſtiaux pendant l'hiver, ſoit
» qu'on les faſſe manger ſur le lieu. La
» ſeconde méthode eſt préférable; elle

» améliore la terre, & opere mieux le
» mêlange. Si cependant le champ eſt
» ſujet à être trop mouillé pendant l'hi-
» ver on tranſporte les navets dans
» une autre piéce ; mais comme cette
» piéce eſt bénéficiée, elle paye ſuffi-
» ſamment cette dépenſe ſur la récolte.
» Après les turnipes, vient l'orge & l'a-
» voine. Avec l'un ou l'autre, on ſeme
» de la graine de luzerne, qui produit
» une récolte pour l'année ſuivante, ſoit
» qu'on la fauche, ſoit qu'on la laiſſe
» paître par les beſtiaux. Le froment
» ſuccede régulierement à la luzerne ;
» & de cette façon, on ne perd aucune
» moiſſon. La terre reçoit quelquefois
» juſques à trois labours ; mais le plus
» ſouvent on ſe contente d'un ſeul. Les
» racines de luzerne ou de tréfle ſe trou-
» vant labourées & enfoncées dans le
» ſillon, il en pourroit réſulter que la
» terre ſe chargeroit d'herbes ; on y re-
» médie en y ſemant des navets & des
» turnipes immédiatement après le fro-

» ment. Si cependant la récolte du froi-
» ment s'eſt trouvée nette, on la rem-
» place par de l'orge.

» Au moyen de cette culture, nous
» ſemons cinq fois plus de froment que
» nous ne faiſions, & deux fois plus
» d'orge. Le froment nous rend trois
» fois plus qu'il ne faiſoit, & l'orge deux
» fois ſeulement.

» Le pays eſt devenu plus agréable à
» la vue au moyen des plantations, qui
» forment en même tems un abri ſalu-
» taire contre l'ardeur du ſoleil & la vio-
» lence des vents. Il y a trois fois plus de
» travail qu'il n'y en avoit auparavant,
» & il ſoutient le double de familles;
» & quoique notre population ſe ſoit
» accrue, nous avons les denrées à
» meilleur marché. Une ancienne ferme
» eſt partagée en deux, trois, ou quatre
» ſuivant ſa force. On a conſtruit de
» nouveaux bâtimens; les anciens ſont
» réparés; toutes les maiſons ſont de bri-
» que. Chaque jour nos chefs-lieux &

» nos marchés deviennent plus considé-
» rables. Il s'y trouve déja ſix fois plus
» de maiſons qu'il n'y en avoit. Le nom-
» bre des ouvriers s'eſt accru dans la
» même proportion. Nos Gentilshom-
» mes ont doublé leurs revenus, &
» quelques-uns l'ont augmenté au-delà ;
» ſuivant que la terre s'eſt trouvée plus
» ou moins propre à recevoir les amé-
» liorations. Mr Morley de Barsham
» retire 800 livres ſterling d'une terre
» qui n'étoit louée, il y a quelques an-
» nées, que 180 livres. Il y a une Fer-
» me à Scultorque qui, à ce qu'on m'a
» aſſuré, a monté, de 18 livres, à 240
» livres ſterling. Nos terres ſont commu-
» nément louées de 9 à 10 ſols ſterling
» par acre, dixieme payé, (c'eſt de
» 11 à 14 livres tournois,) & les Fer-
» miers ſont à leur aiſe. Pluſieurs, ſur
» les baux de 21 ans, des terres affer-
» mées à l'ancien taux, ont gagné dix
» mille livres ſterling, & plus.

» La glaiſe que nous mettons ſur nos

» champs eſt une terre neuve, dont le
» mêlange avec l'autre en fait une graſſe,
» mais en même tems chaude & légere.
» Nous recueillons quatre quartes &
» plus de froment par acre, quoique
» nous labourions avec des chevaux de
» trois livres ſterling piéce. Un petit gar-
» çon les conduit, & laboure deux
» acres par jour ; tandis que dans preſ-
» que tout le reſte de l'Angleterre on
» laboure avec quatre chevaux, même
» ſix ; & deux hommes ont de la peine
» à labourer trois quarts d'acres par jour.
» Les Provinces d'Eſſex & d'Hertfort
» paſſent pour les plus abondantes du
» Royaume, c'eſt ainſi qu'on y laboure.
» Jamais on n'y fait une récolte de fro-
» ment ſans y laiſſer repoſer la terre ;
» les affouagemens y ſont plus chers que
» dans le reſte du Royaume : il faut,
» pour que le Fermier vive, que le fro-
» ment vaille 12 livres le laſt, (26 à
» 27 livres le ſeptier de Paris,) tandis
» qu'à ce prix les nôtres s'enrichiſſent,

» Il ne faut pas croire que cette amé-
» lioration ne dure qu'un certain nom-
» bre d'années : convaincus que, ſi la-
» glaiſe eſt bonne, & que la terre ſoit
» bien conduite ; c'eſt-à-dire, ſi les
» champs ſont fermés, la luzerne & les
» turnipes ſemées à propos, c'eſt pour
» toujours. Nous avons des terres ainſi
» améliorées depuis 30, 40, 50, &
» même 60 ans, qui ſont auſſi fertiles
» que celles qu'on a défrichées depuis
» peu ; il n'y a eu de la différence que
» dans les ſix premieres moiſſons, qui
» ont été réellement prodigieuſes. Après
» tout, on peut ſe procurer ce bénéfice
» en faiſant tous les trente ans la dé-
» penſe d'y répandre environ vingt à
» trente charretées : elle eſt toujours
» aſſurément bien payée.

» J'ai dit qu'en général notre terre
» eſt molle & profonde ; mais dans la
» partie Occidentale, elle eſt ſi légere
» que c'eſt du pur ſable. J'ai ouï dire
» qu'elle n'étoit ſuſceptible d'aucune

» amélioration. Je n'en ſçai rien par moi-
» même : je ſuis bien aſſuré ſeulement
» que je n'en ai vu aucune où l'on l'ait
» tentée en vain ; & j'en connois beau-
» coup qui ont très-bien répondu aux
» dépenſes, quoi qu'on les eût toujours
» régardées comme abſolument ſtériles.

» Nous avons une eſpece de glaiſe
» bleuâtre, extrêmement compacte, &
» en général fort remplie de pierres à
» chaux ; on dit communément qu'elle
» n'eſt bonne à rien, parce qu'elle reſte
» en motte, & que ne ſe brifant jamais
» elle ne s'incorpore pas avec le ſol où
» elle eſt dépoſée. Tant d'honnêtes
» gens m'ont aſſuré qu'on avoit en vain
» eſſayé de l'employer dans ces terres
» ſablonneuſes dont je parle, que je ſuis
» obligé de le croire. Ils prétendent qu'à
» la longue elle s'eſt enfoncée dans la
» terre par ſa propre peſanteur, ſans
» lui avoir procuré la moindre fécondi-
» té. Avec tout cela j'ai de la peine à
» me perſuader qu'une partie ne ſe ſoit

» pas deſſéchée & réduite en pouſſiere.
» J'en ai bien obſervé moi-même qui
» reſtoit ainſi pendant des années ſur la
» terre ſans ſe diviſer ; mais je faiſois
» alors cette réflexion, dont convien-
» nent unanimement tous les habiles
» Cultivateurs, que pour améliorer, il
» faut labourer avec art.

» La plûpart des glaiſes employées
» aux améliorations, excepté les blan-
» ches, ſont mêlées de petites pierres
» à chaux, qui échauffent ſans doute les
» terres froides, où j'ai vu opérer les
» mêmes effets que ſi les terres euſſent
» été chaudes. Dans ces dernieres, elles
» retiennent l'humidité, ce qui eſt très-
» convenable à nos terres molles ; car,
» autant qu'elles ſont fertiles dans les an-
» nées mouillées, autant elles ſe com-
» portent mal dans les ſéchereſſes. C'eſt
» une choſe rare en Angleterre que ces
» années-là ; on en voit au plus une ſur
» dix : mais lorſqu'au printems ſeulement
» la ſaiſon ſemble ſe mettre au ſec, le

» ſol de nos campagnes s'échauffe d'une
» maniere étonnante, & elles dépériſſent
» plus que d'autres qui ne valent pas la
» moitié autant.

» Le tranſport de cent vingt charre-
» tées de glaiſe nous coûte environ 1 liv.
» 4 ſols ſterling. (28 liv 14 ſols tour-
» nois.) La dépenſe de les bêcher, de
» les charger, & de les répandre, va au
» même prix. Ainſi 80 charretées par
» acre, nous coûtent 1 liv. 12 ſols ſter-
» ling. (38 liv. 12 ſols tournois.) Avec
» les frais de clôture & autres, il faut
» compter 2 liv. ſterling. (47 liv. tour-
» nois.) Nos revenus augmentent de
» 4 ſols ſterling par acre ; (4 liv. 14 ſols
» tournois,) ainſi nos avances nous ren-
» trent ſur le pied de 12 pour 100. Cet
» intérêt paroîtra peut-être médiocre
» dans d'autres parties du monde : mais
» en Angleterre c'eſt la meilleure métho-
» de de faire valoir ſon argent; car les ter-
» res ſe vendent rarement au denier
» vingt, & communément fort au-deſſ

» fus, ſans compter les charges & les
» réparations.

» Ce changement eſt un des plus uti-
» les qui ſe ſoient faits dans cette Pro-
» vince : mais, une choſe bien remar-
» quable, c'eſt que tandis que l'agricul-
» ture nouvelle a enrichi les contrées les
» plus pauvres & les plus éloignées de
» la Capitale; ce qu'on appelloit les ri-
» ches terres d'Angleterre, a diminué de
» valeur, par le moyen des prairies arti-
» ficielles. Nous cueillons du froment
» dans des millions d'acres qu'on croyoit
» ſtériles. A l'aide des turnipes, nous en-
» graiſſons, dans toutes les ſaiſons, une
» quantité de bétail, auſſi heureuſement
» que dans les meilleurs pâcages; la lu-
» zerne, le tréfle, le ſain-foin ont doublé
» la quantité de nos fourrages. Enfin, tan-
» dis que toutes choſes hauſſent de prix,
» les rentes ſeules des prairies naturelles
» & des terres à froment ont baiſſé.

» C'eſt une obſervation très-judicieuſe
» que celle de M. Elliot, lorſqu'il dit

» dans ſes Eſſais, qu'après les guerres ci-
» viles, rien ne contribua plus au prompt
» rétabliſſement de l'Angleterre, que l'u-
» ſage introduit alors des prairies artifi-
» cielles. M. Hartlib vanta & publia le
» premier cette méthode de méliorer les
» terres. Il vécut aſſez pour en voir de
» grands ſuccès; mais il eſt rare que ces
» ſortes d'expériences deviennent géné-
» rales en peu de tems.

» Depuis cinquante ans l'agriculture
» eſt réformée ſans doute; mais ce n'eſt
» que depuis les dernieres années que
» nous en reſſentons les effets ſurprenans.

» Autrefois nous n'exportions point du
» froment, & même la Pologne nous ap-
» proviſionnoit ſouvent; nous ſommes
» devenus le grenier de l'Europe le plus
» abondant.

» Les biens, depuis cinquante ans, ont
» augmenté d'un tiers en ſus en valeur,
» au moins; les prairies naturelles ſeules
» & les pâtures ont baiſſé d'un tiers &
» baiſſent chaque jour. Le prix du foin

» eſt conſidérablement diminué, quoique
» la conſommation s'en ſoit fort accrue.

» Le prix du pain eſt diminué, malgré
» la gratification ſur la ſortie des grains.
» Enfin, pour juger de la richeſſe de nos
» récoltes, il ſuffit de faire attention,
» qu'en une ſeule année, l'Etat a payé
» un million ſterling en gratifications, &
» que, pendant pluſieurs années de ſuite,
» cette dépenſe n'a pas été moindre.
» Nous devons ce ſuccès à la nouvelle
» agriculture, c'eſt-à-dire aux prairies
» artificielles, mais principalement à la
» luzerne & aux turnipes. La luzerne eſt
» ſans contredit la plus avantageuſe de ces
» prairies artificielles; mais dans des ſols
» particuliers, les autres ont mieux réuſſi,
» comme le ſain-foin dans les terres ſé-
» ches & qui n'ont point de fond. Je ne
» vois pas qu'on ait eu une confiance ſi
» générale dans les turnipes, excepté
» dans la Province de Nortfolk & dans
» les cantons adjacens; cependant l'uſa-
» ge en eſt connu dans tout le Royaume,

» où il eſt plus ou moins commun, ſelon
» les endroits. C'eſt un fourrage excellent
» pour les troupeaux, pendant l'hyver,
» & une prairie pendant l'été : ils réuſſiſ-
» ſent à merveille dans une terre profon-
» de, quoique légere, & même la plus
» légere, ſi elle eſt entretenue : enfin,
» depuis que nos champs ſont enclos ;
» que nous joignons réguliérement une
» récolte de froment à une de tréfle, ou de
» de luzerne, & cela, le plus ſouvent
» dans des endroits qui auparavant ne
» produiſoient ordinairement rien, nos
» Fermiers tirent cinq fois plus de leurs
» terres qu'ils n'avoient jamais fait.

» Nous avons dans cette Province au
» moins vingt mille acres de terre à fro-
» ment, cultivées depuis quelques an-
» nées, qui ne l'étoient point du tout
» auparavant ; ſans compter que les au-
» tres terres qui l'étoient, ne rapportoient
» pas la moitié d'apréſent. Encore nos
» dépenſes ſont-elles moins grandes que
» par-tout ailleurs : nous ne labourons &

ne herſons qu'une fois. Il faut avouer » que c'eſt à l'uſage de la glaiſe que nous » ſommes redevables de la fécondité de » nos terres; &c.

Une gratification établie en 1689 par Acte du Parlement pour l'exportation des grains de l'Angleterre, a donné lieu à cette nouvelle méthode qui a augmenté en général les productions de la terre.

Dans les autres Etats, les Particuliers payoient au Gouvernement pour la ſortie de leurs grains; l'Angleterre agit tout différemment, & paya les Particuliers.

Tous les moyens ordinaires, pratiqués juſqu'alors pour augmenter les productions de la terre, avoient été ſuperflus, ou au moins peu utiles.

Avant cette époque, l'agriculture d'Angleterre ne brilloit que médiocrement dans l'Europe.

Tant que cette Monarchie ne penſa qu'à ſa propre ſubſiſtance, elle ſe trouva

preſque toujours au-deſſous de ſes beſoins; elle fut très-ſouvent obligée d'avoir recours à l'Etranger pour completter ceux de la nation; mais lorſqu'elle fit de ſon agriculture un objet de Commerce, la culture de ſes terres devint une des plus abondantes de l'Europe.

Sans ce coup d'Etat, le mieux combiné de tous ceux qui ont encore paru dans la politique moderne, l'Angleterre n'auroit jamais ſemé que pour elle-même; car, qu'auroit-elle fait du ſurplus de ſes grains? La gratification ſeule pouvoit lui en aſſurer la vente dans les pays étrangers; & par-là, être la ſource unique de l'augmentation de ſes récoltes.

On objecta contre ce ſyſtême, (car il y a toujours dans les Etats des gens qui ne voient que le mauvais côté des réglemens,) on objecta, dis-je, que, donner une gratification pour l'exportation des grains, c'étoit tenir en Angleterre leur prix plus haut qu'il ne ſeroit

ſans cela, & le donner à l'Etranger au-deſſous même du prix de ſes propres marchés; ce qui diminueroit le prix de la main d'œuvre des autres nations, & augmenteroit celui de la ſienne.

Il a été ſuffiſamment prouvé par la comparaiſon du prix des grains, avec la gratification, avec celui d'après, que le bled n'a point augmenté en Angleterre.

Mais quand cela eût réellement formé un inconvénient, combien d'avantages n'en réſultoit-il pas pour la Grande-Bretagne? Par-là ce Royaume venoit à bout d'empêcher que l'agriculture de ſes voiſins ne devînt floriſſante; de réduire la plûpart de leurs terres en friche; de diminuer la claſſe de leurs laboureurs; en un mot, de faire tomber leurs Gouvernemens dans un état précaire, en leur ôtant les moyens de ſubſiſter par eux-mêmes.

Qu'on combine tous les moyens que cette Monarchie a mis en uſage, depuis un ſiécle, pour former ſa puiſſance, & on

trouvera que c'eſt à celui-ci qu'elle doit particuliérement ſon élévation.

Les avantages qu'elle a reçus de ſa gratification ne peuvent ſe diſſimuler; la face de l'Angleterre en a été entiérement changée. Ce n'eſt que depuis cette époque qu'elle a joué un premier rôle, & qu'elle a figuré avec les plus grandes Puiſſances de l'Europe.

Ce ne ſera qu'en adoptant ſon ſyſtême de gratifications, que notre agriculture pourra jamais figurer à côté de la ſienne.

Non-ſeulement l'augmentation de nos richeſſes le demande; mais notre ſyſtême politique lui-même l'exige.

Il n'eſt pas bien aiſé de déterminer le point fixe, chez nous, de cette gratification.

Le bénéfice de celle d'Angleterre, établie depuis 66 ans, qui a déja rempli ſon objet, lui donne déja un grand avantage ſur nous.

Les Anglois ont défriché un plus grand nombre de terres dans leur Royaume

qu'on n'en défriche en France, proportion gardée des deux continens ; ils ont diminué la ſomme générale du travail, tandis qu'ils multiplient celle des laboureurs ; ils ont placé les habitans dans une proportion de diſtance favorable à la culture ; ils ont mis comme des gradations locales dans la population générale ; ils ont donné de l'aiſance aux Laboureurs & aux Fermiers, qui, depuis, ont trouvé des moyens continuels de réparer leurs terres ; ils ont rendu, par l'émulation générale qu'elle a répandu, les pratiques d'agriculture moins compoſées & plus profitables ; ils ont formé des canaux de communication dans l'Etat ; ils ont multiplié ſur mer le nombre des vaiſſeaux, & diminué le prix des tranſports pour l'Etranger, &c.

D'ailleurs, l'exportation de nos grains multipliée par celle des Anglois, feroit tomber aujourd'hui dans les marchés étrangers le prix des uns & des autres ; les avantages que l'Angleterre a déja

ſur nous la mettroit mieux en état de ſupporter cette diminution.

C'eſt ſur toutes ces combinaiſons que la gratification doit être établie.

Il faut ſans doute que l'état politique, dans cette occaſion, ſacrifie beaucoup à l'économique.

Sans cette gratification qui aſſureroit la vente de cette denrée à nos laboureurs, nos récoltes ne produiront jamais que pour la ſubſiſtance d'une année : or une nation qui vit ainſi au jour la journée, eſt dans un état précaire. Une guerre, une augmentation des troupes étrangeres, le dérangement ſeul d'une ſaiſon, peuvent lui cauſer facilement la famine.

Quelques Auteurs économiques prétendent qu'une gratification accordée à l'exportation de nos grains ne ſeroit point néceſſaire ; qu'il ſuffiroit d'ouvrir tous nos ports à leur ſortie.

Cela ſeroit peut-être exactement vrai, ſi la France, dans la concurrence de cette denrée avec l'Angleterre, n'a-

voit d'autres obſtacles à ſurmonter avec elle que l'abondance de ſes terres ; mais la préférence que cette nation a ſçu lui faire acquérir dans tous les marchés de l'Europe, par la proportion géométrique que la gratification elle-même a mis dans tous les prix des grains, lui aſſure le débit des ſiens, au préjudice de ceux des autres peuples.

Dailleurs, cette nation qui, juſques à préſent, n'a fait qu'une ſeule ſpéculation ſur cette partie de ſon adminiſtration, parce qu'elle n'a point été croiſée dans la premiere, ne manquera pas d'en faire une ſeconde, lorſque nous voudrons nous mettre ſur le rang de concurrence avec elle.

Elle augmentera, s'il le faut, le prix de cette exportation, quoique déja très-conſidérable.

Le Parlement a ſçu comprendre il y a long-tems, qu'à quel taux qu'on mette les gratifications qui favoriſent les exportations des denrées de la na-

trouvera que c'eſt à celui-ci qu'elle doit particuliérement ſon élévation.

Les avantages qu'elle a reçus de ſa gratification ne peuvent ſe diſſimuler ; la face de l'Angleterre en a été entiérement changée. Ce n'eſt que depuis cette époque qu'elle a joué un premier rôle, & qu'elle a figuré avec les plus grandes Puiſſances de l'Europe.

Ce ne ſera qu'en adoptant ſon ſyſtême de gratifications, que notre agriculture pourra jamais figurer à côté de la ſienne.

Non-ſeulement l'augmentation de nos richeſſes le demande ; mais notre ſyſtême politique lui-même l'exige.

Il n'eſt pas bien aiſé de déterminer le point fixe, chez nous, de cette gratification.

Le bénéfice de celle d'Angleterre, établie depuis 66 ans, qui a déja rempli ſon objet, lui donne déja un grand avantage ſur nous.

Les Anglois ont défriché un plus grand nombre de terres dans leur Royaume

qu'on n'en défriche en France, proportion gardée des deux continens ; ils ont diminué la ſomme générale du travail, tandis qu'ils multiplient celle des laboureurs ; ils ont placé les habitans dans une proportion de diſtance favorable à la culture ; ils ont mis comme des gradations locales dans la population générale ; ils ont donné de l'aiſance aux Laboureurs & aux Fermiers, qui, depuis, ont trouvé des moyens continuels de réparer leurs terres ; ils ont rendu, par l'émulation générale qu'elle a répandu, les pratiques d'agriculture moins compoſées & plus profitables ; ils ont formé des canaux de communication dans l'Etat ; ils ont multiplié ſur mer le nombre des vaiſſeaux, & diminué le prix des tranſports pour l'Etranger, &c.

D'ailleurs, l'exportation de nos grains multipliée par celle des Anglois, feroit tomber aujourd'hui dans les marchés étrangers le prix des uns & des autres ; les avantages que l'Angleterre a déja

tion, leur charge eſt chimérique, & l'avantage réel pour l'Etat; au lieu que la plûpart de nos Miniſtres ſont encore à démêler les principes de cette vérité.

Cette nation s'eſt accoutumée, depuis long-tems, aux avantages que lui procure cette exportation; ce qui les lui a rendus néceſſaires. Ils ſont de vingt à vingt-cinq millions tournois tous les ans. Son ſyſtême politique eſt monté aujourd'hui ſur ce nouveau reſſort. Nous devons donc nous attendre à lui voir faire tous ſes efforts pour ne pas ſe voir dépouiller du profit conſidérable qui lui en revient.

On a beaucoup parlé de l'établiſſement des greniers publics. On a cru que ce ſyſtême ſeul pouvoit remédier, chez nous, à tous les déſordres de notre agriculture, parce qu'on a ſuppoſé que leur approviſionnement pourroit ſuffire pour la ſubſiſtance entiere de la nation pendant trois ans, indépendamment des mauvaiſes récoltes.

Il eſt admirable qu'en France, où il manque communément du bled pour la ſubſiſtance de tous les habitans, il ſe trouve des génies aſſez ſpéculatifs pour vouloir en emmagaziner d'abord 76 millions de ſeptiers en tout grain; car c'eſt ce qu'il en faudroit pour la demi-ſubſiſtance de ſes habitans pendant trois ans; c'eſt-à-dire, pour ſuppléer à trois mauvaiſes récoltes.

Mais, en ſuppoſant que les grains de ſable de la mer fuſſent tout d'un coup changés en froment, chez nous, & qu'on pût en mettre en magazin la meſure juſte de nos beſoins pendant trois ans; ne ſeroit-ce pas toujours un grand préjudice pour l'Etat, qu'un fonds auſſi conſidérable demeurât continuellement mort.

Je ne parle point des ſommes énormes qu'il faudroit employer en bâtiſſes de greniers publics, frais de tranſport, dépenſes pour les verſemens, Gardes-Magazins, Employés; &c. ce qui, en

remédiant à la famine, ne remédieroit jamais à la cherté de cette denrée.

D'ailleurs, quoi qu'on en diſe, nous n'avons pas encore trouvé de ſecret infaillible pour conſerver le bled pendant pluſieurs années, parce que cette conſervation dépend beaucoup de la régularité ou de l'irrégularité des ſaiſons.

On ne prend jamais garde dans tous ces projets de ſpéculation, concernant notre ſubſiſtance, que pour recueillir, il faut commencer par faire ſemer.

Suivant la poſition préſente de l'agriculture, la France n'a pas aſſez des terres cultivées en bled pour la ſubſiſtance de la nation, au hazard d'une mauvaiſe récolte ; il faut que la moiſſon générale donne de trois & demi à quatre pour un, afin qu'il n'y ait point de diſette dans quelque partie du Royaume.

Le meilleur magazin public doit être dans les bonnes maximes d'Etat & dans le génie cultivateur de la nation.

Le ſyſtême de la gratification eſt

d'autant meilleur, qu'il ne forme aucun ſuperflu dans l'Etat; car, ſi la récolte eſt abondante, on eſt ſûr par ce moyen de vendre le ſurplus à l'étranger; ſi, au contraire, elle eſt médiocre; comme elle compoſoit celle de pluſieurs peuples, ce qui a échappé à l'inclémence des ſaiſons ſuffit toujours pour les beſoins de la nation, &c.

Mais il faut que des réglemens préliminaires ſervent de préparation à toutes nos opérations ſur la culture des terres.

A quoi ſerviroit une chambre ou conſeil d'agriculture en France, lorſque le fort de la population pourra toujours ſe porter vers un certain point du Royaume, & qu'il laiſſera le reſte du continent dénué d'habitans? Cette chambre pourra bien ſuppléer au défaut des loix qui y manquent; mais elle ne ſçauroit ſuppléer au défaut des hommes

De quel ſecours ſera ce nouvel établiſſement, lorſque mille particuliers

pourront poſſéder chez nous, dix millions d'arpens de terre ; tandis que deux millions d'autres n'en poſſéderont pas mille ?

Que le Clergé ſéculier & régulier engloutira tous les biens fonds de l'Etat ?

Que les ſubſtitutions feront paſſer, pendant une ſuite non interrompue de ſiécles, des continens entiers aux mêmes branches de familles ?

Que les Droits ſeigneuriaux & de directe feront que les propriétaires trouveront qu'il eſt de leur intérêt perſonnel de ne pas améliorer les terres ?

Que les taxes exorbitantes, injuſtes, ou tout au moins mal aſſiſes, porteront le pauvre laboureur à abandonner la culture ?

Que l'établiſſement des tontines, ou des rentes viageres, fera qu'avec trois mille livres de capital, nos payſans trouveront le moyen de vivre toute leur vie ſans rien faire ?

Que le gros des richeſſes de la mo-

narchie ſera ramaſſé dans une ſeule Ville, tandis que l'agriculture du reſte de l'état en ſera privée ?

Que tout, chez nous, ſera militaire ; que le trentieme de la nation portera les armes ; que le gros de nos laboureurs ſera enrégimenté ; que la plûpart de nos payſans ſeront ſoldats ?

Il ne ſera jamais poſſible à une chambre d'agriculture, ni à tout autre moyen que l'état pourra employer pour améliorer la culture, d'y réuſſir, lorſque le Gouvernement ne ſera point le maître de l'emploi du tems de ſes ſujets.

Quels avantages pourront procurer les plus ſages établiſſemens tandis que le ſyſtême des Fermes générales multipliera à l'infini la claſſe des Employés, aux dépens de celle de nos laboureurs ?

Que nos arts & nos manufactures ſeront elles-mêmes la premiere cauſe de l'anéantiſſement de notre agriculture ?

Que les premiers Seigneurs du Royaume paſſeront leur vie à la Cour ou dans

la Capitale, & que tous les Gentilshommes prendront le parti des armes & abandonneront leurs terres ?

Que nos Provinces ſeront dirigées par des Intendans qui ignorent, juſqu'au nom d'agriculture ?

Que nos Villes ſeront remplies de mendians, tandis que nos campagnes manquent de laboureurs.

Que la monarchie n'aura point de communication intérieure pour le tranſport de nos grains.

Que le luxe dépeuplera nos campagnes de laboureurs, pour remplir nos Capitales de laquais, de coureurs, de valets-de-pied, de valets-de-chambre, de cochers, de palefreniers, de piqueurs, de perruquiers, de tailleurs, de limonadiers, d'aubergiſtes, de décroteurs, de gargotiers, &c.

Il faut commencer par diminuer le nombre des Provinciaux qui habitent Paris.

Il y a près de cent mille étrangers

qui font leur réſidence dans cette Capitale ; c'eſt-à-dire cent mille François qui ont quitté d'autres Villes, Villages, Bourgs, Hameaux de différentes parties du Royaume, pour établir leur domicile dans cette Ville.

L'effet de cette mauvaiſe économie locale des hommes, tend à augmenter le prix des denrées dans une partie de l'état, & à diminuer la conſommation dans les autres.

Ce tas prodigieux d'hommes aſſemblés dans un même lieu, affoiblit l'activité de la culture générale des terres.

Il n'y a que les environs de nos principales Villes qui s'en reſſentent ; la plûpart des autres cantons de l'état demeurent en friche.

Ces cent mille ſujets, répandus géométriquement dans les différens diſtricts du Royaume, en feroient vivre, par l'agriculture, cent mille autres, qui, à leur tour, fourniroient des moyens de

ſubſiſtance à un pareil nombre de manufacturiers ; & ainſi du reſte.

On peut dire le même des autres Capitales de Province qui, en retirant chez elles trop de gens de la campagne, ont fait pencher tout d'un côté, la population locale de la France.

Des vues de commerce ont ſouvent porté notre Gouvernement à dégarnir ces Villes de vagabonds & gens ſans aveu, pour augmenter nos colonies de l'Amérique. Un autre objet plus preſſant ſe préſentoit, ſans ſortir de l'Etat, qui étoit d'envoyer des colonies à nos laboureurs, c'eſt-à-dire de peupler les campagnes de la France, qui dans certains cantons, ſont trop dégarnies d'habitans.

Quoi qu'il en ſoit, une Loi qui défendroit à tout Etranger, je veux dire à tout François qui ne ſeroit pas né dans Paris, d'y fixer ſa réſidence, ſans une permiſſion expreſſe du Gouvernement, ſeroit très-utile à l'Agrilcuture générale.

Par l'établiſſement d'une telle Loi, une infinité de gens de Province qui menent une vie oiſive dans cette Capitale, étant fixés dans leur premier domicile, deviendroient de bons Laboureurs, dont les revenus augmentant tous les ans, enrichiroient l'Etat dans la proportion de ces nouvelles aiſances particulieres.

Mais, pour remettre notre population dans la proportion locale où elle étoit avant que Paris fût devenu le monde de la France, il faudroit en bannir les Manufactures, au lieu de les y ſoutenir, par toutes ſortes de moyens.

L'Etat y gagneroit conſidérablement; car la main d'œuvre qui eſt à meilleur marché dans le reſte du Royaume, en augmentant la conſommation générale de ces Manufactures, augmenteroit néceſſairement le produit de nos terres.

Par le même eſprit il faudroit auſſi éloigner de la Capitale les Académies, les Univerſités, les Ecoles publiques, &c. qui attirent à elles un grand nombre de

Provinciaux à Paris, & qui les y fixent à la fin.

Quel avantage en revient-il à l'Etat que ces établiſſemens ſoient plutôt dans cette Capitale que dans d'autres petites Villes du Royaume ? N'eſt-ce pas, au contraire, comme nous le venons de dire, ce qui dépeuple preſque toutes les autres Villes de la France ? Qu'eſt-il néceſſaire de retenir à Paris quarante hommes qui n'ont d'autre occupation que de ſe louer mutuellement? Ne pourroient-ils pas également s'encenſer à Quimper ou à Valogne ?

On alléguera les encouragemens que le Gouvernement leur fournit ; mais il peut également leur faire ſentir les effets de ſa bien-veillance dans toutes les autres parties du Royaume.

S'il y a un homme de génie dans nos Provinces, les Académies de Paris l'attirent d'abord dans cette Capitale, & preſque toujours il s'y établit.

Tous les beaux eſprits Provinciaux

doivent au moins un tribut de curioſité à cette Capitale, mais qui ne ſe borne pas toujours là ; le plus grand nombre y fixent leur demeure ; ce qui prive leurs Provinces des ſecours qu'elles étoient naturellement en droit d'en attendre. Pourquoi ne pas deſtiner, au contraire, certaines Villes du Royaume les plus dépeuplées, pour les Univerſités & les Ecoles Royales ?

Cela remettroit en partie l'équilibre de notre population, & rendroit floriſſante l'agriculture dans pluſieurs diſtricts où elle eſt languiſſante faute de Conſommateurs.

Lisbonne & Veniſe ont adopté ce ſyſtême, dont elles ſe trouvent fort-bien.

Le Parlement de Paris par l'immenſe étendue de ſon diſtrict, peuple continuellement cette Capitale d'un monde de plaideurs, au préjudice de la conſommation des denrées de toutes les autres parties du Royaume.

La prodigieuſe quantité d'affaires qui

ſont portées devant ce Tribunal, contribue à enrichir des Procureurs & des Huiſſiers, qui ſont les vermines de l'Etat, & occaſionne la ruine d'un nombre infini d'honnêtes Particuliers. N'y auroit-il pas moyen de remédier à ce déſordre, ſans bleſſer les prérogatives du premier Parlement de France ?

Empêcher les grands Propriétaires de faire des nouvelles acquiſitions en Terres.

La réunion des biens ſéculiers au domaine de l'Egliſe, a paru d'une conſéquence ſi évidente, que l'Etat réſolut d'en arrêter les effets par un Arrêt qui défendoit aux gens de main-morte de faire de nouvelles acquiſitions. Le ſage conſeil qui le dicta, auroit dû faire encore un pas, c'eſt-à-dire, étendre l'Ordonnance juſques aux grands propriétaires des terres, leur défendant d'en acquérir de nouvelles à prix d'argent.

On n'a pris garde qu'à l'augmentation

des biens de main-morte du Clergé, & on n'a point fait attention aux acquiſitions que font tous les jours les laïques parmi nous.

Nous l'avons déja dit : on trouve en France des particuliers qui jouiſſent en propriété de provinces entieres, tandis qu'on en remarque qui ne poſſedent pas un ſeul pouce de terre.

La plûpart de nos laboureurs ſont devenus des mercénaires, qui font valoir les terres d'autrui, & qui, par conſéquent, n'ont aucun intérêt perſonnel que leur travail fructifie : ils ne voyent rien au-delà de leur ſalaire.

Régle générale : le fonds d'un Etat, rend toujours moins en proportion de la moindre quantité de propriétaires qui le poſſedent.

Ces grandes réunions qui, établies en ſubſtitutions, contiennent les portions de terre de quatre ou de cinq cens autres citoyens, relativement à l'étendue de notre continent, diminuent les effets de l'activité générale.

La République y perd toutes les valeurs que cinq cens induſtries particulieres lui auroient données, comparées à une ſeule.

L'unique reméde ſeroit donc, ainſi qu'il vient d'être dit, d'étendre l'Ordonnance du Clergé aux grands propriétaires des fonds de terre, c'eſt-à-dire, de les empêcher de faire de nouvelles acquiſitions à prix d'argent.

Se roidir contre les repréſentations des gens d'Egliſe, qui demandent continuellement, ſous différens prétextes, la permiſſion de faire de nouvelles acquiſitions.

Il ne manque à la ſage Ordonnance établie pour empêcher le Clergé d'engloutir tous les fonds du Royaume, que d'oppoſer une ferme réſiſtance à ſes demandes.

Juſques ici l'Arrêt a été preſque ſans effet. Depuis qu'il a été rendu, une infinité de communautés ont fait pluſieurs

grandes acquiſitions, ſous différens prétextes, avec l'agrément de la Cour.

Une ſeule réflexion ſuffiroit pour garantir nos Rois & les Miniſtres de l'embarras où ils ſe trouvent, lorſque certaines communautés leur adreſſent des mémoires, afin de repréſenter que leur fondation ne ſuffit pas pour les entretenir, & qu'elles ſont obligées par conſéquent d'acquérir de nouveaux domaines.

Suivant le calcul qui a été fait pluſieurs fois des revenus du Clergé Séculier & Régulier, combinés par le nombre des perſonnes qui le compoſent, il s'eſt trouvé que la ſomme totale de ces revenus, en forme une particuliere de trois cens livres, ou environ, pour chacun de ſes Membres. Or, on ſçait aſſez que le Clergé, pris en corps, ſe rend ſolidaire de la ſubſiſtance générale de ſes membres. Les communautés qui n'ont pas aſſez de revenu, en prennent, pour l'ordinaire, ſur celles qui en ont trop. Il faut conſidérer tous les Religieux comme des

enfans d'une même famille ; il faut qu'ils vivent ſur le produit d'un grand domaine, dont le revenu ſe partage entre eux. L'emplacement des Maiſons Réligieuſes peut bien être quelquefois un obſtacle pour empêcher qu'elles jouiſſént d'un grand ſuperflu ; mais, jamais pour les priver du néceſſaire.

Accorder plus facilement le dénombrement & la vente des biens ſubſtitués.

A n'enviſager que le point de vûe du Légiſlateur, dans le ſyſtême des ſubſtitutions, on peut dire qu'il eſt bon en lui-même, & convenable peut-être à la conſtitution du Gouvernement Monarchique. L'Etat trouve en lui dans le beſoin, de grandes reſſources. La Couronne acquiert par-là comme de nouveaux dégrés de ſûreté ; car, les grands propriétaires des terres ayant beaucoup à perdre, ſont intéreſſés perſonnellement à maintenir le ſyſtême de l'Etat.

Les grands biens de l'Egliſe, que poſſédent les Seigneurs de l'Angleterre, ſeront toujours un des plus grands obſtacles que le Prétendant trouvera pour remonter ſur le trône de ſes ancêtres.

D'ailleurs, le ſyſtême des ſubſtitutions eſt fondé ſur la nature. C'eſt une Loi que chaque propriétaire apporte en naiſſant; un droit acquis à chaque poſſeſſeur de ſe perpétuer par ſon héritage, dans la perſonne de ſes deſcendans &c.

On pourroit peut-être alléguer, en faveur des ſubſtitutions, que le Gouvernement s'eſt moulé inſenſiblement ſur elles, & que la Monarchie eſt appuyée aujourd'hui directement ſur ce ſyſtême, &c.

Mais, lorſqu'on ſe fera une loi de n'enviſager les ſubſtitutions que par leur bel endroit, on n'en appercevra jamais les défauts, & par conſéquent, l'abus reſtera toujours.

Regle générale : il n'y a aucun avantage dans le ſyſtême économique, qui

ne ſoit balancé par quelque déſavantage. C'eſt au légiſlateur à combiner les uns par les autres.

D'une diſtribution moins inégale & plus circulaire des terres, naîtroit une plus grande quantité de productions : voilà d'abord une richeſſe : or, l'Etat ne ſçauroit être plus riche, ſans que le corps des particuliers ne s'en reſſente, & conſéquemment ſans que la république n'acquiere de nouvelles forces.

Si trente millions d'arpens de terre en quarré, ſubſtitués, & qui ſont entre les mains aujourd'hui de deux ou trois mille ſujets, ſi toutes ces terres devenant libres, ſe diviſoient inſenſiblement entre deux ou trois millions de particuliers, il eſt certain que la France augmenteroit par-là ſes richeſſes générales. Ce partage mieux proportionné à notre population, mettant plus d'égalité dans les richeſſes, meubles & immeubles, donneroit plus d'activité à la nation. Ce ne ſeroit plus une partie des ſujets ; ce

ne ſeroit plus quelques branches aînées qui veilleroient à la conſervation de l'état ; ce ſeroit le corps général de la nation lui-même.

On ſent d'abord combien la monarchie pourroit par-là acquérir de dégrés de nouvelles forces.

Eteindre une infinité de droits de directe mal fondés.

1. Les droits de directe forment aujourd'hui un labyrinthe dont notre gouvernement a perdu le fil. La plûpart des particuliers qui les exigent, n'ont d'autre titre à produire ſi ce n'eſt que leurs ancêtres les ont perçus. Sans doute que l'établiſſement du droit fut d'abord utile à l'agriculture ; mais il eſt certain qu'aujourd'hui il lui eſt onéreux ; la taxe qui a toujours augmenté, eſt devenue un impôt trop peſant, qui a découragé la culture des terres.

2. Lors de l'établiſſement des directes, les peuples n'étoient point chargés de

cette foule d'impôts que les beſoins du tems ont occaſionnés depuis ; ces impôts joints aux droits de directe ont accablé les peuples.

3. Les améliorations & réparations des terres, (ainſi qu'il a été dit,) étant plus directes au Seigneur de la directe qu'au propriétaire, on les laiſſe dépérir.

Ce n'eſt point ici l'endroit de traiter cette matiere, dont les conſéquences, priſes dans toute leur étendue, ſont d'un préjudice notable à la culture générale. Pour remédier à cet inconvénient, il ne reſte d'autre moyen que d'établir des chambres ardentes dans chaque Province, pour anéantir les directes qui ſont perçues abuſivement, & pour adoucir le poids des légitimes.

Diminuer les taxes ſur les payſans & laboureurs.

C'eſt, dit-on, les terres qui payent les taxes : ce ſyſtême eſt vrai ; mais il ne l'eſt pas moins que leur poids retombe

toujours ſur le cultivateur ; car ſi celui-ci eſt poſſeſſeur, la taxe qui augmente le prix des denrées, diminue la conſommation ; s'il n'eſt que Fermier, il paye de ſon travail la portion de la taxe que le propriétaire a avancé au Roi pour lui. En un mot, tout bien conſidéré, c'eſt toujours la ſomme du travail que l'on taxe.

Enfin, qu'on ſubtiliſe tant qu'on voudra ſur cette matiere ; que la manie de dire du nouveau, faſſe avancer à la honte de l'humanité & de la charité chrétienne, que pour rendre notre culture floriſſante, il faut que le payſan, chez nous ſoit accablé ; que l'on combine juſques au danger de l'aiſance, & du bien-être du laboureur ; que l'on cite tant qu'on voudra des Provinces qui rendent plus depuis qu'on les a chargées davantage ; il ſera toujours exactement vrai de dire que la grandeur des taxes augmentant le prix des denrées, diminue les conſommations ; ce qui met des bor-

nes à l'agriculture, & à la population, &c.

Il eſt étonnant que la politique elle-même n'ait pas encore appris aux ſouverains de l'Europe à connoître leurs véritables intérêts, & que la maladie des impôts l'emporte toujours ſur le ſyſtême même de leur propre agrandiſſement. On diroit qu'ils font tous leurs efforts pour éviter d'arriver à cette puiſſance où il ſemble d'ailleurs que tendent toutes leurs démarches.

Il eſt bien clair que c'eſt de la richeſſe de la monarchie que dépend celle du monarque. Cette richeſſe ne vient que des productions de la terre ; or, tout ce qui met des bornes à celle-ci, diminue néceſſairement la fortune du prince.

Il faut que les terres payent les charges de l'état ; mais il faut auſſi que l'état s'accommode aux productions de la terre ; c'eſt de cette combinaiſon que dépend tout l'édifice de l'agriculture pratique. Il faut que ce ſoient toutes les terres, & non quelques terres qui payent. Il ne doit

point y avoir de ſujets privilégiés, parce que l'état veillant à la ſûreté de tous, il eſt juſte que tous contribuent également aux charges de l'état; ce ſont les biens nobles chez nous qui détruiſent les biens roturiers, parce que le plus fort de la taxe qui retombe ſur ces derniers, diminue leur culture dans la proportion de l'inégalité de la taxe. Enfin, qu'on calcule, qu'on combine, qu'on crée tous les jours de nouveaux ſyſtêmes d'agrandiſſement, l'agriculture ne fleurira jamais chez nous qu'après avoir établi une proportion géométrique dans les taxes; relativement à la production des terres.

Juſques au moment de cette opération, la monarchie ſera toujours dans un état naturel de foibleſſe.

Défendre aux communautés, maiſons de Ville, Hôpitaux, Confréries, Seigneurs, Gentilshommes, de recevoir des ſommes pour être conſtituées en rentes viageres, ou autres, &c.

C'eſt de la ſomme du travail général,

que dépend la richeſſe de la république. Les états ne prennent un rang ſupérieur les uns ſur les autres, que dans la proportion des progrès de cette ſomme. C'eſt elle qui décide de la grandeur ou de l'anéantiſſement d'un état : l'attention du miniſtere doit donc plus porter ſur cette partie que ſur toutes les autres de l'adminiſtration.

Mais nous verrons toujours cette ſomme diminuer chez nous lorſque nous laiſſerons tant de portes ouvertes à l'oiſiveté.

Le ſyſtême des rentes viageres & autres, qui s'accroît tous les jours en France, croiſe les bras à une infinité de citoyens qui, ſans lui, s'adonneroient à un travail dont le produit ſeroit au profit de l'état. Un rentier eſt non-ſeulement inutile à la république, mais il lui eſt même à charge, parce que ſa ſubſiſtance eſt priſe ſur l'induſtrie des autres ſujets.

Le reméde unique eſt, d'abolir ces rentes, dont l'effet tend à augmenter le

nombre des gens oiſifs, & à diminuer conſidérablement la culture des terres. Ce n'eſt point à nous à en indiquer les moyens ; ils doivent naître de la néceſſité politique de l'abolition. Sans doute qu'on les trouvera impraticables ſi on n'enviſage que les intérêts des particuliers ; mais la difficulté diſparoîtra à meſure qu'on enviſagera cette réforme du côté du bien général.

Donner plus de circulation à l'or, & à l'argent.

Tandis que la maſſe générale des richeſſes, chez nous, ſera raſſemblée dans un même lieu ; tandis qu'une ſeule Ville, ou ſeulement quelques Villes les poſſéderont preſque en entier ; quel eſpoir pourrons-nous jamais avoir que notre agriculture devienne floriſſante ? En France, l'or & l'argent perdent en partie leur qualité de ſignes. Leur maſſe générale ne repréſente pas celle des denrées, parce que leur diſtribution locale

n'eſt point relative aux productions de la terre. Ces métaux repréſentent trop dans certains cantons du Royaume, & ne repréſentent pas aſſez dans d'autres.

Nous avons des Provinces en France qui, avec deux millions d'arpens de terre en quarré ne poſſedent pas une ſomme monnoyée de douze cens mille francs; tandis que d'autres, qui n'en ont pas cinq cens mille, jouiſſent de cinq cens millions.

On ſent d'abord combien cette diſproportion doit être défavorable à la culture générale de nos terres.

Qu'on ramaſſe tant qu'on voudra des raiſonnemens compliqués ſur cette matiere, il faudra, après bien des débats, en venir à un fait démontré par l'expérience: ſçavoir, que les terres ſont toujours cultivées en raiſon de la maſſe de l'or & de l'argent que chaque canton poſſede.

Tout le monde ſçait que nos Provinces pauvres en eſpeces, celles qui

poſſedent le moins de ces métaux, donnent moins de productions d'ailleurs, toutes proportions gardées, que celles qui en poſſedent davantage. L'aiſance publique dépend de l'activité de la circulation des denrées; cette circulation eſt active en raiſon de la répartition proportionnelle de la maſſe de métaux.

Ainſi on peut hardiment conclure que, tandis que cette diſproportion locale des richeſſes exiſtera en France, l'agriculture générale y ſera dans un état précaire, en proportion de l'inégalité des richeſſes.

Pour jetter donc le fondement d'une bonne culture, il faut commencer par détruire le vice dont je viens de parler.

On n'y parviendra qu'en changeant un certain ordre de choſes, & faiſant pluſieurs réformes dans notre adminiſtration générale.

1. Il faut d'abord abolir une infinité de priviléges, qui jettent les richeſſes de l'état tout d'un côté.

2. Diſſoudre pluſieurs grandes compagnies qui attirent continuellement à elles tout l'argent du Royaume.

3. Obliger cette foule de premiers Banquiers établis à Paris, qui par une ſuite de ſpéculations, ſe rendent maîtres du capital des eſpeces de la monarchie, d'aller faire leur réſidence dans les Provinces.

4. Fixer leur nombre dans chaque Capitale.

5. Eloigner de Paris les grandes caiſſes.

6. Obliger tous les Gouverneurs de vivre dans leurs Provinces.

7. Donner ordre aux premiers Seigneurs de conſommer leurs revenus dans leurs terres.

8. Défendre à la nobleſſe de province d'aller tous les ans dépenſer ſon revenu à Paris.

9. S'oppoſer à l'établiſſement des manufactures dans cette Capitale.

10. Forcer les millionnaires à aller ha-

biter les Provinces pauvres du Royaume.

II. Pratiquer les mêmes réglemens à l'égard des autres Capitales de l'Etat, en proportion de leurs richeſſes locales, &c.

Diminuer les troupes réglées, pour ſubſtituer à leur place une Milice, qui ne ſervît qu'en tems de guerre.

On trouvera ſans doute, que c'eſt heurter de front la politique, que d'avancer que nous avons trop de troupes en France. Le préjugé, ſur cette partie de notre adminiſtration, eſt reçu, & l'opinion formée. Ceux qui gouvernent l'état depuis un ſiécle, ſe ſont accoutumés à ne voir ſa grandeur qu'au travers de nombreuſes armées.

C'eſt cependant cet état de force qui nous affoiblit La paix, chez nous, ne fait jamais finir la guerre. Après la ſignature des traités, nos laboureurs reſtent comme auparavant, enrégimentés; & par conſéquent, nos terres ſont toujours

en friche. Du tems de calme, à celui des troubles, il n'y a d'autre différence que celle du bruit du canon ; de grandes armées exiſtent également ſur pied, & accablent l'état, autant par les dépenſes immenſes qu'occaſionne leur entretien ; que par le vuide qu'elles cauſent à l'agriculture.

La France, en tems de paix, eſt en guerre contre elle-même. Les diviſions qui s'élevent en Europe la trouvent toujours en défaut ; nous ne ſommes jamais préparés aux dépenſes de guerre, parce qu'en tems de paix, nous faiſons toujours à peu près les mêmes dépenſes.

Tandis que nos ennemis reſpirent, & reprennent de nouvelles forces pour nous combattre, nous reſtons dans l'agitation, ce qui nous conduit plutôt à l'abbattement. On peut demander hardiment à la politique, ce que nous faiſons, en tems de paix, de ces deux cens mille hommes que nous promenons continuellement en différentes garniſons ?

On répondra ſans doute, que la grandeur de l'état, la quantité de ſes places fortes, & le nombre de ſes frontieres exigent cette prodigieuſe quantité de troupes. Mais la même réponſe pourra ſervir pour tous les Souverains. D'où vient donc qu'aucun Gouvernement de l'Europe, toute proportion gardée de grandeur & d'étendue avec la France, n'entretient pas tant de troupes qu'elle ? Que notre politique guerriere ſoit perſuadée que la force ſeule peut repouſſer la force; qu'elle mette toutes ſes reſſources dans le nombre de ſes armées, & celui de ſes arſénaux; il eſt de fait que, ſi l'état réformoit une partie de ſes troupes réglées, pour ſubſtituer à la place un pareil nombre de milices qui, ſans quitter leurs domiciles, ſeroient employées, en tems de paix, à l'agriculture, & pendant la guerre, à combattre les ennemis de l'état; la monarchie, bien loin de s'affoiblir, acquerroit par-là de nouveaux dégrés de force.

Les avantages qui réſulteroient de cette réforme ſeroient ſans nombre.

1. Soixante mille hommes de plus, employés à l'agriculture, produiroient tous les ans une valeur de pluſieurs millions à l'Etat.

2. Il ſeroit déchargé de la ſubſiſtance & de l'entretien de ſoixante mille hommes.

3. Huit à dix mille Gentilshommes Officiers, qui menent une vie oiſive dans les garniſons, devenus Officiers de milice dans leurs provinces, s'occuperoient à faire valoir leurs terres.

4. Les Provinces ne ſeroient point accablées par les frais d'uſtenſiles, logemens, & autres dégâts que les troupes réglées leur cauſent.

5. La couronne épargneroit une quantité prodigieuſe de penſions, que les Officiers qui ont quitté pendant vingt ans leur domicile pour parcourir les places, ſe croyent toujours en droit de demander.

6. Il y auroit moins de Gentilshommes en France dans l'indigence : au lieu de cette foule de Chevaliers de Saint Louis, qui meurent honorablement de faim, nos Officiers deviendroient de riches cultivateurs.

7. L'état militaire feroit un corps moins isolé. Il y auroit moins de distance entre l'Officier & le citoyen.

Si on allegue que des milices ainsi délaissées dans les Provinces jusques à la guerre, formeroient de mauvaises troupes, l'exemple de nos grenadiers-Royaux, dans nos dernieres campagnes, suffit pour détruire ce préjugé, communément reçu auparavant.

Personne n'ignore que nos Généraux leur réservoient presque tous les coups de main du premier ordre. Nous leur devons la réussite de plusieurs siéges, & l'avantage remporté dans quelques batailles.

La gloire peut s'insinuer dans tous les cœurs ; le soldat mercénaire en est

peut être moins ſuſceptible, que le citoyen campagnard.

La différence qui ſe trouve dans un jour d'action entre un milicien qui vient de quitter la charue, & un vieux ſoldat qui monte la garde depuis vingt ans, cette différence dis-je, eſt preſque inſenſible.

A la guerre le danger perſonnel fait naître dans tous les hommes une bravoure à peu-près égale, & l'amour propre, qui porte un chacun à s'y diſtinguer, acheve, pour m'exprimer ainſi, la nuance d'ardeur & de courage.

D'ailleurs, rien n'empêcheroit que ces milices ne fuſſent exercées les jours de Fête & de Dimanche dans chaque Paroiſſe, &c.

Subſtituer des Etrangers dans les emplois ſubalternes des Fermes.

On aura beau écrire des mémoires contre les Fermes royales, & établir des ſyſtêmes qui prouvent que l'état doit néceſſairement périr par-là : on aura beau

crier de toutes parts contre les Fermiers ; ces traits ne feront que s'émouſſer contre eux.

Les maltôtiers aujourd'hui ſont à l'abri de toute atteinte ; le coup eſt porté ; l'affaire en eſt faite ; ils ont ſaiſi les revenus de la couronne ; toutes les richeſſes de l'état ſont entre leurs mains.

Plus de retour ; pas même d'eſpérance que nos Rois ſoient jamais informés du déſordre.

Les traitans ſe ſont emparés des premieres avenues du cabinet. Tous ceux qui environnent le Souverain, ceux qui parlent directement au Prince, ſont à leurs gages.

La plûpart des hommes en place ont un intérêt perſonnel de ſoutenir les maltôtiers.

Nos Miniſtres ſont déroutés ; ils ont perdu la clef des revenus de la monarchie ; il faudroit bouleverſer l'Etat pour retrouver le fil de l'ancien Gouvernement.

Depuis le contrat, nos Finances ont pris un autre cours ; la perception des taxes, une autre route. Toutes les branches particulieres de l'adminiſtration s'en ſont reſſenties, dans la proportion de l'altération ſurvenue dans leur principe.

Le génie de la nation, qui ſuit toujours la révolution des finances, a changé ; notre population s'eſt moulée ſur ce nouveau ſyſtême ; les principes de notre commerce ne ſont plus les mêmes ; ceux de notre induſtrie ſont différens ; nos troubles ont d'autres raiſons ; nos guerres d'autres cauſes, &c.

En un mot, cette révolution générale en a cauſé une univerſelle dans toutes les parties de notre corps politique.

Dans le déſordre préſent des choſes, il reſte un moyen, je ne dis point pour corriger le mal, mais ſeulement pour l'empêcher d'augmenter ; je veux dire, de diminuer le nombre d'employés nationnaux.

Il plaît à MM. les Fermiers Généraux

de n'entendre, par le mot d'Employés, que ceux qui retirent le ſalaire de la compagnie, qui ſont de vingt à vingt-deux mille; & lorſqu'ils ont prouvé par leurs livres, que les Fermes n'employent que ce nombre de ſujets, ils ſe croyent en droit de refuſer tous les mémoires qui paroiſſent.

Mais il eſt de fait, que quoique les Fermes n'ayent que vingt mille gagiſtes, elles ont près de deux cent mille Employés, à étendre ce mot à tout ce qui a un rapport direct ou indirect avec elles.

Pour citer un exemple : tous les buraliſtes de tabac ne ſont point compris dans le nombre d'Employés à ſalaire; cependant, il n'eſt pas moins vrai que cette claſſe en forme une conſidérable. Chacun de ces bureaux, dont le nombre qui s'accroît tous les jours dans toutes les Villes du Royaume, eſt au-delà de la proportion relative des profeſſions utiles, forme ſeul une famille d'Employés;

de façon que, dans une Ville où il y a cent bureaux, il y a ordinairement mille perſonnes employées à vendre du tabac.

Chaque place, chaque quartier, chaque rue, chaque carrefour a le ſien.

On trouve toujours deux ou trois perſonnes dans chacun de ces bureaux, qui, les bras croiſés, attendent qu'on vienne acheter une once de tabac.

Par l'oiſiveté qui regne dans ces bureaux on peut juger, d'un premier coup d'œil, combien la ſomme des autres travaux néceſſaires de la république, doit être diminuée.

Comme c'eſt le public, & non la compagnie qui fait les frais de cet établiſſement, les Fermes voyent avec plaiſir augmenter le nombre de ces bureaux, quand ce ne ſeroit que pour ſe rendre plus conſidérables dans le Royaume par un plus grand nombre de ſujets qui leur ſont attachés.

Mais la raiſon eſſentielle, eſt le profit exorbitant des buraliſtes. Il ſuffit qu'une

famille vende deux livres de tabac par jour, pour avoir de quoi ſubſiſter à ſon aiſe. Un laboureur qui travaille la terre d'un ſoleil à l'autre, ne gagne pas le tiers de ce que le buraliſte, autour d'une table, fait dans une heure, en vendant du tabac.

Les Employés aggrégés, les aſpirans, ceux qui obtiennent des ſurvivances, ceux qu'on révoque continuellement, enfin tous les Commis particuliers des Fermiers, leurs Intendans, leurs valets de chambre, leurs laquais, leurs coureurs, leurs poſtillons, leurs cochers, leurs palefreniers; tous ces gens-là n'ont point de paye de la compagnie; cependant on peut les mettre au rang des Employés, parce qu'ils vivent ſur les Fermes.

La premiere réforme des Fermes, puiſqu'il n'eſt peut-être plus poſſible de les ſupprimer, doit donc porter, comme on vient de le dire, ſur les Employés.

Cette affaire eſt directement du reſſort de l'adminiſtration, parce qu'elle

regarde la ſomme générale du travail de la république, d'où dépend toujours la puiſſance de l'état.

Qu'une monarchie régiſſe elle-même ſes revenus, ou les mette en Ferme, la choſe, par elle-même, peut devenir indifférente ; mais, le plus ou le moins de ſujets employés à cette régie, eſt toujours un affaire d'état.

Tout dépend de la combinaiſon du nombre d'hommes employés dans les fermes, ou régie des revenus.

Il ſeroit d'abord indiſpenſablement néceſſaire d'éteindre une infinité de bureaux de douane, qui ſont répétés dans les différentes provinces ; établiſſemens que la crainte ſeule des fraudes à formé.

On croit toujours donner une raiſon ſans replique, lorſque l'on dit que la compagnie entend trop bien ſes intérêts pour augmenter, ſans néceſſité, ſes frais de régie ; & on ſuppoſe toujours ces bureaux néceſſaires dès-lors qu'elle les a établis.

Ce n'eſt point connoître l'eſprit de ce corps, que de raiſonner ainſi. Ces établiſſemens ne coûtent rien à la compagnie ; car c'eſt ſur le tableau des dépenſes générales, qu'eſt établi le prix du vaut. Ce ne ſont point les Fermiers qui payent ces bureaux de précaution ; c'eſt l'état.

La conſommation annuelle du tabac dans chaque ville du Royaume, indique diſtinctement les bureaux qu'il conviendroit d'y laiſſer établis.

Si on compare le tems de l'oiſiveté de nos buraliſtes, avec celui de leur travail, on trouvera, qu'avec les deux tiers de moins de ce que nous en avons il en reſteroit ſuffiſamment pour fournir à la conſommation de cette denrée.

Mais le coup d'état le mieux frappé, & qui pourroit ſeul balancer le dommage que le ſyſtême des Fermes cauſe à la monarchie, ſeroit celui qui ordonneroit que tous les Employés ſubalternes, notamment tous les gardes des

douanes & de tabac, fuſſent pris chez l'étranger.

Ce changement ſeroit d'autant plus facile à faire, que nous ſommes environnés d'états ſurchargés de peuples, qui ne demanderoient pas mieux que de devenir des Employés.

La Suiſſe, par exemple, traiteroit volontiers avec la compagnie, pour quinze mille hommes. Cette nation eſt accoutumée depuis long-tems à ſe vendre en détail à ceux qui veulent traiter avec elle pour de l'argent.

Je ne crois point qu'on objecte contre ce ſyſtême, qu'il ſeroit dangereux d'accorder un corps de quinze mille étrangers à la compagnie. Les deſſeins des maltôtiers ſont trop connus, pour que le gouvernement en puiſſe jamais prendre ombrage. Ils n'en veulent qu'aux richeſſes : d'ailleurs la France a toujours deux cens mille hommes, même en tems de paix ; elle n'auroit donc rien à craindre des entrepriſes des Fermiers.

Il eſt ſuperflu d'expoſer ici aux yeux du lecteur les avantages que ce changement dans les Employés des Fermes, apporteroit à la monarchie.

1. Quinze, ou vingt mille ſujets, n'ayant plus d'eſpérance de devenir des Employés, s'adonneroient aux profeſſions de premier beſoin.

2. L'agriculture acquerroit inſenſiblement de nouveaux laboureurs.

3. L'équilibre ſe remettroit dans les claſſes des profeſſions méchaniques.

4. La paye qu'on donneroit à ces nouveaux Employés étrangers, ne ſortiroit point de l'état; leur ſubſiſtance les y retiendroit.

5. Les arts, l'induſtrie, le commerce, par l'augmentation de nouveaux bras, verroient croître leurs forces reſpectives.

6. L'Etat gagneroit tous les ans les valeurs auxquelles l'induſtrie de ces nouveaux artiſans, ou laboureurs donneroit naiſſance.

Porter une partie de nos artiſans à devenir laboureurs.

C'eſt de l'équilibre des arts & profeſſions que dépend la puiſſance de l'Etat.

Il y a une correſpondance dans toutes les claſſes, d'où dépend la force du corps politique. Si quelqu'une de ces claſſes s'augmente au-delà de ſa proportion naturelle, cela ne peut être qu'aux dépens de quelque autre, qui dès-lors, perdant ſa vigueur, diminue dans la même proportion la puiſſance de l'Etat.

La claſſe des artiſans, celle de ceux qui s'adonnent aux profeſſions de ſeconde néceſſité, excede de beaucoup celle de ceux qui ont embraſſé la profeſſion de premier beſoin. Je l'ai déja dit : nos Villes ſont remplies d'ouvriers, tandis que nos champs n'ont pas aſſez de cultivateurs.

Il ſemble que l'équilibre eſt établi, dès-lors que tous les ſujets travaillent

dans un état. Cependant, il eſt de fait que cet équilibre n'exiſte point chez nous. Le travail de nos artiſans eſt moins relatif à notre agriculture, qu'à celle des autres nations.

La plus grande partie des premieres matieres que nous employons dans nos manufactures, ne ſont point de notre crû ; elles nous viennent de l'Etranger. C'eſt à une combinaiſon, auſſi mal entendue dans le principe de ſes arts, que bien dirigée dans l'exécution de leur établiſſement, que la France doit le déſordre de ſon agriculture.

L'avantage de la main d'œuvre, que nous payent les autres nations, ne nous indemniſe pas aſſez de la diminution des productions de la terre. Il ne falloit point s'écarter de ce principe : que les manufactures ne rendent un peuple véritablement riche, que lorſqu'elles ſont fondées ſur ſes productions naturelles. Regle générale : l'induſtrie devient elle-même préjudiciable à un Etat, lorſque

ſon édifice a un autre fondement que celui de ſon agriculture.

Après avoir marché bien avant dans la carriere des arts, il nous reſte à préſent un pas à faire en arriere, c'eſt-à-dire, d'inviter une partie de nos artiſans à redevenir une autre fois laboureurs. Je ne m'étendrai point ſur les moyens ; les mêmes qui ont ſervi à faire abandonner la culture des terres à nos artiſans, peuvent être employés pour les y ramener.

Décharger nos Intendans de l'inſpection de l'agriculture.

L'agriculture devant être l'unique objet de ceux que le Gouvernement politique charge dans chaque Province de cette partie, il eſt abſolument néceſſaire que ceux à qui elle eſt confiée, ne ſoient point diſtraits par d'autres affaires. La vie de pluſieurs hommes d'Etat, continuellement occupés dans chaque département de l'agriculture, ſuffiroit à peine pour la porter au dégré de

perfection dont elle peut être susceptible ; comment nos Intendans de Province, qui n'en font que l'accessoire de leur administration, pourroient-ils l'élever à ce point de perfection ? Ces hommes sont trop occupés d'autres choses, pour donner une attention sérieuse à celle-ci. Une relation continuelle avec la cour ; des dépêches qui se succedent toujours les unes aux autres ; une correspondance avec le ministere, chargée de détails ; la police domestique ; la vigilance à faire observer les anciennes ordonnances ; l'attention à en établir de nouvelles ; un courant d'affaires subalternes ; la distraction continuelle qu'occasionne une foule de minuties nécessairement attachées aux soins d'une Province, &c. Tout cela détourne trop nos Intendans de ce premier objet principal.

J'ai proposé des directeurs généraux d'agriculture dans chaque département, uniquement occupés à faire produire aux

terres de nouvelles valeurs. J'ai proposé encore que ces directeurs fussent subordonnés à un conseil général économique, qui n'eût lui-même d'autre affaire que de fournir des moyens aux directeurs de faire fleurir l'agriculture dans chaque district.

Ce moyen seroit peut être l'unique pour faire fleurir la culture des terres dans toute l'étendue du Royaume, &c.

Forcer les pauvres à s'adonner à l'agriculture.

Divers projets, depuis un siécle, ont paru pour purger l'Etat de la vermine des mendians, qui le ronge; mais il n'est point surprenant qu'on n'en soit pas venu à bout, puisque tous ces mémoires n'ont jamais remonté à la source du mal.

Toute la police de cette partie de notre administration, s'est réduite, jusques à présent, à donner des ordres aux magistrats particuliers de faire sortir

les pauvres de leurs Villes ou départemens ; c'eſt-à-dire que, chaque diſtrict tâchera de ſe décharger ſur un autre, de l'inconvénient d'avoir des pauvres.

Il ne paroît point que le projet de faire finir la claſſe des pauvres ait jamais été formé ; on a ſeulement cherché à les faire ſubſiſter partout ailleurs que là où ils ſont.

La loi exercée contre eux à toute rigueur, ſe réduit à former un ſyſtême de circulation continuelle de mendians dans la Monarchie.

Ceux qu'on chaſſe de Paris vont à Orléans ; ceux qu'on bannit d'Orléans viennent à Paris ; ainſi des autres Villes, &c.

Au lieu que nos pauvres étoient autrefois ſédentaires, ils ſont aujourd'hui ambulans : voilà tout l'effet du réglement. On croit s'en être débarraſſé, parce qu'on ne les a pas toujours devant les yeux ; mais il ſuffit qu'ils exiſtent dans l'Etat, pour être à charge à la République ; car,

que ces pauvres ſoient dans une partie du Royaume, ou dans une autre, le poids de leur ſubſiſtance tombe directement ſur les autres claſſes ; & c'eſt ſur le travail de celles-ci, qu'eſt priſe la nourriture des mendians, & l'augmentation des taxes qu'elles payent pour eux.

Le ſyſtême établi de retenir les mendians dans des maiſons de force, pour les employer au travail de quelques manufactures, ſouvent inutiles, ou toujours peu néceſſaires à la ſociété, ne remplit point le vuide qu'ils cauſent à l'agriculture ; les lacunes reſtent toujours. Tous ces pauvres, dont nos villes & nos hôpitaux ſont remplis, tirent leur origine de la campagne, où ils manquent aujourd'hui. Ils ſeront toujours à charge à l'Etat, lorſqu'on ne les rendra point au travail des champs.

Il s'agit bien moins de tirer parti du travail des pauvres, que de les faire ceſſer d'être pauvres.

Un coup d'Etat bien important ſeroit

celui qui ordonneroit à tous nos Intendans, Commandans de places, Gouverneurs de provinces, de faire faire main baſſe dans leurs départemens ſur tous les vagabonds, gueux, mendians, bohémiens, gens ſans aveu, diſeurs de bonne avanture, &c. de les faire conduire dans les priſons, chacuns relativement à leurs provinces, où il en ſeroit fait un dénombrement général, à la réſerve des vieillards, des eſtropiés, ou de ceux qui auroient des incommodités réelles, pour être envoyés par colonies dans les provinces où notre agriculture a beſoin de bras.

Mais ce moyen ſeroit auſſi inutile que les autres qu'on a employés juſques-ici à l'égard des pauvres, ſans une ſuite de réglemens relatifs à cette nouvelle population des campagnes. Les mendians accoutumés à une vie oiſive, ne manqueroient pas de ſecouer bientôt le joug de ce nouveau travail.

1. Il ſeroit aſſigné par chaque com-

munauté où on feroit paſſer des colonies de pauvres, une maiſon, ou des maiſons proportionnées pour les loger, où ils ſeroient enfermés le ſoir après leur travail.

2. Chaque communauté répondroit du nombre des pauvres qui lui auroient été confiés.

3. Il ſeroit nommé des Commiſſaires de la Cour pour en aller prendre la liſte tous les ans.

4. Chaque communauté ſeroit taxée à une amende de cinquante livres envers le Roi, pour chaque mendiant qu'elle auroit laiſſé échapper.

5. Ces pauvres ſeroient employés notamment au défrichement des nouvelles terres.

6. La nourriture & les vêtemens ſeroient fournis à chaque pauvre par le laboureur qui l'employeroit.

7. Le nombre des pauvres que chacun pourroit employer, ſoit à la culture de ſes champs, ou à en défricher de nou-

veaux, ſeroit déterminé par chaque communauté.

8. N'y ayant plus, ou preſque plus de pauvres, il ſeroit pris un état de toutes les fondations pour leur entretien, dont il ſeroit fait une caiſſe ou recette générale, & les fonds en ſeroient employés aux dépenſes néceſſaires pour cet établiſſement.

9. Afin d'encourager les laboureurs à ſe prêter à ce nouveau ſyſtême d'accroiſſement de travail, il ſeroit payé une gratification de vingt livres à celui qui dreſſeroit un pauvre au labourage, & au reſte des travaux qui regardent la culture de terres.

10. Au bout de ſix ans de travail, chaque pauvre ſeroit libre de quitter le laboureur qu'il auroit ſervi, & de vendre ſon induſtrie à quelqu'autre.

On pourroit dans la ſuite multiplier ces réglemens, ſelon que cela ſeroit néceſſaire pour former de tous ces pauvres une nouvelle branche de laboureurs.

Former de nouveaux chemins, & augmenter les canaux de communication.

C'eſt de cette partie de l'adminiſtration, plus que de toute autre, que dépendent les progrès de notre agriculture générale.

A quoi pourront jamais ſervir les réglemens les mieux dirigés chez nous, ſur la culture des terres, lorſque la communication entre les provinces abondantes & les ſtériles, ſera coupée par le mauvais état de nos chemins, & par le défaut du nombre des canaux particuliers.

Je veux qu'on reconnoiſſe aujourd'hui l'abus des Ordonnances qui défendent l'exportation des denrées d'une province à une autre; je ſuppoſe que le miniſtere voyant plus clair dans cette partie du gouvernement, leve toutes ces prohibitions qui mettent des obſtacles à notre puiſſance politique, il reſtera toujours l'obſtacle de la nature.

La ſource de l'augmentation des den-

rées eſt dans leur circulation, parce que c'eſt de celle-ci que dépend leur conſommation.

Telle province qui ne conſomme qu'une portion médiocre de certaines denrées, en conſommeroit davantage, ſi celles des autres provinces pouvoient arriver juſques à elle.

Tout ce qui empêche la communication, forme donc le plus grand obſtacle aux progrès de l'agriculture.

Ce n'eſt point de la largeur & de la beauté de nos grands chemins, qui traverſent la France d'un bout à l'autre, que dépend la puiſſance de la monarchie. On ne ſçauroit, il eſt vrai, diſconvenir de leur utilité; mais il eſt certain que les ſommes immenſes qu'il en a coûté pour leur conſtruction, pouvoient être employées d'une maniere plus utile à l'Etat.

Pour tirer, du projet général des chemins, toute l'utilité dont il étoit ſuſceptible, il falloit commencer d'abord par

donner une communication aiſée à toutes les parties de la monarchie, par un nombre convenable de chemins proportionnés à la nature des denrées, & à la quantité que chaque diſtrict en pouvoit produire ; le tout combiné ſur la ſubſiſtance générale, & l'étendue de notre commerce intérieur & extérieur.

N'eſt-ce point une choſe qui choque l'eſprit d'ordre, de calcul, & d'économie, de voir que la plûpart de nos Provinces les plus abondantes ne peuvent faire parvenir leurs denrées juſques à nos chemins royaux, que par des petits ſentiers où un mulet, ou un cheval peuvent à peine paſſer, & que la moindre inondation, ou autres accidens rendent toujours impraticables.

On dit que ces grands chemins ſont commodes : cela eſt vrai ; mais il faut parvenir juſques à eux, & c'eſt en quoi la plûpart des cantons trouvent de grandes difficultés pour le tranſport des den-

rées; ce qui fera toujours qu'on ne les cultivera pas au-delà de la ſubſiſtance locale.

Nos chemins royaux ne forment qu'une ligne. Les terres ſeules qui en ſont à une certaine diſtance, profitent de leur commodité. Toutes les autres ne s'en reſſentent point.

Ces dépenſes énormes ſont à pure perte pour l'Etat, parce que des millions d'arpens de terre demeurent en friche comme avant la conſtruction de ces chemins: leur entretien eſt onéreux, parce qu'il accable d'abord les provinces, ſans les indemniſer dans la ſuite du dommage que cauſe l'impôt.

On peut dire la même choſe de nos canaux de navigation. Pluſieurs millions ont été employés pour former celui du Languedoc. Il établit, dit-on, la communication entre les deux mers. Le capital de cette ſomme eût été bien plus utile à l'Etat, ſi elle avoit été employée à un grand nombre de petits canaux, pour lier

la communication dans l'intérieur du Royaume. Notre agriculture en ſeroit devenue floriſſante, dans la proportion que ces canaux euſſent facilité le tranſport des denrées.

Au lieu donc de fixer toute ſon attention ſur les chemins royaux, notre adminiſtration devroit porter ſes regards ſur les chemins détournés, déſignés communément par le nom de chemins de traverſe qui, dans pluſieurs endroits du Royaume, commencent à n'être plus praticables; de même que ſur le rétabliſſement des petits canaux négligés, & ſur l'établiſſement de ceux qui peuvent être pratiqués, &c.

Diminuer le luxe des domeſtiques.

Ceux qui veulent qu'un grand luxe ſoit avantageux, s'appuyent ſur la circulation qu'il procure aux états. Ces politiques n'ont des yeux que pour les fixer ſur les canaux particuliers que le luxe ouvre aux richeſſes. Fort peu de gens

juſques ici, ont calculé le dommage qu'il cauſe au gouvernement politique & civil, par la diminution des premieres matieres.

C'eſt le luxe qui forme chez nous cette claſſe innombrable de domeſtiques de tout genre, c'eſt-à-dire, cette foule d'hommes inutiles à la République, dont la proportion ſurpaſſe de beaucoup celles qui fourniſſent à l'Etat la premiere ſubſiſtance.

La plûpart des Combinateurs de la puiſſance de la Monarchie donnent dans le faux, reſpectivement au luxe, faute d'établir des premiers principes.

Le ſyſtême de la création des matieres, au plus grand avantage de la République, doit être la premiere pierre fondamentale du gouvernement politique. Tout ce qui tend à diminuer cette création, n'eſt jamais compenſé par la circulation; le vuide reſte toujours.

Si on ſuppoſe que nous avons dans toute l'étendue de la France, y com-

pris ſes conquêtes, cinquante mille domeſtiques de pur luxe, car je ne parle point de ceux d'une abſolue néceſſité; il eſt certain qu'un pareil nombre de citoyens inutiles cauſe une diminution de plus de vingt millions tous les ans dans les productions de la terre; je dis diminution, car la branche de tous nos laquais vient des laboureurs. Ce ſont des payſans d'origine, à qui le luxe des villes a fait abandonner la campagne. Je demande ſi la circulation des richeſſes que cette nouvelle claſſe procure à l'Etat, reſpectivement à cette partie du luxe, équivaut au dommage qu'elle lui cauſe, en l'appauvriſſant continuellement d'une pareille ſomme?

La ſubſiſtance de ces domeſtiques étant priſe d'ailleurs ſur l'induſtrie de leurs compatriotes qui ont reſté à la campagne, elle oblige ceux-ci à redoubler leur travail pour la nourriture des autres, & à pure perte pour l'Etat; car toute ſubſiſtance accordée à une claſſe d'hom-

mes inutiles à la République, eſt nulle par elle-même, & doit être conſidérée en bonne politique, comme non avenue.

Ce n'eſt pas tout, les taxes qui ſervent à faire exiſter l'Etat étant priſes, (tout bien conſidéré,) uniquement ſur les productions de la terre, ſont augmentées par-là ſur les laboureurs. Le poids de ces taxes augmente dans la proportion que le nombre des cultivateurs diminue.

On calcule, on cherche continuellement la cauſe de la miſere de nos payſans. On eſt ſurpris qu'avec un continent ſi grand, nos productions ſoient en ſi petit nombre; mais ne voit-on pas qu'il s'eſt gliſſé un vice dans notre gouvernement économique; le luxe qui a croiſé les bras à une infinité de citoyens, fait qu'une partie des ſujets eſt à charge à l'autre?

En un mot, tant qu'on ne remédiera point à ce déſordre, c'eſt-à-dire, tant que la claſſe de ceux qui doivent ſubſiſter ſera plus conſidérable que celle qui

doit faire ſubſiſter ; tant que le poids des charges tombera en entier ſur celle-ci, & que le luxe des villes dépeuplera nos campagnes de laboureurs. Enfin tant qu'un ſeul homme pourra en rendre cinquante autres inutiles à l'Etat, notre agriculture ſera toujours dans un état languiſſant.

Le reméde naturel ſeroit d'abord celui d'impoſer une taxe ſur les maîtres, dans la proportion du nombre de leurs domeſtiques de luxe ; mais cela ne remédieroit point au mal : la plûpart payeroient la taxe, qu'ils diminueroient enſuite ſur les gages des domeſtiques ; cela formeroit tout au plus une reſſource de finances, & non de productions.

Le plus ſûr ſeroit de fixer à chaque condition le nombre de domeſtiques, c'eſt-à-dire, à chaque claſſe.

Dans pluſieurs Etats de l'Europe, les particuliers ne peuvent pas mettre un habit d'une certaine couleur ; dans d'autres, il leur étoit défendu anciennement

d'avoir plus de deux ou trois plats à leur table ; & quel inconvénient y auroit-il qu'on déterminât en France le nombre de domeſtiques que chaque particulier doit avoir ?

Cette pragmatique eſt déja établie dans nos armées ; pourquoi ne pas l'étendre à l'Etat politique ? &c.

Mais tous ces réglemens particuliers ſeront néanmoins ſans effet, s'ils ne ſont eux-mêmes précédés de la réforme d'un vice qui, plus que tous les autres, diminue la culture de nos terres.

Je veux parler de l'intérêt de l'argent, plus haut chez nous, que parmi la plûpart des Nations de l'Europe.

Qu'on établiſſe tant qu'on voudra en France des ſyſtêmes économiques ; que notre adminiſtration veille continuellement ſur l'agriculture ; que le miniſtere en faſſe l'objet unique de ſon attention ; nos terres produiront toujours une fois moins qu'en Hollande & en Angleterre,

parce que l'intérêt de notre argent eſt une fois plus haut.

D'abord, voici une régle infaillible; plus le capital de la ſomme générale eſt gêné, moins il ſe répand dans les différentes branches de la population; & par conſéquent, moins il influe ſur la culture des terres.

Si la France étoit un Royaume iſolé, c'eſt-à-dire, ſans aucun rapport avec les autres; à quel prix que fût l'intérêt de ſon argent, cela ſeroit indifférent par lui-même; mais dans l'état relatif où ſe trouvent les gouvernemens, c'eſt ce bas prix qui donne la ſupériorité aux Etats les uns ſur les autres, parce qu'il rend les terres plus abondantes.

Par exemple, en ſuppoſant d'ailleurs toutes choſes égales entre la France & l'Angleterre, un particulier qui dans la Grande-Bretagne emprunte de l'argent pour faire valoir ſes terres, a un avantage ſur le laboureur François de trois pour

cent, dans les moyens de mettre cet argent en valeur.

On ſent que l'effet de ce bénéfice peut s'étendre à l'infini; auſſi c'eſt lui qui porte la vie dans toutes les parties de l'Etat politique en Hollande & en Angleterre, & leur acquiert la ſupériorité ſur nous.

» Toute terre, dit un Auteur économique, * eſt propre à quelque eſpece » de production; mais ſi la vente de ces » productions ne rapporte pas autant » que l'intérêt de l'argent employé à la » culture, cette culture eſt négligée ou » abandonnée. D'où il réſulte, que plus » l'intérêt de l'argent eſt bas dans un » pays, plus les terres y ſont réputées » fertiles.

Je ne m'étendrai point ſur cette matiere, qui a déja été maniée par une infinité d'habiles Ecrivains.

Cette réduction, qui eſt abſolument néceſſaire pour faire fleurir notre agri-

* L'Auteur des Elémens du commerce.

culture, ne peut être l'ouvrage que du Gouvernement. Les fonds d'amortiſſemens doivent commencer l'opération; & une loi qui fixe l'intérêt au même prix que la Hollande & l'Angleterre, doit la finir.

Mais, dira-t-on, la choſe eſt-elle poſſible en France? Elle l'a bien été en Angleterre, où l'intérêt qui étoit à dix pour cent, a été réduit inſenſiblement à trois. Ce n'eſt point l'effet de ſa conſtitution qui a opéré cette diminution; c'eſt celui de ſes bonnes maximes d'Etat, & d'une connoiſſance exacte de ſes véritables intérêts. Mais enfin, demandera quelque politique; prétend-on, par une combinaiſon qui lie toutes les parties de notre agriculture, porter toutes les terres du continent à leur plus haute valeur, & par-là, donner toute la force politique poſſible à la monarchie?

Non, il ne s'agit point ici d'un tel projet, qui ſeroit trop vaſte pour ne pas rencontrer des obſtacles, peut-être inſurmontables,

montables, dans plusieurs points de l'exécution ; mais seulement de mettre notre agriculture au niveau de celle des Etats de l'Europe qui, par le moyen de l'agriculture, augmentent tous les jours leur puissance.

Il faut augmenter à l'exemple des autres puissances la classe de nos laboureurs, dans la proportion relative de celle de ces gouvernemens ; opposer maximes à maximes dans le système économique ; avoir le même point de vûe dans la culture des terres ; diriger toutes les branches de l'agriculture sur les mêmes principes politiques ; former la même police de grains ; établir le même système de direction ; mettre en usage les mêmes réglemens ; pratiquer les mêmes voies ; se servir des mêmes moyens, &c. en un mot, faire de la culture des terres, la premiere affaire d'Etat.

Mais, ajoutera-t'on, pour imiter ces nations, il faut avoir les mêmes ressources ; & où trouver des fonds pour sub-

venir aux récompenſes ou gratifications établies dans ces Etats ? Langage ordinaire de nos Miniſtres ; pierre d'achoppement en France pour tous nos projets de réforme, & qui rendra éternellement inutile les meilleurs ſyſtêmes d'amélioration.

La réforme de ſoixante mille hommes de troupes réglées, pour ſubſtituer à leur place une milice ſédentaire ſans paye, formeroit pour l'Etat une reſſource conſidérable ; mais, ſans ce moyen, la réforme d'une infinité de dépenſes extraordinaires, ſuffiroit ſeule pour porter l'amélioration de nos terres au même dégré de celles de nos voiſins.

Le moment eſt peut-être plus déciſif qu'on ne penſe. Il y a long-tems que l'Angleterre, en nous invitant à partager avec elle ſes productions du premier beſoin, mine notre puiſſance politique.

Le vuide que ſon ſyſtême d'Agriculture a apporté dans le nôtre, lui a déja ouvert une porte de notre Monarchie.

L'Angleterre nourrit continuellement une partie des habitans de la France. Dans nos années de diſette, il ne tient qu'à elle d'affamer notre nation, ſoit en lui refuſant directement ſa ſubſiſtance, ou en empêchant par le moyen de ſa formidable Marine, les autres Etats de la lui fournir.

Il y a chez nous une eſpéce d'aſſoupiſſement dans la partie politique qui regarde le Gouvernement d'Angleterre; un enchantement qui nous tient comme immobiles à la vûe des progrès rapides de cette Monarchie. Nos biſayeuls l'ont vue ſortir du néant; nos peres l'ont vue ſe former; & nous ſommes témoins nous-mêmes des moyens qu'elle emploie pour élever ſa puiſſance formidable, ſans que nous ſoyons encore ſortis de cette léthargie.

Ce qui en a juſqu'ici le plus impoſé à notre Miniſtére, eſt le leurre que cette Cour ſait adroitement faire valoir auprès de la nôtre; c'eſt-à-dire, que l'Angle-

terre ne prétend point étendre ſes conquêtes ; que contente de ſon ancien Domaine, elle borne toute ſon ambition à la ſeule poſſeſſion de ſes trois Royaumes ; politique déja employée par les Romains, pour ſe rendre maîtres de l'univers. Juſques à préſent l'eſprit de domination n'a fait la découverte d'aucun meilleur moyen pour ſubjuguer une Nation, que de lui donner de la confiance ; & le moyen qu'on puiſſe envahir un Etat, lorſqu'on lui laiſſe entrevoir qu'on a de l'ambition ?

L'Angleterre entend trop bien ſes intérêts perſonnels, pour étendre aujourd'hui ſes conquêtes. Sa conſtitution, d'où dépend ſa force, ſeroit d'abord altérée, ſi elle ajoutoit de nouveaux continens à ſon ancien Domaine.

Le période qui doit fournir les moyens à cette Monarchie de frapper de grands coups, n'eſt pas encore arrivé ; cependant elle prepare, elle combine dans le ſilence toutes les reſſources qui doi-

vent l'élever à la ſuprême grandeur. Elle ramaſſe, elle réunit, &, pour m'exprimer ainſi, elle joint enſemble tous les matériaux de ſa force. Si l'on n'oppoſe de bonne heure une digue au torrent de ſa formidable puiſſance, elle inondera tout d'un coup notre Monde politique.

Le ſyſtême de l'équilibre de l'Europe eſt un ſecond leurre avec lequel l'Angleterre en impoſe à la France, comme à une infinité d'autres Etats, qui, comme elle, ſe trouvent inſenſiblement amenés à ſes fins.

En vérité, il faut vouloir non-ſeulement s'étourdir ſur la politique, mais même mécomoître les hommes, pour croire que les Anglois ne font tant de bruit dans le monde, qu'en vue de procurer la tranquilité générale, pour s'imaginer que dans les guerres qui s'élevent en Europe, ces peuples oublient toujours qu'ils ne verſent leur ſang que pour épargner celui des autres; qu'ils ne prennent le parti du plus foible, que pour

faire la balance avec le plus fort ; qu'ils sacrifient continuellement leurs intérêts particuliers à la cause générale ; qu'ils ne voient rien au-delà de cet équilibre, &c. En un mot, que leur ambition est différente de celle de tous les autres hommes du monde, qui rapportent tout à eux.

Mais nous ne reviendrons point de notre erreur. L'enchantement est formé. L'expérience même sera insuffisante, pour nous faire ouvrir les yeux sur la soif insatiable qu'a cette Nation de s'agrandir. Les Traités de la derniere Paix mettoient son ambition, en défaut, à notre égard ; ils lui fermoient la porte à tout prétexte de rupture en Europe : la voilà qu'elle vient d'allumer le flambeau de la Guerre dans l'Amérique.

LES INTÉRÊTS DE *LA FRANCE* MAL ENTENDUS DANS LA BRANCHE DE LA POPULATION.

IL n'y a plus de maxime plus généralement reçue dans la Politique, qu'une grande population peut seul former un grand Etat ; & il n'y en a en même tems aucune dont on entende moins l'esprit de progression.

Cela vient du peu de connoissance que la Législation a des causes morales qui influent sur le nombre des hommes ; ce qui fait que ceux qui gouvernent les

Monarchies ſe bornent ordinairement à de ſimples réglemens politiques généraux, preſque toujours peu favorables à ce grand objet.

La population tient trop aux cauſes ſecondes, pour que le ſyſtême civil doive ſe repoſer, là-deſſus, ſur des maximes fondamentales invariables.

L'humeur, le génie, les préjugés, l'eſprit de ſociété, la délicateſſe, l'amour des aiſes & des commodités de la vie, l'eſprit philoſophique, la ſenſualité, la débauche, & enfin les paſſions des hommes, qui varient ſans ceſſe, parce que les choſes ſur leſquels elles ſont appuyées changent toujours, mettent continuellement des gradations dans la population.

Tout eſt perdu, lorſque la Légiſlation établit là-deſſus des principes généraux. La meilleure loi de population, eſt de n'en avoir aucune de fixe; comme tout y eſt momentané, il faut que les réglemens ſoient de même.

Les reſſorts de la propagation, chez

les hommes, ſe détraquent ſi on n'a un ſoin continuel de les remonter. C'eſt ici l'ouvrage du Légiſlateur, comme de toutes les autres choſes de la République; des moyens qu'il employe, dépend toujours la grandeur & la puiſſance de l'Etat.

Ce ne ſont point des loix politiques qui nous manquent, ce ſont des loix morales.

Les Romains étoient admirables. On trouve dans leur ſyſtême de Gouvernement un eſprit de prévoyance qui embraſſe tout. Chez eux on eſt toujours amené aux grandes choſes par les plus petites; c'eſt que leur Légiſlateur connoiſſoit la correſpondance que les moindres vices ont avec les plus grandes vertus.

Qui le diroit? l'établiſſement des Cenſeurs fut ce qui ſoûtint le plus long tems la République.

L'inſpection de ces Magiſtrats, étoit pourtant plus tournée ſur la conduite

particuliere de chaque famille, que ſur celle de l'Etat en général : & voilà préciſément ce qui empêcha ce Gouvernement de ſuccomber ſous tant de cauſes politiques qui devoient d'ailleurs le faire périr. Les Cenſeurs, en corrigeant les vices des particuliers, empêchoient la corruption générale.

De cette vigilance continuelle, émanoient les bonnes mœurs ; or, c'eſt toujours du degré de pureté de celle-ci, que dépend celui de la population, c'eſt-à-dire, la puiſſance d'un Etat. Preſque tous les Etats du monde ont péri, faute de petites attentions. Si on remonte au principe de ce qu'on appelle ordinairement choſes indifférentes, on trouvera qu'elles ſont ordinairement la ſource des plus grands déſordres.

Lorſque la Politique s'écarte un inſtant des rapports analogues, tout eſt perdu.

» Il eſt fort indifférent en ſoi, dit un » grand politique, * que tous les matins

* Le Préſident de Monteſquieu.

» une belle-fille ſe leve pour aller rendre » tels ou tels devoirs à ſa belle-mere ; » mais, ſi on fait attention que ces prati- » ques extérieures rappellent ſans ceſſe à » un ſentiment qu'il eſt néceſſaire d'im- » primer dans tous les cœurs, & qui va, » de tous les cœurs, former l'eſprit qui » gouverne l'Empire, l'on verra qu'il eſt » néceſſaire que telle ou telle action par- » ticuliere ſe faſſe.

On peut dire la même choſe à l'égard de la population. Il eſt fort indifférent en ſoi qu'un homme ait des maniéres libres & aiſées auprès des femmes, lorſqu'il remplit d'ailleurs ſes devoirs de Citoyen; mais ſi on fait attention que ce ſont celles-ci qui vont former l'eſprit de la Nation, & la décider plus ou moins à la galanterie, on verra qu'il eſt néceſſaire que la Légiſlation prévienne qu'une telle ou telle action particuliere ſe faſſe plus ou moins gayement.

Il n'y a point de point fixe chez les

hommes ; ils dégénérent ou deviennent meilleurs.

Chez eux, les actions de chaque jour fixent leur humeur, & décident totalement de leur génie ; or, cette humeur & ce génie décident à leur tour de la puiſſance du Gouvernement politique, parce qu'elles influent néceſſairement ſur la population. Il eſt de fait, qu'un air plus gai & plus libre chez un Peuple, peut diminuer la population, parce que cet air eſt la ſource d'une certaine corruption dans les mœurs, qui ne ſe trouve point chez des Nations plus graves. C'eſt de ce défaut d'attention de notre Légiſlation, que s'eſt formé chez nous cet eſprit de galanterie, ſi contraire à la population, parce qu'il éteint preſque le flambeau de l'Hymen.

Réglé générale : on ne ſçauroit remplir dans toute ſon étendue le devoir de Mari, lorſqu'on joue perpétuellement ailleurs le rôle d'Amant. Cela forme un

contraſte dans l'état du Mariage. Cet eſprit de coquetterie, chez nous, tient toujours les Maris à une certaine diſtance de leurs femmes ; les vûes du Mariage ne ſont que foiblement remplies.

Cependant l'Etat politique perd ce qu'une moindre galanterie nationale lui eût donné de Citoyens de plus.

C'eſt une loi de la nature, que le partage de nos déſirs détruit l'objet de nos déſirs même.

Qu'on compare l'Etat de population de mille graves Allemans, qui ne connoiſſent d'autre loi dans l'Hymen, que celle de l'Hymen même, avec un pareil nombre de nos galans François, & on ſentira dans ce rapport, de quelle conſéquence il eſt pour l'Etat politique qu'une Nation ſoit plus gaie qu'une autre.

On dira ſans doute, que c'eſt ici une affaire de climat. Mais, en ſuppoſant que cela ſoit, la Légiſlation n'a-t-elle aucun moyen pour corriger cette mauvaiſe influence ? Oui, ſans doute, elle en doit

des désordres dont je viens de parler? Notre Gouvernement politique semble autoriser cette manie, au lieu d'y remédier.

Je ferai ici une remarque. Il n'y a point de terme dans notre langue dont on entende moins la vraie signification, que celui de la société.

Avec la moindre connoissance du cœur humain, je crois qu'on peut hardiment définir la société, le dégré de corruption des mœurs chez un peuple; parce que c'est toujours de la facilité de se voir, que dépend l'irritation des désirs.

Plus, dans une société, on augmente la communication des deux sexes, & plus on augmente la folie de la nation & par conséquent, plus on met de bornes à la population générale.

Le penchant des François pour la société, mettant continuellement les hommes & les femmes vis-à-vis de leurs passions, en augmente la force; ce qui fait que la population diminue.

Ce penchant, fait que la nature eſt continuellement en priſe avec elle-même, & ſe rencontre à chaque inſtant. Notre ſociété forme un ſpectacle continuel. La France eſt toujours comme ſur un théâtre. La nation, pour me ſervir de cette expreſſion ſinguliere, ne paſſe pas aſſez derriere les couliſſes.

C'eſt la ſociété, chez nous, qui détruit la ſociété.

La crainte de paſſer pour des barbares, fait que nous ſommes devenus le peuple le plus barbare; car, je ſoutiens que les nations qui contractent le plus de vices, ſont toujours les moins civiliſées. Or, chez nous, on trouve fort peu de vertus morales, encore moins de civiles; en général, la bonne foi, l'honneur, la probité, ſemblent bannis de notre commerce; la galanterie & l'intérêt des paſſions ont tout abſorbé.

De cette grande ſociété, d'où ſuit toujours le déſir de plaire, de ſe rendre agréable l'un à l'autre, naît ce pen-

chant dans le ſexe, de ſacrifier tout au ſoin de conſerver ſa beauté, penchant funeſte à la population.

Les femmes d'un certain état en France, trouvent qu'elles perdent trop à faire des enfans; & à cauſe de cela même, la plûpart vivent célibataires, dans le ſein même du mariage. Mais ſi l'envie de ſe voir perpétuer dans une branche de deſcendans, les porte à ſe conformer aux vues de l'Hymen, la population, dans cette claſſe, n'en eſt pas plus avancée, parce que leur délicateſſe rend inutile leur propagation; car, parmi les femmes du premier & ſecond rang en France, combien y en a-t'il qui nourriſſent leurs enfans? Il ſeroit facile de les compter.

Ce devoir indiſpenſable de mere, a ceſſé chez nous d'en être un.

Or, ſi par l'expérience qui a été faite dans pluſieurs états de l'Europe, entre les enfans qui ſont allaités dans les hôpitaux publics & ceux qu'on confie à la

campagne à des nourrices mercenaires, on trouve, des morts aux vivans, une différence très-désavantageuse pour la population, quelle immense différence ne doit-il pas y avoir dans celle des enfans que des meres aisées & commodes pourroient nourrir, & qui s'en déchargent sur des nourrices, en général toujours indigentes ?

On est étonné que la plûpart de ces enfans périssent ; mais on devroit bien l'être davantage s'ils ne periſſoient pas : le bonheur qu'ils ont d'échapper à la mort est une espece de phénomene dans la nature. Comment des enfans qui appartiennent à des meres si délicates, pourroient-ils, dans le premier dégré de leur foiblesse, réſiſter à une nourriture, qui pour être commune à toute l'espece, n'en est pas plus convenable à leur conſtitution ?

Nos magiſtrats publics n'ont qu'à faire prendre note des enfans qu'on donne à des nourrices mercénaires, & de ceux

qu'un pareil nombre de meres nourriſſent elles-mêmes à la Ville ; & on trouvera par la comparaiſon des morts aux vivans, qu'il y a un déſavantage pour la république, dans la proportion, de 3 à 5.

Le double inconvénient eſt, que ce grand nombre de nourrices, arrête la population de la campagne ; car, tandis que tant de femmes de payſans & de laboureurs allaitent les enfans des Villes, elles n'en font point elle-mêmes.

Du même principe naît, chez nous, un amour démeſuré pour les aiſes & les commodités de la vie, également funeſte à la population.

Une certaine pareſſe d'ame, fait trouver, à un grand nombre de perſonnes des deux ſexes, l'état du mariage incommode.

Une femme, des enfans, le ſoin d'un ménage, eſt une affaire dont une infinité de gens penſent à ſe débarraſſer. C'eſt ce même amour des aiſes & des commodités, qui remplit aujourd'hui la

France de célibataires, je veux dire, d'hommes qui diſparoiſſent du monde avec toute leur poſtérité, de mauvais citoyens, qui n'enviſagent qu'eux mêmes, ſans aucune conſidération pour la république, & qui ramenent l'état à leur perſonne.

Je ferai encore ici une remarque qui eſt de la derniere importance dans ce ſiécle, où un certain uſage qui s'eſt introduit, ſemble avoir acquis à un chacun le droit de diſpoſer de ſa poſtérité.

S'il n'eſt pas permis de ſe tuer, parce qu'on ſe dérobe à ſa patrie ; il doit encore moins l'être de demeurer célibataire, ſi ce n'eſt pour cauſe de religion parce que c'eſt donner volontairement la mort à une ſuite de deſcendans.

Chaque citoyen particulier eſt une portion de la population générale ; comme membre de la république, il eſt obligé de travailler à la durée de cette république, & de fournir pour m'exprimer ainſi, ſa portion de ſa perpétuité.

De la loi civile, qui défend à un citoyen de s'anéantir, naît néceſſairement celle qui lui défend de ſacrifier ſa poſtérité au néant.

Notre exiſtence nous indique là-deſſus notre devoir. Elle nous prouve à tous les inſtans de la vie, que puiſque nous ſommes, nos peres ont rempli leurs obligations.

Qu'on n'allégue point là-deſſus ce qu'on entend dire tous les jours, que pour un certain nombre de célibataires, la population ne ſe perdra point. Si un citoyen a ce droit, tous doivent l'avoir; & dès-lors les loix deviendront inutiles, & la république s'anéantira.

D'un autre côté, le luxe qui trouve chez nous tant de partiſans, dans ceux-même qui tiennent les rênes du gouvernement politique & civil, diminue continuellement le nombre des citoyens. C'eſt lui qui dépeuple la France, parce qu'il met en général les plus grandes en-

traves à l'état du mariage de toutes les classes.

Depuis que ses progrès ont multiplié chez nous à l'infini, un certain superflu est devenu le premier nécessaire de l'état du mariage; on ne s'y engage aujourd'hui que pour avoir la jouissance de beaucoup de choses de pur faste & comme ordinairement les facultés des personnes contractantes se rencontrent rarement suffisantes, relativement au luxe de chaque condition, la plûpart des citoyens restent célibataires; un chacun cherche, en se mariant, à paroître avec plus d'éclat dans le monde, ce qui forme nécessairement un vuide dans les mariages.

Il y a cent partis pauvres en hommes, pour une riche héritiere; tandis que d'un autre côté il y a cent filles indigentes pour un homme riche; cependant, le luxe donnant à un chacun les mêmes vues, il faut nécessairement que

ſur cent citoyens des deux ſexes, il y en ait quatre-vingt-dix-huit qui ne ſe marient point.

La bienſéance, qui devroit augmenter la population, eſt préciſément, chez nous, ce qui la diminue.

On trouve mal-honnête de ne pouvoir faire paroître une femme dans le monde avec un certain éclat; & à cauſe de cela, ont conclut qu'il eſt plus ſéant de ne pas ſe marier.

C'eſt quelque choſe de prodigieux que le nombre de mariages, qu'un caroſſe uni ou doré, un certain nombre plus ou moins grand de chevaux, de domeſtiques, de coureurs, de laquais, empêche tous les jours. Que de citoyens notre luxe retient dans le néant! combien d'hommes l'état - perd il; faute d'un diamant, d'une étoffe de ſoie, en un mot, d'un préſent de nôces! c'eſt l'habit, pour m'exprimer ainſi, qui fait que l'état manque de corps.

Tous nos mariages aujourd'hui ſe combinent

binent ſur un luxe ſupérieur à la ſituation où l'on ſe trouvoit auparavant. Ce n'eſt pas la peine de ſe marier, entend t'on dire tous les jours, pour n'être pas mieux & parce que ce mieux ne ſe trouve pas toujours, on ne ſe marie point.

Perſonne ne penſe à l'état ; on diroit que le mariage eſt une affaire ſéparée de la république ; on n'eſt occupé que du luxe & des commodités.

L'objet du mariage eſt préciſément ce qui empêche le mariage. Comment donner une éducation honnête à ſix enfans, dit-on, ſi on n'a un gros revenu ? Et parce qu'on n'a pas ce gros revenu, on prive l'état de ſix enfans.

On ne prend point garde, qu'en multipliant le nombre des citoyens, on augmenteroit la fortune de l'état ; & qu'étant membre de celui-ci, on fourniroit ſoi-même le reméde au mal qu'on craint.

C'eſt le luxe, qui fait parmi nous que la plûpart des citoyens ne penſent au mariage que dans un âge où l'on n'eſt

preſque plus propre à en remplir les vues. C'eſt une maxime générale, qu'il faut avoir fait ſa fortune avant que de s'engager dans le mariage; & comme les tems deviennent tous les jours plus difficiles, & que d'ailleurs un chacun a le même point de vue, cet engagement, dans beaucoup de claſſes, eſt toujours porté à un tems très reculé. Cependant la république perd tous les citoyens qu'un moindre luxe lui eût donné.

C'eſt lui qui prive de l'état du mariage la plus groſſe portion de chaque famille. Car, c'eſt toujours pour s'accommoder au luxe relatif, & donner un plus grand nombre de ſuperfluités à un fils ou à une fille aînée, qu'on force trois ou quatre autres freres ou ſœurs au célibat. La population de chaque famille particuliere eſt ordinairement ſacrifiée à cette vanité générale.

Le nombre des domeſtiques, dont j'ai déja parlé relativement au déſordre qu'il cauſe à l'agriculture, forme un vuide immenſe dans notre population.

Le premier article du contract entre le maître & le valet, eſt que celui-ci ne ſe mariera point. Ainſi ces hommes, pour conſerver leur état, ſont obligés de dépeupler l'Etat.

Cette partie de citoyens qui s'anéantit tous les jours, épuiſe continuellement les autres claſſes de la ſociété, qui ſont obligées de ſuppléer à ſon défaut.

Notre luxe, en interdiſant le mariage aux domeſtiques, anéantit une partie de notre poſtérité. Elle donne la mort à une portion de notre gouvernement politique.

C'eſt une choſe inconcevable que le nombre de jeunes filles que l'état de ſervantes ou de filles de chambre force au célibat ! car, ce n'eſt en général qu'à cette condition que les maîtres & maîtreſſe les retiennent à leur ſervice.

On compte quelque fois juſques à dix à douze de ces filles chez nos dames de la premiere condition.

Ce luxe anéantit chez nous l'eſpece. Il faut à la plûpart de nos femmes du

premier & du ſecond rang des jeunes vierges qui ſacrifient à leur goût le devoir le plus indiſpenſable du citoyen. On les retient, pour l'ordinaire, depuis l'âge de quinze ans juſques à celui de quarante-cinq ; c'eſt-à-dire, qu'on ne les rend à la république que lorſqu'elles ne peuvent plus lui être d'aucune utilité.

En ſuppoſant que le nombre des domeſtiques des deux ſexes, dans toute l'étendue du Royaume, ſoit de deux cent mille ; la quatre-vingtieme partie de notre population ſe trouve continuellement anéantie par-là. Ce qui mene à conclure, qu'il faut néceſſairement que, dans une certaine révolution de tems, la claſſe des valets, en France, ait entierement abſorbé celle des maîtres.

D'un autre côté, le peu d'attention de notre gouvernement ſur les progrès des ſçiences, qui forment toujours une révolution dans le gouvernement politique, par la nouvelle maniere de penſer qu'elles cauſent, n'a pas peu contribué

à diminuer le nombre des citoyens.

Les hommes, étant livrés à eux-mêmes abuſent de tout. La vertu même, chez eux a beſoin d'être conduite ; faute de guide elle dégénere toujours en vice. Une infinité de ſujets, ſous prétexte que les arts libéraux ſont incompatibles avec le ſoin d'une famille, ſe débarraſſent de toute famille.

L'eſprit philoſophique, mais non de philoſophie, diminue tous les jours notre population.

Preſque toujours, chez nous, un philoſophe eſt un mauvais citoyen.

Ce nom ſi reſpectable, qui annonçoit autrefois les devoirs des hommes ; indique aujourd'hui leurs vices.

Le véritable eſprit philoſophique eſt celui qui contribue à perpétuer l'ordre de la république.

Le devoir du citoyen eſt d'un ordre ſupérieur à tous les devoirs.

Une vie trop contemplative, un amour violent pour les ſciences ſpéculatives, un goût décidé pour la retraite ;

& un éloignement pour tout ce que les gens de lettres appellent diſtractions, eſt toujours condamnable lorſqu'il porte avec ſoi l'idée du célibat abſolu.

On ſe doit à ſa patrie préférablement à ſoi-même. La premiere des vertus civiles eſt, comme je viens de dire, celle qui porte chaque citoyen à contribuer pour ſa cotte-part, à rendre éternelle la ſociété dont il eſt membre.

Enfin les amours illicites ou la débauche des femmes, mettent un terrible obſtacle à notre population, les magiſtrats qu'on charge d'arrêter le cours de ces déréglemens ſont quelquefois eux mêmes plus corrompus que les perſonnes qu'ils ont ordre de corriger.

C'eſt ici une affaire de calcul. Si dans toute l'étendue du Royaume on prend un état des femmes de proſtitution publique non mariées; on trouvera qu'il paſſe peut être cent mille. (On doit entendre parce mot, toutes les femmes de débauche du Royaume qui ſont plus ou moins publi-

ques, ſuivant le dégré de police de chaque ville, mais qui ſont toujours adonnées à une ſorte de proſtitution;) & par conſéquent, il faut qu'il y ait cent mille hommes adonnés également à la débauche, c'eſt-à-dire, qui auront débauché ces femmes.

Mais, ce n'eſt pas là le ſeul déſordre; car, qui peut calculer le mal que cette branche de poſtitution publique cauſe à notre population générale?

Il s'étend à l'infini. Chaque branche s'en reſſent; car, outre l'homme de débauche, qui eſt toujours analogue à la femme de débauche, une infinité d'autres ſont corrompus par l'exemple. Il n'y a aucune de nos courtiſanes qui ne reçoive un nombre preſqu'illimité d'hommes. Or, ce ſont autant de lignes de la population générale, qui, pour m'exprimer ainſi, vont ſe perdre dans la proſtitution particuliere.

Il y a dans la nature un point de progreſſion dont elle ne peut s'écarter ſans ſe détruire elle-même. Si elle eſt trop

lente, elle dégénere ; ſi elle va trop vîte, elle ſe précipite.

La dépopulation touche à l'une & à l'autre de ces deux extrémités.

Regle générale : il n'y a point de gens qui peuplent moins que ceux qui font de plus grands efforts pour peupler beaucoup.

La propagation s'uſe comme les autres choſes.

D'ou vient que les turcs ont ſi peu d'enfans ; c'eſt qu'ils ont beaucoup de femmes. Or, de notre débauche, à la volupté ottomane, il n'y a aucune différence. Elle n'eſt que dans le mot ſeul. Toutes nos villes, en France, ſont autant de ſerrails où chaque citoyen peut, à chaque inſtant, jetter le mouchoir à une ſultane.

La débauche, chez nous, a tellement affoibli la nature, que le Royaume eſt rempli de vieillards de vingt-cinq ans.

Il ſemble que l'âge de la derniere décrépitude, en France, ſoit celui de quarante-cinq ans.

C'eſt-à-dire, que le tems de la propagation, chez nous, finit où celui de la plupart des nations de l'Europe eſt dans ſa plus grande vigueur.

Voyez la plûpart de nos ſeigneurs; c'eſt-à-dire, ceux en qui la fortune n'a fermé aucune porte à la ſatisfaction de leurs déſirs. Vous croiriés voir des cadavres ambulans. Ce ne ſont point des corps, mais des ombres: ils n'exiſtent que par artifice. Ce n'eſt point la nature qui les ſoutient, c'eſt l'art ſeul. La population s'éteint continuellement dans cette eſpece; car, comment ces êtres poſtiches pourroient-ils contribuer à la population, eux qui à peine doivent être mis au nombre des hommes.

Toutes les autres branches des citoyens ſuivent l'exemple des grands, dans leur débauche, proportionnellement à leurs fortunes reſpectives; c'eſt-à-dire, que le corps général de la nation, par ſon déréglement, tend directement à la dépopulation.

Une maladie funeſte, qui s'eſt multipliée chez nous par la débauche, a attaqué toute l'eſpece. La contagion eſt aujourd'hui générale ; les vierges mêmes n'en ſont pas exemptes. Ses effets ſe font reſſentir juſques dans ces maiſons de paix où la vie auſtere & retirée fait ignorer à de ſaintes filles juſques au nom de débauche ; car perſonne n'ignore que cette maladie eſt héréditaire, & paſſe des peres aux enfans.

Or, ſi cette maladie ne tue pas toujours, elle affoiblit du moins tellement la nature, qu'elle met des bornes très-étroites à notre population.

Des enfans, malades avant même que de venir au monde, devenus des hommes, n'en ſçauroient produire que de mal ſains; ainſi à la ſeconde ou troiſieme génération, toute population eſt éteinte dans les branches des ſujets qui en ſont attaqués.

La medecine s'applaudit beaucoup de la découverte d'un remede, qui,

par la perfection où on a porté ſa préparation, s'il ne guérit pas toujours radicalement, eſt au moins un palliatif efficace.

Mais, je ne ſçai ſi notre population doit s'en féliciter également.

Peut être ſeroit-il plus avantageux à la puiſſance de nos Rois, que ce remède dont on nous vante tant les effets, fût encore à découvrir.

Le mal étant alors plus terrible, à cauſe du peu d'eſpérance qu'il y auroit de le ſoulager, on en auroit une crainte qui ſeroit avantageuſe pour la population. La mort, toujours imminente, mettroit des bornes à notre volupté

Les hommes ſçauroient qu'en s'abandonnant à leurs ſales déſirs, le crime ſeroit toujours ſuivi d'un terrible châtiment dans ce monde même, par la privation de la vie ; au lieu que la facilité du remede, fait qu'on s'y livre facilement.

Ce mal eſt ſi commun, qu'il ceſſe de

paſſer pour honteux. On en parle, non pas comme d'une maladie, mais comme d'un accident qui fait qu'on ne ſe porte pas bien.

Paſſons aux autres cauſes qui font que la Monarchie eſt moins peuplée qu'elle ne devroit l'être.

Suivant le calcul de M. le Maréchal de Vauban, il manquoit, de ſon tems, à la France, cinq millions, cent-ſoixante & quinze mille habitans.

Si on ſuit le plan de ſupputation, ſur lequel il appuyoit alors ſon ſyſtême, * on trouvera qu'il lui en manque aujourd'hui plus de dix millions.

* Il établit pour principe qu'une lieue quarrée de 4688 arpens, 82 perches pouvoit nourrir 800 perſonnes; cependant il n'y en avoit que 627. Comme il fonde cette ſupputation ſur l'agriculture d'alors, qui s'eſt ſi fort perfectionnée depuis en Angleterre, que tel arpent de terre qui donnoit autrefois 6 boiſſeaux, en donne aujourd'hui dix-huit, & que nous n'avons pas ſuivi ce progrès, on peut dire que, ſuivant les premiers principes de M. le Maréchal de Vauban, il manquoit cinq millions d'habitans à la France.

La France, malgré ſes titres pompeux de riche, d'opulente, eſt donc exactement la moitié moins puiſſante qu'elle ne pourroit l'être; & par conſéquent, toutes ſes vues d'agrandiſſement & de fortune, juſqu'ici, n'ont été que de vains noms; les projets de ſes plus grands Miniſtres, de vraies chimères; ſes négociations, ſes intérêts politiques, ſes combinaiſons, n'ont jamais porté ſur aucun principe; ſes guerres de mer & de terre, ſes ſiéges, ſes batailles, ſes conquêtes, lui ſont devenus inutiles, &c.

Cependant notre Politique s'applaudit beaucoup de notre population.

Mais la force d'un Etat, n'eſt point dans le grand nombre d'hommes; elle eſt dans le plus grand nombre, comparé à celui des autres Nations, dans le rapport de la population générale de tous les Gouvernemens, miſe en paralléle avec chacun, rélativement à ſon étendue particuliere.

Ce principe indubitable étant une fois

posé, il eſt clair que la France, en égard à ſa grandeur, eſt le Royaume le moins peuplé de l'Europe.

L'Angleterre, avec deux tiers moins de continent, a une population preſque de moitié auſſi grande que celle de la France.

La Hollande, proportionellement à ſon étendue, eſt quatre fois plus peuplée que la France. L'Eſpagne, dans une certaine comparaiſon, a rélativement plus d'habitans.

Le Portugal, ce déſert de l'Europe, eſt mieux peuplé.

Tous les Etats d'Italie, ſans excepter même celui du Pape, ont plus de monde.

Pour en être perſuadé, il n'y a qu'à diviſer la Monarchie Françoiſe en différentes portions, égales par l'étendue aux Etats que je viens de nommer; & on verra que chaque portion ſéparée ne répondra pas à la population de chacun de ces Gouvernemens en particulier. Par exemple, le Portugal n'a guéres

plus d'étendue qu'une de nos Provinces : il contient cependant deux millions d'habitans.

Or, on ne trouvera jamais en France deux millions d'hommes dans un enclos de terrein auſſi petit que celui du Portugal.

Si on ſubdiviſoit la France en autant d'Etats différens qu'il y en a actuellement en Italie, & qu'on répartît ſa population dans la même proportion, ce ſeroit autant de déſerts, comparés aux Etats de cette partie du monde que nous trouvons ſi dégarnis d'habitans, parce que nous comparons toujours la population de chacun de ces Etats en particulier, avec la maſſe de notre population générale.

Or, il eſt exactement vrai qu'un Etat dont l'étendue eſt de cinquante millions d'arpens de terre, eſt plus fort, avec une population de huit millions d'habitans, qu'un autre qui, avec cent-cinquante millions d'arpens, a ſeulement

vingt millions d'hommes, funeſte vérité, qui tend à prouver que la France eſt plus foible que la plûpart des Etats qui l'environnent, parce que, dans ſa population, elle n'a point ſuivi géométriquement celle des autres Etats. La dépopulation a des cauſes, comme toutes les autres choſes; pour les découvrir, il ſuffit d'établir ces principes dont la Politique convient; ſçavoir.

1. Que c'eſt du degré général de ſubſiſtance que dépend toujours le nombre d'hommes.

2. Que la population d'un Etat ne ſera jamais conſidérable, quand celle des laboureurs ne ſera point floriſſante.

3. Que c'eſt de l'aiſance de celle-ci, que dépend tout l'édifice de la population générale.

Ces maximes ont-elles été juſques ici celles de notre adminiſtration? Pour en décider, il n'y a qu'à jetter un regard en général ſur nos laboureurs ou païſans.

On voit ſur la ſurface de la terre, en

France, des êtres mal nourris, mal vêtus, à qui il manque juſqu'au néceſſaire phyſique, & qui ont à peine la figure humaine : voilà le portrait de nos campagnards.

» En France, (dit un Auteur *,) les » laboureurs n'ont pas même la ſubſiſtance néceſſaire ; c'eſt une eſpece d'hommes qui commencent à dépérir avant » quarante ans, faute d'une réparation » proportionnée à leurs fatigues ; l'humanité ſouffre en les comparant aux autres » hommes.

Le défaut de ſubſiſtance dans cette claſſe, attaque la propagation dans ſon principe. La nature y dépérit faute d'alimens.

La plûpart de nos campages ſont déſertes, & pluſieurs de nos Provinces manquent de laboureurs, parce que les mariages, dans cette claſſe, diminuent tous les jours ; car, tel eſt l'effet de l'indigence qu'elle décourage, &, en affli-

* Monſieur d'Angeuil.

geant l'ame, elle porte la mort dans le ſein même de la vie. On ne ſçauroit jetter des regards fixes ſur ſa poſtérité, lorſqu'on n'eſt pas sûr de ſa propre exiſtence. En effet, comment des hommes qui ſont dans la miſére, pourroient-ils penſer de mettre au monde des enfans dont ils ſentent d'avance, par eux-mêmes, les malheurs.

Notre Légiſlation s'eſt trop repoſée ici ſur la nature qui, dit-on, incline d'elle-même à la propagation de l'eſpece. Mais, quand même il ſeroit vrai que nos laboureurs fuſſent beaucoup portés au mariage, il ne s'enſuivroit pas de là que leur population fût plus nombreuſe; car, comme la miſére eſt égale dans les deux ſexes, & que ces hommes qui manquent de tout, ne peuvent épouſer que des filles auſſi indigentes qu'eux; quel fonds la propagation peut-elle faire ſur un pareil aſſemblage?

On a coutume de dire que les laboureurs & les pauvres ont beaucoup d'en-

fans. Il y a toujours ici équivoque dans le terme : on veut dire qu'ils font beaucoup d'enfans ; mais ce n'eſt pas là une preuve de population dans cette branche ; car, la plûpart de ces enfans périſſent, pour l'ordinaire dans le bas âge.

Ils ne font que paroître dans la République, & en ſortent avant que d'être en état de lui rendre aucun ſervice. Semblables à ces Acteurs, qui finiſſent leur rolle au premier Acte de la Piéce.

Les accouchemens des femmes de la campagne, leur deviennent à charge. Ils ne ſervent qu'à diminuer la ſomme du travail auquel ces femmes ſont employées ; car, tout vuide dans l'induſtrie générale, cauſe un domage quelconque ; & bien que ce déſordre ne ſe faſſe pas ſentir, & ſemble ſe perdre dans l'immenſité de ſon néant, il n'en exiſte pas moins.

Tout eſt phyſique : les arbres, les plantes croiſſent, ou dépériſſent à proportion de l'abondance ou de la diſette

des ſucs qui les nourriſſent. Il en eſt de même des hommes, qui ne ſont autre choſe que des plantes d'un ordre ſupérieur ; lorſque le ſuc leur manque, ou que leur qualité eſt précaire, le nourriſſon périt.

Et quels ſucs peuvent avoir ces infortunés enfans de la campagne, allaités par des meres qui ſont réduites, pour toute nourriture, à du mauvais pain, & qui, ſouvent, n'en ont pas aſſez ?

On ſçait, par une expérience reconnue dans la Médecine, qu'une nourriture mal-ſaine dans les nourrices, rend toujours les enfans (s'ils ne meurent pas d'abord) maladifs, foibles, languiſſans, le reſte de leurs jours.

La Loi eſt générale chez tous les hommes, parce que le ſyſtême de l'humanité eſt par-tout le même.

Et quelle raiſon peut-on avoir pour ſe perſuader que nos laboureurs peuvent contribuer à une grande population, tandis que chacun, peut ſe convaincre, par

ſa propre expérience, que nos campagnes ſont preſque entiérement dépeuplées.

Lorſque j'étois en Angleterre, je fis prendre un état de la propagation de mille laboureurs. Arrivé en France, je la comparai avec celle de mille payſans d'une de nos Provinces des plus abondantes; & je trouvai, toute proportion gardée d'âges, & de dates de mariages, que l'avantage, dans la population, étoit en faveur de l'Angleterre dans la proportion de 3 à 2. Cela vient de ce que l'aiſance des laboureurs, dans ce Royaume, eſt ſupérieure à celle des nôtres, dans la même proportion que je viens de dire, ce qui explique mieux que tous les ſyſtêmes politiques, pourquoi l'Angleterre eſt plus peuplée que la France.

Je pourrois tirer les mêmes conſéquences des autres claſſes, & en les parcourant toutes, démontrer la dépopulation de chacune, dans la proportion du défaut des moyens rélatifs à chaque condi-

tion ; mais j'aime mieux paſſer d'abord aux vices généraux de notre Légiſlation.

Sans doute que les Loix civiles d'un Etat ſont mauvaiſes, lorſqu'elles n'ont pas aſſez de force pour faire naître dans chaque Citoyen un certain amour pour la Patrie, ſans lequel il ne ſçauroit y avoir de République.

Qu'on parcoure l'univers, on ne trouvera aucun Peuple ſur la terre qui s'expatrie plus facilement que le François.

On diroit que nous n'appartenons à aucun Gouvernement, que nous n'avons point de Patrie, ou, pour mieux dire, que le monde entier eſt la nôtre.

L'Europe, l'Aſie, l'Afrique, & l'Amérique, ſemblent partager notre population.

Il n'y a point de continent ſur le globe de la terre où l'on ne trouve des François réſidens ou établis.

Dans les Indes Orientales & Occidentales, il y en a beaucoup. On en ren-

contre à la Chine, au Japon, & au Mogol. La Ruſſie, la Laponie, la Livonie en ſont remplies. La Perſe, la Turquie, la Tranſylvanie, la Dalmatie, l'Archipel, en regorgent. Combien n'en trouve-t-on pas en Pologne, en Saxe, en Dannemarck, en Suéde & généralement dans tous les Etats du Nord ? Bientôt il y aura plus de François en Angleterre que d'Anglois même. L'Italie, l'Eſpagne, le Portugal en fourmillent, &c.

L'habitude où ſont les François de s'expatrier ſi facilement, tient, dit-on, au génie nationale ; mais, la Légiſlation ne devroit-elle pas réformer ce qui tend directement à la deſtruction de la République ?

C'eſt tout comme ſi on diſoit en d'autres termes, qu'il y a un vice dans notre climat qui nous empêche de devenir un grand Peuple. Ne reviendra-t-on jamais de cette vieille erreur que le Phiſyque abſorbe tout, & que l'air eſt plus fort que les plus fortes maximes politiques ?

A quoi pourront jamais ſervir, chez nous, les loix les mieux combinées, tandis que la maſſe des hommes de l'Etat ſe fondra continuellement dans celle des autres Etats ?

Si la poſtérité de nos compatriotes, répandue ſur la ſurface du reſte de la terre, exiſtoit dans notre continent, la France ſeroit aujourd'hui un des plus puiſſans Empires du monde.

On dira que les autres Peuples s'expatrient auſſi, & viennent habiter chez nous ; & qu'ainſi, ſi la Monarchie perd d'un côté un certain nombre de ſujets, elle en gagne de l'autre.

Mais, il s'en faut bien que la balance ſoit égale. Les autres peuples de l'Europe perdent bien moins que nous dans ces ſortes de tranſmigrations.

Si l'on compare le nombre des François qui ſont en Angleterre avec celui des Anglois qui ſont en France, on trouvera que le déſavantage pour nous, eſt conſidérable.

En

En 1738 il y avoit dix mille François dans les Etats du Grand Seigneur, tandis que nous n'avions pas cent Lévantins dans toute la France.

On compte actuellement en Ruſſie un nombre prodigieux de François; peut-être on ne trouveroit pas vingt Ruſſiens en France.

Les dénombremens de l'Eſpagne, aſſurent qu'il y a dans ce Royaume au-delà de huit mille François. Il eſt incertain ſi en France on trouveroit huit cents Eſpagnols établis.

Il y a à préſent en Portugal cinq ou ſix cents François dans les deux ſeules villes de Lisbonne & de Porto; je ne crois pas que dans toute notre Monarchie on pût trouver vingt Portugais *.

A Rome, à Naples, à Florence, à Boulogne, à Veniſe, à Milan, à Turin, à Livourne, à Genes, en un mot, dans toute l'Italie, réſident au-delà de quinze

* Si l'on excepte les Juifs de Bordeaux & la Maiſon de l'Ambaſſadeur, à Paris.

mille François ; il n'y a peut-être pas deux mille Italiens aujourd'hui établis en France.

Ce qui fait qu'on prend le change là-dessus, c'eſt le nombre de voyageurs qui abordent de toutes parts chez nous. Mais, ces Etrangers ne demeurent pas dans le Royaume. Ils n'y ſont, pour m'exprimer ainſi, qu'en viſite ; au lieu que nous allons vivre & mourir chez les autres Peuples.

Mais, comme ſi ce penchant naturel de s'expatrier, n'étoit pas chez nous aſſez fort, le Gouvernement a ſouvent donné lui-même à la Nation des ſecouſſes qui ont jetté une grande partie des ſujets hors de l'Etat. Telle fut la fameuſe tranſmigration des François, ſur la fin du ſiécle paſſé, par la révocation de l'Edit de Nantes.

Lorſque, ſous le régne où cet événement arriva, on voulut donner une couleur à la choſe : voici comme la politique d'alors s'exprima. La conſtitution du

Gouvernement monarchique, dit-on, eſt différente de la républicaine. Dans l'un, il eſt néceſſaire que les loix ramenent tout à un point; dans l'autre, il convient qu'elles s'éloignent d'un centre unique.

Dans les Etats monarchiques, il ne faut qu'un Prince & qu'une Religion; la sûreté des républiques dépend de la multitude des Magiſtrats, & de la différence des opinions ſur les choſes même de l'autre vie.

Le parti Proteſtant, en France, (c'eſt toujours la même politique qui parle) faiſoit ombrage à la Couronne. Il falloit détruire cette branche, pour conſerver le Trône, &c.

J'aimerois autant qu'on dît qu'un Prince doit ſe couper un bras, ſur l'opinion qu'il s'eſt formée qu'une maladie dans ce membre, peut le tuer. La force du gouvernement monarchique, comme celle du républicain, eſt dans le nombre des ſujets. Dans l'un comme dans l'autre,

c'eſt toujours une politique affreuſe de détruire une branche de ſa population, ſur la ſimple probabilité que ſon anéantiſſement pourra contribuer à conſerver les autres.

S'il y a une faute irréparable dans la politique, celle-ci eſt du nombre, parce que, preſque toujours, lorſqu'on s'apperçoit du déſordre, on n'eſt plus à tems d'y apporter le reméde.

Dans la poſition préſente de l'Europe, un Etat ne ſçauroit s'affoiblir par la diminution de ſes ſujets, ſans qu'un autre n'en devienne plus fort.

Je ſupplie qu'on ne m'accuſe pas de Machiaveliſme; ce que je vais dire, n'eſt qu'une ſuppoſition théorique, relative au déſavantage qu'éprouvent les Souverains, lorſqu'ils forcent leurs ſujets à paſſer chez l'Etranger.

Si lors de la révocation de l'Edit de Nantes, tous les Proteſtans qui ſortirent alors de la France, euſſent péri, le coup eût été moins funeſte pour la Monar-

chie ; l'affoibliſſement eût été en lui-même peu conſidérable ; c'eût été ſeulement un nombre de ſujets de moins pour l'Etat, & voilà tout ; le mal étoit qu'ils alloient peupler d'autres Gouvernemens, &, qu'indépendamment de la révocation de l'Edit, ils exiſtoient toujours en Europe.

Nous avons éprouvé depuis les triſtes effets de cette mauvaiſe politique.

La branche des Proteſtans François, en Angleterre, (pour ne parler que de celle-ci) n'a pas peu contribué à diminuer notre puiſſance. Ces réfugiés ſont nos plus cruels ennemis. Dans les guerres que nous avons avec l'Angleterre, ils s'acharnent à nous détruire. La haine qu'ils portent au ſeul nom François, leur donne de nouvelles forces. Un ſoldat, ainſi animé par des motifs particuliers de reſſentiment & de vengeance, en vaut quatre des autres.

Notre politique afourni elle-même de

fortes armes à nos ennemis pour nous détruire.

C'eſt elle qui eſt cauſe que leur population s'eſt augmentée, & que la nôtre a diminué ; c'eſt elle qui a fait que nos ennemis ont aujourd'hui quatre cents mille combattans de plus pour nous attaquer, tandis que nous les avons de moins pour nous défendre.

Qu'on ne parle point ſur-tout des motifs de Religion. Dans ces occaſions, elle ſert toujours de prétexte à un parti qui veut devenir le dominant.

On a beau faire valoir les intérêts du ciel ; ceux de la terre ſe montrent toujours.

La véritable Religion n'a point tant de fiel. On ne peut pas s'y tromper. Elle eſt douce, aimable, compatiſſante, & porte toujours avec ſoi le caractere de la charité. D'ailleurs, la ſéparation avec l'Egliſe * ne doit point entraîner celle

* La révocation de l'Edit de Nantes ne por-

des ſujets avec l'Etat. L'hiſtoire des peuples de tous les tems, de tous les Empires du monde, prouve qu'un hérétique peut être un bon citoyen. M. de Turenne, (je ne citerai que lui,) avant ſa réunion à l'Egliſe, avoit rendu les plus grands ſervices à la Couronne. Actuellement, dans une infinité d'Etats qui ſont remplis de ſujets hérétiques, ceux-ci n'en méritent pas moins la protection de leur gouvernement.

L'eſprit de Proſélytiſme, chez les Souverains, (s'il eſt vrai qu'il puiſſe quelquefois s'accommoder avec les maximes du gouvernement politique & civil,) doit être fondé ſur l'extirpation de l'héréſie, & non ſur ſa localité.

Dans quelque endroit de la terre qu'habite une ſecte dont les erreurs peuvent offenſer l'Être ſuprême, la choſe, par rapport au lieu & à l'offenſe, eſt très-

toit point banniſſement, mais elle interdiſoit aux Proteſtans tout exercice de leur religion, ce qui étoit la même choſe.

indifférente par elle-même, parce que tout l'univers n'eſt qu'un point devant Dieu.

Qu'importe après tout, pour la propagation univerſelle de la foi, que les Proteſtans d'un Royaume ſoient repouſſés dans un autre Royaume ? La ſecte n'en exiſte pas moins dans le monde.

Il ne ſeroit pas même bien difficile de prouver, qu'à la révocation de l'Edit de Nantes, la Religion Catholique, Apoſtolique, & Romaine y a perdu. Du moins, on peut démontrer, qu'une ſecte fera toujours moins de progrès dans un Etat où elle ne ſera point la dominante, que par-tout où elle dominera.

Toutes choſes égales d'ailleurs, il eſt bien plus aiſé de ramener les hérétiques à la Foi dans un pays Catholique, que lorſqu'ils habitent un continent d'où la Religion Romaine eſt entiérement bannie.

Si tous les Souverains de l'Europe s'étoient entendus pour forcer les Juifs à

ſe retirer dans quelque coin de la terre où leur Religion eût été l'unique, pluſieurs millions de Juifs qui ſe ſont faits Chrétiens, ſeroient morts Juifs.

La plûpart, au contraire, ont ſagement fait, de cette ſecte, un objet de population.

Enfin, ſi on examine meurement & ſans prévention tous les effets de la révocation de ce fameux Edit, on trouvera peut-être que, chez nous, le ſpirituel y perdit autant que le temporel.

On parle continuellement du dommage que ſouffrit alors la Monarchie, par la ſortie de tant d'ouvriers Proteſtans qui porterent nos arts & nos manufactures chez les autres nations; ce qui a mis toujours depuis des bornes à notre induſtrie. Notre politique forme tous les jours là-deſſus des regrets. Cependant, de ce côté-là, le mal n'eſt peut-être pas irréparable: mais comment réparer celui qui fut occaſionné par la perte ſans retour d'un ſi grand nombre de ſujets?

Quelle combinaiſon pourra jamais indemniſer l'état politique de la diminution qui s'eſt faite depuis dans la conſommation générale des denrées, & par conſéquent, dans l'agriculture, proportionnellement au vuide que cauſa la ſortie de tant d'hommes ?

Quelle autre partie de notre adminiſtration pourra balancer le dommage que la culture a ſouffert par l'abſence de tant de ſujets ?

Où ſont les reſſources qui pourront établir une indemniſation réelle pour la diminution de nos richeſſes qui ont paſſé chez l'Etranger, & dont les autres Etats jouiſſent aujourd'hui, au préjudice de la France ?

Enfin, on aura beau faire valoir des préjugés à ce ſujet, il ſera toujours exactement vrai de dire que la Monarchie ayant aujourd'hui ſix cents mille ſujets de moins, ſa puiſſance eſt diminuée dans la proportion de ce nombre d'hommes, qui ne ſe trouvent plus dans l'Etat.

Mais un autre défaut capital dans notre législation, a diminué encore davantage notre population.

On voit, dans le ſyſtême des Romains, un plan toujours ſuivi pour augmenter le nombre des citoyens. La République étoit perdue, & cette maxime ſubſiſtoit encore.

Ceſar-Auguſte encouragea le mariage par toutes les voies qui peuvent y porter les hommes.

Quelques Gouvernemens modernes ont ſuivi là-deſſus l'eſprit des Romains.

Pour nous, on diroit que notre légiſlation ſe ſoit totalement éloignée de ce point de vue général de population.

Au lieu d'établir des loix excitatives ou coactives, pour porter chaque citoyen à cet engagement, le Gouvernement François ſemble, au contraire avoir pris un chemin tout oppoſé.

Du moins, tel eſt l'effet de cette loi qui défend, chez nous, aux enfans de ſe marier ſans le conſentement des peres

& meres, ſi ce n'eſt dans un âge où la nature a perdu le tems le plus précieux de la fécondité.

Loi contraire à notre puiſſance politique, puiſqu'elle détruit la population dans ſa ſource la plus légitime.

C'eſt cette funeſte loi qui détermine la plûpart des citoyens au célibat, qui peuple les Couvens de l'un & de l'autre ſexe, bien plus par le dépit qu'elle cauſe de ne pouvoir s'y ſouſtraire, que par des vocations déterminées.

C'eſt elle qui cauſe cette déſertion continuelle de ſujets, qui, dans une union que l'Egliſe elle-même approuve, ſont obligés d'aller chercher dans les Etats étrangers une protection que leur patrie leur refuſe.

On a beaucoup parlé d'une loi d'Angleterre qui permettoit aux filles de ſe marier à ſept ans.

Cette loi, toute prématurée qu'elle eſt, eſt moins contraire à la politique, que celle qui fixe, chez nous, le point

de liberté dans ce ſexe à vingt-cinq ans ; car, il eſt de fait, que ſi on compare l'état de fécondité de cent filles qui ſe marient à ſept ans, avec le même nombre de celles qui ſe marient à vingt-cinq, on verra, qu'à l'âge de quarante ans, celles qui ſe ſont engagées dans cet état à ſept ans auront eu beaucoup plus d'enfans, que celles qui n'y ſeront entrées qu'à vingt-cinq.

Or, le premier objet du Légiſlateur doit être la population. Dans nos Gouvernemens modernes, où les paſſions & une infinité de vices concourent à l'anéantiſſement de l'eſpece, toute autre conſidération doit céder à celle-ci.

Quelle eſpérance la France pourra-t-elle jamais avoir de voir augmenter le nombre de ſes habitans, lorſque les peres & meres ſeront autoriſés, par la loi même, de ſacrifier la population de l'Etat à leurs vues d'ambition ?

Nous avons tous les jours devant les yeux les exemples des victimes que cha-

que famille particuliere immole à la dépopulation générale.

S'il y a six filles dans une maiſon ; quatre, & ſouvent cinq ſont deſtinées pour le célibat.

Cet arrêt des peres eſt irrévocable, parce qu'il a pour lui la voix même du Prince ; du moins ces filles ne peuvent en appeller qu'à l'âge de vingt-cinq ans. C'eſt-à-dire, comme je l'ai déja remarqué, lorſqu'elles ont perdu les dix années les plus précieuſes de leur fécondité.

» Le conſentement des peres, diſent » quelques Auteurs, eſt fondé ſur leur » puiſſance, c'eſt-à-dire, ſur le droit de » propriété.

C'eſt oublier que les enfans appartiennent plus à la république qu'à leurs peres, parce qu'ils lui ſont redevables de leur ſûreté, & de tous les moyens qui concourent à leur conſervation. Or, ce qui aſſure l'exiſtence, eſt au-deſſus de l'exiſtence même. La création n'eſt qu'un point ; ce qui la perpétue eſt éternel. Le

droit paternel doit finir où celui de la république commence. L'intérêt de l'Etat eſt la ſuprême loi. Tous les réglemens civils & politiques doivent être meſurés ſur ce principe. Il faut bien prendre garde de ne pas confondre les choſes. Le droit des peres ſur leurs enfans n'eſt pas le même après l'établiſſement de la république, qu'il étoit avant cet établiſſement.

C'eſt la ſociété elle-même qui leur a fait perdre le droit dont il s'agit ici.

La réunion générale de toutes les familles a exigé des loix ſupérieures à celles de chaque famille particuliere; le bien général a demandé que les peres fiſſent à chaque inſtant des ſacrifices à la nature; car le Legiſlateur eſt ici dans un état forcé; il eſt obligé de ſe conformer aux diſpoſitions de population des autres Gouvernemens, ſans quoi, ſa république pourroit bientôt être détruite.

Si les loix des peuples qui environnent ſa ſociété, favoriſent la propagation générale, il doit l'encourager par les

mêmes voies ; car, c'eſt toujours des rapports analogues de population, que dépend la sûreté des Gouvernemens. C'eſt en quoi notre légiſlation a manqué, puiſque toutes les loix des peuples qui nous environnent, donnent la liberté aux enfans de ſe marier ſans le conſentement des peres & meres.

Il ne s'agit point d'examiner ſi ces loix choquent, dans quelques endroits, la nature ; il ſuffit de les trouver établies, pour s'y conformer.

Le droit des peres ne s'étend pas, chez nous, juſqu'à pouvoir donner la mort à leurs enfans : pourquoi leur ſeroit-il permis d'ôter la vie à l'état politique ?

D'ailleurs, il y a ici contradiction dans la loi même.

Il eſt permis, chez nous, aux garçons, de ſe marier à l'âge de trente ans *, & aux filles, à vingt-cinq. Voilà donc un état de liberté, avoué par la loi même ;

* En faiſant trois ſommations reſpectueuſes.

&, pour m'exprimer ainſi, une ceſſation du droit de propriété; ainſi, le droit de propriété des peres ſur les enfans, en France, n'eſt point exécuté; & cependant l'Etat ſouffre de la loi.

Je ne ſçaurois quitter ceci. Le conſentement des peres au mariage de leurs enfans, ajoute-t-on, eſt fondé ſur leur amour, ſur leur raiſon, & ſur l'incertitude de celle de leurs enfans, que l'âge tient dans l'état d'ignorance, & leurs paſſions, dans celui d'yvreſſe.

D'ailleurs, continue-t-on, la prudence des peres, dans le cas de mariage, eſt au-deſſus de toute autre prudence.

Cela eſt toujours exactement vrai à l'égard des aiſes & des commodités de cet état; mais jamais, ou preſque jamais, relativement à la population générale.

Car, où eſt le pere, en France, qui ne préfere pour ſa fille un homme de ſoixante ans, avec vingt mille livres de rente, à un autre qui n'a que trente ans, avec ſeulement trois mille livres?

Cependant, voilà deux poſtérités particulieres d'éteintes pour la république.

En général, les parens penſent plus à la conformité des fortunes, qu'à celle de l'âge & des inclinations.

L'intérêt eſt le premier reſſort qui fait mouvoir cette prétendue prudence, toujours préjudiciable à l'Etat.

» Si l'on compte quelques mariages, » (dit l'Auteur des Remarques ſur les » avantages & déſavantages de la Fran» ce) que l'avis des parens ait mieux af» ſortis que l'inclination des enfans, (ce » qui eſt preſque toujours indifférent à » l'Etat;) ne ſera-ce pas un grand poids, » de l'autre côté de la balance, que le » nombre des mariages que le luxe des » parens, le deſir de jouir, le chagrin de » la privation peuvent ſupprimer.

On appelle toujours, chez nous, un mariage inégal, celui où une fortune conſidérable eſt jointe à une richeſſe médiocre; & c'eſt contre ceux-ci ordinairement que les peres & meres font va-

loir la loi qui leur permet de refuſer leur conſentement à leurs enfans ; mais, ce ſont préciſément ceux qui conviennent toujours mieux à l'état politique, & que la loi devroit le plus encourager.

Qu'on prene un état de propagation de mille de ces mariages, faits par les parens dans les vues qu'on vient de voir, & qu'on le compare avec un pareil nombre de ceux que l'âge & l'inclination ſeule des enfans a formés ; & on ſentira quel énorme préjudice il en réſulte pour la population.

Régle générale : deux grandes fortunes unies enſemble détruiſent toujours un troiſieme mariage.

La combinaiſon des richeſſes la plus favorable à l'Etat, eſt celle qui contribue à lui fournir un plus grand nombre d'hommes.

D'un autre côté, le droit de primogéniture, établi dans beaucoup de nos provinces, eſt également funeſte à la population. C'eſt lui qui diminue tous

les jours le nombre des ſujets, parce qu'en ôtant aux cadets les moyens de ſe marier, il les force au célibat.

C'eſt toujours de la ſubdiviſion des aiſances particulieres, que dépendent les progrès de la population générale.

Par exemple, une fortune de dix mille livres de rente, partagée entre dix enfans, donnera bien plus de citoyens à l'Etat, que ſi elle paſſe en entier à un ſeul.

Dans la plûpart de nos provinces où cet uſage eſt établi, un pere qui a eu ſix enfans des deux ſexes, a rarement un petit fils à qui il puiſſe, en mourant, tranſmettre ſon nom avec ſon héritage.

Par la diſpoſition de cette loi deſtructive, les cadets n'ont guéres d'autre parti à prendre que de ſe faire moines ou ſoldats; profeſſions directement oppoſées au ſyſtême de population. La plûpart, honteux de cette énorme différence que la loi a mis entre eux & leurs aînés, vont ſe cacher dans les pays étrangers; ce qui prive l'Etat d'une infinité de ſujets.

Le droit de primogéniture tend à réduire toutes les lignes de propagation de chaque famille à une seule.

On diroit que son esprit est de réduire la population de l'Etat au plus petit nombre d'hommes qu'il est possible.

C'est ce droit, dit-on, qui perpétue les branches aînées des familles, qui soutiennent l'état; mais une grande population le soutiendroit bien mieux, &c.

Je passe aux autres branches de notre population. Nos colonies de l'Amérique n'ont pas peu contribué à diminuer le nombre des citoyens.

Lorsqu'on a dit que nos plantations de l'Amérique ont augmenté notre commerce de cent cinquante millions, on croit toujours avoir prouvé démonstrativement l'utilité de nos colonies. Mais il est clair que ce commerce a diminué notre puissance politique, parce qu'il s'est formé aux dépens de notre population.

Une branche considérable de celle-ci

s'eſt fondue dans la formation de ces établiſſemens.

Un état exact de tous les ſujets qui ont péri d'une mort prématurée, ſans laiſſer de poſtérité à la France depuis que nous travaillons à peupler l'Amérique, effrayeroit nos miniſtres. Il n'y a nul doute qu'un tel état ne rompît le charme, & ne fît enfin ouvrir les yeux à nos Rois.

Mais ſans lui, une ſeule réflexion peut ſuffire.

Perſonne n'ignore que l'air, le ciel, le pays, la qualité des alimens auxquels les hommes s'accoutument en naiſſant, forment, chez eux, une ſeconde nature, à laquelle la premiere eſt toujours ſubordonnée.

L'expérience démontre tous les jours, que la différence du climat du midi au ſeptentrion de la France, abbrege la vie de ceux qui y changent leur réſidence; à plus forte raiſon, quel ravage ne doivent pas faire dans notre population ces établiſſemens formés dans ces nouveaux

mondes toujours mal-ſains, quand il n'y auroit que le renverſement des ſaiſons, reſpectivement aux nôtres, & où il faut néceſſairement, pour y réſiſter, que la nature change de ſyſtême ?

Si le gouvernement fait prendre un état des ſujets qui paſſent à l'Amérique, il verra que de cent, il y en a ſoixante qui périſſent en arrivant.

Comment a-t'on pu ſuppoſer que des plantations de cannes pouvoient indemniſer l'état des bréches qu'elles font à la population ?

L'avantage du commerce de nos colonies, eſt en quelque façon idéal ; mais la perte des ſujets eſt effective.

Ce commerce n'a point contribué à augmenter la maſſe de nos richeſſes, parce que la plûpart des Etats de l'Europe à qui nous pourrions vendre nos denrées de l'Amérique, y ont, comme nous, des établiſſemens. Nous ſommes obligés de les conſommer nous-mêmes ; ce qui rend la plus grande partie de ce

commerce nul par lui-même.

Le ſeul avantage réel qu'il procure à l'état politique, eſt de ſoutenir un peu le reſte infortuné de notre marine expirante.

De tout ceci, il réſulte une conſéquence bien triſte pour nous ; je veux dire, qu'en entretenant continuellement nos colonies au nombre de vingt mille habitans ſeulement, il faut que notre population générale en Europe diminue tous les ſiécles au-delà de cinq cents mille citoyens, dont la branche eſt perdue ſans retour pour la monarchie. C'eſt-à-dire donc, (les choſes reſtant ſur le pied préſent,) qu'il faut qu'après, un certain période de tems révolu, l'Amérique ait entiérement dépeuplé la France.

Nos colonies dans les autres parties du monde, ne ſont pas ſi funeſtes à notre population ; mais, il n'eſt pas moins, vrai qu'elles contribuent continuellement à diminuer le nombre des habitans en France, parce qu'elles attirent à elles une quantité prodigieuſe de

de ſujets que perd l'état principal.

La plûpart ne ſe marient point dans ces régions étrangeres ; ou, s'ils s'y marient, les autres gouvernemens profitent de cette branche de notre population ; car, lors même que ces nationaux ſe retirent en France après avoir fait une certaine fortune, leurs enfans, pour l'ordinaire, reſtent dans le pays de leur naiſſance.

Cette branche de notre dépopulation a pris ſa ſource dans le trop grand penchant que notre gouvernement a montré, depuis un ſiécle, pour encourager le commerce.

Nos miniſtres ſe ſont livrés là-deſſus à leurs idées avec une ardeur qui a ſouvent abſorbé toute autre réflexion.

Qu'on vante tant qu'on voudra les avantages que nos colonies procurent à notre commerce en général ; il ſera toujours exactement vrai, que notre état politique y perdra plus qu'il n'y gagnera, lors que cet accroiſſement ſera

fondé ſur la diminution des ſujets.

D'ailleurs, l'induſtrie qui a ſervi à augmenter le nombre des citoyens des autres états, contribue elle-même, qui le diroit ! à diminuer notre population. La Hollande & l'Angleterre lui doivent, en quelque façon, leur exiſtence, c'eſt elle qui a fait ſortir ces états du néant, & les a produit avec éclat ſur le théâtre de notre monde politique.

On ne ſera point ſurpris de ceci, ſi on fait attention que tout dépend de la main habile du légiſlateur pour placer les choſes à une certaine diſtance, de façon, qu'en faiſant circuler les richeſſes dans une certaine proportion, ils portent la vie dans toutes les parties du corps politique.

Il eſt exactement vrai, qu'un million d'artiſans, diſtribué d'une certaine maniere, peut être moins favorable à la population, qu'un autre million d'artiſans, quoique cette économie ſoit indifférente à l'égard des avantages qu'elle

peut procurer d'ailleurs.

Voilà préciſément le cas où la France ſe trouve à l'égard de ſon induſtrie. La plûpart de ſes manufactures ſont établies dans des Capitales, où l'aiſance des grands particuliers qui les habitent, leur fournit des reſſources que d'autres moins riches dans d'autres parties du Royaume, ne pourroient leur procurer.

Mais, comme à cauſe de cela même il ſe forme un vuide dans la population générale ; l'état politique vient à perdre d'avantage que l'aiſance publique n'y gagne : expliquons ceci.

A Paris, à Lyon, à Rouen, & dans toutes les villes capitales où les principales manufactures ſont établies, les denrées, en général, ſont plus cheres que dans les autres villes moins conſidérables du Royaume ; & quoique la main-d'œuvres, dans ces premieres, ſoit plus haute, la proportion avec la ſubſiſtance n'eſt pas égale, ce qui diminue le nombre d'hommes dans la proportion de la dif-

férence. Mais quand elle le ſeroit, la population, dans cette branche, en ſouffriroit également.

Les artiſans de Paris & de Lyon ont des beſoins que ceux de nos autres petites Villes du Royaume n'ont point.

Il y a un luxe chez les artiſans des capitales que ceux des provinces ne connoiſſent preſque pas ; ce qui diminue dans ceux-ci le nombre des mariages.

Qu'on prenne un état de population de deux ou trois mille artiſans de Paris & de Lyon, & qu'on le compare avec celui du même nombre de nos ouvriers des petites villes des provinces, & on verra la différence.

L'immenſité de nos capitales, eſt une autre ſource de dépopulation.

La durée de la vie de l'homme, & les progrès de la propagation, dépendent beaucoup de la modération des déſirs.

Plus on aſſemble d'hommes dans un même lieu, plus les déſirs ſont vifs, parce

que l'envie de ſe diſtinguer augmente dans la proportion du nombre des acteurs avec qui on joue un rôle ſur un plus grand théâtre ; à quoi il faut ajouter, que les ſuperfluités des grandes capitales réveillent des paſſions qui ſont preſque aſſoupies ailleurs.

Qu'on compare nos gens de ville avec nos campagnards : que de goûts, que de ſentimens dans ceux-là qui ne ſont pas dans ceux-ci ? On diroit que c'eſt une autre eſpéce d'hommes.

C'eſt de l'économie locale des habitans que dépend la population d'un état, & par conſéquent, celui de ſa grandeur ou de ſa décadence ; car, il n'eſt pas vrai que toute diſtribution des hommes ſoit également propre à former une grande population.

Par exemple, quinze millions d'hommes, diſtribués dans une certaine proportion, peuvent être plus favorables à la propagation, que s'ils étoient diſtribués dans une autre.

C'eſt une expérience éternelle, que dans les grandes villes, le genre de vie ordinaire abrége beaucoup la vie des hommes en général. On y renverſe l'ordre des ſaiſons, la nature y eſt toujours priſe au rebours ; les hommes y ont beſoin de deux natures ; d'abord de celle qui leur eſt commune avec tout le genre humain ; & enſuite, d'une autre qui leur forme un ſecond tempéramment, pour réſiſter à un certain ſyſtême de vie qui n'eſt pas naturel.

Si ce que je dis ici avoit beſoin de preuve, le nombre de ceux qui quittent tous les jours nos capitales, pour chercher dans les coins des provinces à prolonger leur jour par une vie tranquille & réglée, pourroit m'en ſervir. Le mal eſt que ces retraites ſont à pure perte pour la population, parce qu'elles ne ſe font, pour l'ordinaire, qu'après que la nature eſt épuiſée.

Regle général : dans tous les Royaumes où il ſe trouve pluſieurs capitales

extrêmement peuplées, le reſte de l'état manque toujours d'habitans, parce que la population de ces grandes villes ne ſe ſoutient que par le recrutement continuel des provinces, qui s'épuiſent à la fin d'hommes pour elles.

Lorſque nos miniſtres viennent de Verſailles à Paris, ils ſont dans l'admiration, en voyant ce nombre immenſe de ſujets qui ſe préſentent de toutes parts à leurs regards ; & à cauſe de cela même, ils croyent l'état très-puiſſant, car les miniſtres ſont comme le reſte des hommes, qui ont les idées extrêmement réflechies ſur les objets préſens.

Mais il ſeroit à ſouhaiter, qu'à chaque commencement de leur miniſtere, ils parcouruſſent une fois le Royaume, afin qu'ils vîſſent par eux-mêmes les vaſtes déſerts que cette population floriſſante de Paris cauſe elle-même au reſte de la monarchie.

On a beau donner des calculs ſur la population de cette capitale. Il eſt de

fait, que l'état des morts l'emporte annuellement ſur celui des naiſſances.

On a beau dire auſſi que le mal eſt inſenſible ; s'il exiſte, comme on n'en ſçauroit douter, on ne diſpute alors que ſur le tems ; car, il faut que dans une révolution plus ou moins grande, Paris abſorbe tous les habitans de la France.

Ainſi, monſieur George Petti, qui inclinoit à mettre toute la population d'Angleterre dans la ſeule Ville de Londres, n'y entendoit rien. Il eût détruit à la fin la monarchie, au lieu de la rendre floriſſante, &c.

Pourſuivons les autres cauſes de dépopulation.

Les rentiers privent la France d'un accroiſſement d'habitans. En général, les viagers, comme on les appelle, ne ſe marient point. Toute la branche de leurs deſcendans finit avec eux.

C'eſt notre gouvernement, comme je l'ai dit ailleurs, qui a ouvert lui-même la porte à ce déſordre. Les beſoins

réels ou chimériques de l'Etat, ont enfanté ces rentes.

Plus de cinquante mille ſujets ont vendu leur poſtérité au Roi, à raiſon de dix pour cent, pour m'exprimer ainſi. Quel marché ruineux pour l'état ? Nos miniſtres n'apprendront-t'ils jamais à connoître les véritables intérêts de nos Rois ? Oublieront-t'ils toujours que leur puiſſance eſt dans le nombre de leurs ſujets ; que tout ce qui diminue ce nombre affoiblit cette puiſſance, &c.

Mais, notre clergé fait encore de plus grandes bréches à notre population. Ceux qui ont fait des énumérations de nos prêtres, clercs, Religieux, en font monter le nombre à cinq cens mille.

Si on veut faire attention que l'état de l'Egliſe eſt aujourd'hui le dominant en France ; qu'il n'y a preſque aucune famille dans le Royaume qui ne tienne à lui par quelque endroit ; on trouvera ſans doute que ce calcul eſt modéré.

La monarchie eſt pleine de clercs cé-

libataires, qui rendent toujours moindre le nombre de ſes habitans.

Toutes nos Villes, Bourgs, Villages & hameaux fourmillent de couvens remplis de citoyens qui mettent continuellement des bornes à notre puiſſance politique ; de ces hommes qui ſont toujours les derniers de leur ligne, & qui ne laiſſent après eux aucune trace d'avoir exiſté ſur la terre.

Je ferai ſeulement ici une réflexion.

La France étant compoſée de dix-ſept millions d'habitans, & ſon clergé de cinq cens mille citoyens ; une trente-quatrieme partie de la nation ſe trouve par-là continuellement anéantie, ſans être jamais réparée ; il faut donc néceſſairement à la fin, que notre clergé abſorbe toutes les autres branches de notre population.

Ceci eſt ſuſceptible de démonſtration.

Qu'on jette trente-quatre familles dans une petite iſle dépeuplée.

Qu'on établiſſe dans cette nouvelle république la même proportion qui eſt

chez nous, entre le clergé célibataire & les autres classes qui doivent fournir à la propagation de l'espece.

Etablissons d'abord des principes généraux ; sçavoir.

1. Que dans l'état présent du monde, la population se perpétue, sans augmenter au-delà de son premier numéraire ; c'est-à-dire, que la génération d'un homme, au bout de cent ans, se réduit à un autre homme.

2. Que la vie des hommes, prise en bloc, est de vingt ans.

3. Que les gens du monde vivent autant que les célibataires, & que les célibataires, en général, ne vivent pas plus que les gens du monde.

En suivant ceci, on trouvera que, dans cent ans, abstraction faite de pestes, de famines, & de tout autre accident surnaturel, les trente-quatre familles de l'isle dont nous venons de parler, seront réduites à vingt-neuf ; & ainsi des autres, de siécle en siécle, jusques à l'extinc-

tion entiere des trente-quatre familles.

ABREGÉ DE L'HISTOIRE DE LA DÉPOPULATION GÉNÉRALE DE LA FRANCE COMBINÉE PAR SON CLERGÉ.

Sur ce principe faut-il détruire le Clergé & les couvens ? La Religion catholique ne s'accommoderoit pas de cette deſtruction. Il faut donc conſerver les Eccléſiaſtiques ; mais on peut en diminuer conſidérablement le nombre. Qu'a-t'on beſoin de tous ces ordres religieux qui rendent tant de citoyens inutiles à l'Etat ? Cette foule de moines changée en laboureurs, en artiſans & en ſoldats contribueroit à rendre la France beaucoup plus puiſſante qu'elle ne l'eſt aujourd'hui. Craindra t'on de bleſſer la religion en lui enlevant le ſuperflu des Miniſtres qui la deshonorent ? Pourquoi ſouffrir cette prodigieuſe multitude de prétendus Abbés qui ne tiennent à l'état Eccléſiaſtique que par l'habillement, & qui ſous cet uniforme ſe croyent diſpenſés de remplir les devoirs de citoyen ?

Les Prêtres ſont néceſſaires, j'en conviens ; mais qu'on en regle le nombre ſur les beſoins de chaque Paroiſſe. On retranchera ainſi tout d'un coup plus des deux tiers de nos gens d'Egliſe.

Cette diminution produiroit de grands avantages. 1°. Il y auroit plus d'hommes qui pourroient contribuer à la population. 2°. Une partie des biens immenſes que poſſede le clergé ſeroit employé pour les beſoins de l'état ; ce qui tourneroit au ſoulagement des peuples. 3°. l'Egliſe en ſeroit beaucoup mieux ſervie ; car le nombre des Eccléſiaſtiques étant borné, il ſeroit facile de faire un choix. On pourroit alors n'admettre à la prêtriſe que des hommes capables de nous éclairer par leurs lumieres, & de nous édifier par leurs vertus.

Nous ne pouvons faire de plus grand chagrin aux Anglois que de détruire nos couvens & une partie de nôtre clergé. Ils ſçavent ce qui en réſulteroit pour l'augmentation de nos forces. Il y a un

moyen ſi facile d'anéantir les couvens & les monaſteres. Qu'on défende de faire profeſſion dans aucune communauté avant l'âge de vingt-cinq ans. Au bout d'un demi ſiécle, il ne ſeroit plus queſtion de moines ni de religieuſes.

Mais cette matiere eſt trop uſée. Elle a fait trop ſouvent le ſujet des obſervations de nos écrivains politiques pour m'y arrêter.

L'état militaire, en France, eſt une autre eſpece de clergé qui n'eſt gueres moins deſtructif. Le célibat y eſt ordonné par le prince. Nos ſoldats n'ont point la liberté de ſe marier; en général, ils meurent ſans laiſſer de poſtérité.

Si on ſuppoſe que la France tienne communément cent cinquante mille hommes ſur pied; il s'enſuit de ce calcul, que tous les ſiécles, elle doit voir éteindre une branche de ſa population compoſée de ſept cents cinquante mille ſujets.

Il eſt certain, que nos guerres toutes proportions gardées ſont plus funeſtes à

notre population, qu'aux puiſſances qui s'y engagent avec nous.

1. Parce que, vû notre poſition, nous ſommes obligés de mettre ſur pied de plus nombreuſes armées.

2. Parce que nos guerres ſe font preſque toujours chez l'étranger, ou le changement de climat tue plus de nos ſoldats que le canon.

3. Parce que la nation étant moins robuſte que celles du nord, avec qui nous avons preſque toujours affaire, ſuccombe plus facilement aux fatigues.

4. Parce que les vivres de nos armées étant devenus un monopole, il y attire un nombre prodigieux de commis.

5. Parce que notre luxe peuple nos armées d'une infinité de gens ſuperflus, qui y périſſent.

Regle générale: ſi nos ennemis ont cent mille hommes ſur pied, nous en avons toujours trois cens mille; car nos garniſons, qu'on peut bien affoiblir un peu, mais non pas dégarnir entiérement

nous occupent conſidérablement du monde ; ce qui fait que, tandis que les autres états nous attaquent avec toutes leurs forces, nous ne pouvons leur oppoſer qu'une partie des nôtres.

L'Angleterre, dans toutes ſes diviſions avec nous, n'employe que dix mille hommes contre trente mille de notre part.

Or, il eſt de fait que la populſation générale d'une nation, en tems de guerre, ſouffre à proportion de la quantité de ſoldats qui compoſent ſes armées.

L'obligation où nous ſommes toujours d'aller attaquer nos ennemis dans des continens qui nous ſont étrangers, détruit nos armées ſans combat.

L'Italie qui, depuis pluſieurs ſiécles, eſt le ſiége de nos guerres, a toujours été le tombeau des François.

Les plaies que la monarchie a faites à ſa population ſaigneront long-tems.

Le climat du nord n'eſt pas moins funeſte à nos troupes. Trois de nos armées

conſécutives ſe ſont fondues en dernier lieu en Allemagne. Nos ennemis, ſans coup ferir, remportoient tous les jours de nouvelles victoires. Ils n'employent d'autres armes pour détruire nos ſoldats que celles des ſaiſons.

Outre les armées compoſées de ſoldats, nous en avons une de vivriers qui n'eſt pas moins immenſe. Cette troupe, pour ne pas eſſuyer le feu de l'ennemi, n'en périt pas moins par les fatigues inſéparables de l'avidité de s'enrichir par des voies courtes & faciles.

Tout eſt entrepriſe aujoud'hui dans nos armées, juſques à la vie des hommes.

La partie de nos hôpitaux eſt devenue une eſpece de marchandiſes, qui forme un trafic. Elle eſt délivrée à l'enchere. Ce ne ſont point les entrepreneurs qui ont le plus de ſoin des malades, à qui on donne la préférence, mais à ceux qui s'en chargent à meilleur marché.

Il eſt difficile de comprendre comment

on a pu ſuppoſer que des entrepreneurs perſeroient moins à leur fortune qu'à la conſervation des ſoldats. On peut dire qu'un état ne connoît point ſes véritables intérêts lorſqu'il confie la moindre branche de ſa population à des compagnies mercénaires. La vie des hommes eſt trop précieuſe pour permettre qu'elle devienne l'objet d'une ſpéculation pécuniaire.

L'intérêt que chaque entrepreneur a ſur les hôpitaux de l'armée, ſe vend comme un effet ; & comme chacun veut gagner ſur ſon contrat, dans la proportion du premier entrepreneur, à peine le dernier peut-il donner du bouillon aux malades.

Le luxe de nos officiers généraux ; celui de nos intendans, des commiſſaires ordonnateurs, des munitionnaires, des directeurs, des régiſſeurs, des grands & petits commis, forme une troiſieme armée de valets, de cuiſiniers, de palefreniers, de coureurs, de muletiers, de vivandiers, de caffetiers, de colpor-

teurs, de goujats, de garçons hôteliers qui, à la ſeconde campagne, eſt ordinairement fondue, & qui eſt remplaplacée par une autre, qui périt également.

Si, à l'état des morts militaires qu'on envoye à la cour à la fin de chaque campagne, on joignoit celui des hommes qui, ſans être ſoldats, ont péri à l'armée, nos Rois ſeroient effrayés de la brêche que chaque guerre fait à la population, & par conſéquent, à leur puiſſance. Il n'y a nul doute qu'un tel tableau, dans les diſcuſſions que notre gouvernement a avec les autres ſouverains de l'Europe, ne leur fît ſacrifier une infinité de petits intérêts politiques, au plus grand de tous.

On aſſure que les dernieres guerres ont coûté à la monarchie au-delà de neuf cents mille ſujets, tandis que nos ennemis n'en ont pas perdu trois cents mille.

A quoi nous ſervent les traités de paix les plus avantageux ? Y a t'il aucune

compenſation qui puiſſe nous indemniſer de ſemblables pertes ? Le calcul des avantages que nos ennemis ont remportés ſur nous dans les dernieres guerres, eſt bien clair. Ils ont diminué la force de notre état politique d'un dix-huitieme, tandis que la leur ne s'eſt affoiblie que d'un quarantieme. Ils ont donc acquis pluſieurs dégrés de force ſur nous. Par conſéquent, ils ſont aujourd'hui plus en état de nous attaquer, & nous moins en état de nous défendre. Il ne ſeroit peut être pas impoſſible à l'eſprit de calcul, de fixer l'époque de la dépopulation générale de la France, par un certain nombre de guerres à venir combinées par celles qui viennent de ſe paſſer ſous nos yeux.

En ne changeant rien au ſyſtême que nous venons de ſuivre, peut être qu'après trente campagnes en Allemagne, & vingt en Italie, il ne reſteroit en Europe, de la France, que le ſeul nom de François.

Néceſſité de faire revivre les uſages des anciens, pour exciter chez nous les citoyens au mariage.

Le ſeul coup d'état qui ait été frapé en France, depuis l'établiſſement de la monarchie, pour exciter les citoyens au mariage, eſt préciſément celui qui les y a le moins portés.

Louis XIV ordonna des penſions pour ceux qui auroient douze enfans. (*a*) Il étoit difficile d'imaginer un moyen moins propre à augmenter notre population.

Regle générale: lorſqu'on établit des récompenſes pécuniaires, il faut toujours qu'elles ſoient poportionées aux dépenſes que doivent faire les ſujets pour les acquérir; ſans quoi, le légiſlateur a manqué ſon coup. Les hommes ſongent toujours à eux avant que de ſonger à l'état. Il n'y a point d'autre route pour les conduire au bien général, que de les y amener par le chemin de leur intérêt particulier.

[*a*] Par un Edit de 1666.

Outre les beſoins phyſiques, communs à tous les hommes, chaque claſſe a un luxe relatif, néceſſaire. Or, plus une famille eſt nombreuſe, moins les moyens du chef ſont ſuffiſans pour ſatisfaire à ce luxe.

D'ailleurs, depuis que l'envie de paroître, & que le déſir de ſe diſtinguer ſont devenus la paſſion dominante chez toutes les nations policées, il a fallu que les ſciences, les talents, les qualités, les manieres, les agrémens entraſſent dans le ſyſtême de l'éducation ; ce qui, en général, l'a rendue plus coûteuſe.

Toutes les claſſes ſe ſont reſſenties de cette augmentation dans une certaine proportion : l'éducation d'un fils de laboureur eſt différente, de nos jours, de celle que ces hommes donnoient à leurs enfans il y a cent ans.

Il n'y a point de citoyen aujourd'hui en France, qui ne ſe crût ruiné d'avance, ſi en ſe mariant, il comptoit avoir douze enfans. Il aimeroit mieux

reſter célibataire.

La dépenſe à laquelle oblige l'éducation de douze enfans, excedant le bénéfice que produit la penſion accordée par le Roi, eſt cauſe que perſonne n'a été curieux de mériter cette penſion. J'établis comme un fait certain, que depuis la publication de l'Edit, il n'y a pas eu un ſeul homme en France qui ſe ſoit marié dans l'intention d'en jouir.

Ainſi, on peut mettre cette dépenſe au nombre de celles qui ſont onéreuſes à l'état. Car ſi pluſieurs aujourd'hui jouiſſent de cette penſion, elle n'eſt pas la cauſe premiere qui fait qu'ils en jouiſſent.

Je dis onéreuſe, parce que les princes ne peuvent donner mal, ſans donner aux dépens de la maſſe de leurs ſujets.

Toute récompenſe, qui ne remplit pas ſon objet, eſt néceſſairement deſtructive de ce même objet.

Les revenus de la monarchie n'étant pas aſſez conſidérables pour fournir à

un chacun des moyens, pour m'exprimer ainſi, de propagation, il falloit leur accorder ceux qui ſont toujours au pouvoir du prince, je veux dire, des rangs & des diſtinctions.

Dans un gouvernement fondé ſur l'honneur, l'honneur ſeul peut contribuer à former une grande population.

Pour inſpirer l'envie de ſe marier, il falloit accorder, dans toutes les claſſes, des préférences à ceux qui ſe diſtingueroient dans l'état de mariage.

Ceux qui connoiſſent le génie des François, & qui ſçavent combien la vanité a d'empire ſur toutes les principales actions de leur vie, ſe perſuaderont aiſément, que les reglemens ſuivans ſeroient plus propres à augmenter notre population, que toutes les récompenſes pécuniaires les mieux combinées.

1. Il faudroit que le Roi, ou ſon miniſtre, écrivît à tout particulier du Royaume, qui auroit huit enfans vivans, pour le remercier d'avoir contribué (autant

tant qu'il a été en ſon pouvoir) à augmenter la population de l'Etat; &qu'en conſéquence on le déclarât citoyen d'un ordre diſtingué.

2. Tout ſujet qui auroit actuellement dix enfans exiſtans dans le Royaume, outre la lettre de remerciment, ſeroit fait Chevalier de l'ordre de . . . établi pour cela.

3. Tout ſujet, de quelque qualité & condition qu'il fût, qui auroit douze enfans, acquerroit par-là la Nobleſſe, & à la quatrieme génération pourroit entrer à Malthe.

4. Dans les aſſemblées, lieux de délibérations, feſtins publics, les places d'honneur ſeroient réſervées pour ceux qui auroient le plus d'enfans, reſpectivement à chaque rang.

5. Dans les proceſſions des villes, cérémonies, fonctions &c. les gens en charge qui auroient la famille la plus nombreuſe, auroient le pas ſur ceux qui en auroient une moindre,

6. Dans la concurrence des charges gratuites, toutes choſes d'ailleurs égales, ceux qui auroient un plus grand nombre d'enfans, les obtiendroient de droit.

7. Dans le cas de vénalité, ceux qui auroient dix enfans auroient la préférence ſur ceux qui n'en auroient que neuf; ceux qui en auroient huit, ſur ceux qui n'en auroient que ſept; & ainſi du reſte.

8. Dans l'exercice des charges juſques ici annuelles, ceux qui auroient un certain nombre d'enfans, ne pourroient être relevés par ceux qui en auroient un moindre.

Tout citoyen qui auroit quatre enfans, ne payeroit point de capitation, & ſeroit relevé d'un cinquiéme de la taille, s'il poſſédoit des biens-fonds.

10. Tout artiſte qui auroit ſix enfans, ſeroit admis gratuitement à la maîtriſe de ſa profeſſion, ſauf au Roi ou à la Province d'indemniſer le corps du métier.

11. Tout ſujet, de quelque qualité & condition qu'il fût, qui auroit huit en-

fans, pourroit porter l'épée.

12. Dans les aſſemblées & délibérations publiques des maiſons de ville du Royaume, les gens exerçants des arts mécaniques, s'ils avoient plus d'enfans, pourroient donner leur voix avant les Marchands; ceux-ci avant les Bourgeois; & les Bourgeois avant les Gentilshommes; chacun reſpectivement au plus grand nombre d'enfans.

Mais ce ne ſeroit pas encore aſſez de déterminer les ſujets à la population par des motifs de rangs & de diſtinctions particulieres; il faudroit encore y porter les Sociétés générales. C'eſt-à-dire,

1. Accorder certains priviléges ou honneurs à telle Communauté ou Ville du Royaume dont la population ſeroit plus conſidérable que celle des autres, relativement à ſa grandeur.

2. Envoyer des Députés de la Cour dans ces Villes, pour remercier les chefs du lieu, au nom du Roi, de ce dégré de

puiſſance qu'elles lui ont acquiſe.

3. Leur permettre, dans cette occaſion, d'élever un monument pour rendre cet honneur éternel.

4. Décharger ces Communautés ou ces Villes d'une partie des impôts qu'elles payoient auparavant.

Si on attache des diſtinctions à l'état du mariage, il faut en même-tems établir une eſpece d'ignominie à ceux qui fuient cet état; c'eſt-à-dire, créer des loix par leſquelles.

1. Tout ſujet non marié fût déclaré inhabile à exercer aucun Emploi ou Charge publique.

2. Tout célibataire ſéculier fût tenu à payer le double des taxes publiques des autres citoyens mariés.

3. Qu'il fût incapable de pouvoir hériter des Etrangers, ni même des parens au troiſiéme dégré.

4. Que tout homme de Lettres, non marié, fût hors d'état d'être reçu Aca-

démicien, & de remplir aucune chaire de Profeſſeur dans quelque Univerſité du Royaume que ce fût.

Sans doute que toutes ces nouvelles prérogatives boulverſeroient d'abord la Monarchie. Tant de Roturiers, devenus Nobles; tant de gens de néant qui, par de nouvelles prérogatives paroîtroient ſur les rangs, cauſeroient une infinité de nouveaux abus; mais la population répareroit tout; ce ſeroient des inconvéniens particuliers qui diſparoîtroient devant l'utilité générale qu'ils procureroient.

C'eſt par ces diſtinctions que la France parviendroit bientôt à une grande population.

L'humeur, le génie, le caractere national, cette foule de préjugés qui empêchent tant de citoyens de s'engager dans l'état de mariage, ou à ne pas en remplir les vues lorſqu'ils s'y ſont engagés; la délicateſſe, l'amour de la vie, l'eſprit philoſophique, &c; tout céde-

roit au reſſort de l'honneur, qui faiſant mouvoir toutes les parties de la propagation, augmenteroit les forces du Corps politique.

Je me trompe cependant lorſque je dis que tout céderoit à ce principe.

Il y a des vices de dépopulation qui ſont plus chers que l'honneur & la vie ; tels ſont ceux qui tiennent aux ſens, & qu'on ne peut détruire que par des réformes relatives à ces mêmes ſens.

Néceſſité de Réglemens ſur les mœurs

J'ai dit ailleurs qu'il nous manque des loix ſur l'incontinence ou la débauche des ſens ; mais, comment en établir, chez nous, ſi nous n'avons pas même une idée bien diſtincte de ce terme.

En général : celui de débauche eſt toujours appliqué, chez nous, à la proſtitution des femmes de mauvaiſe vie. Sans doute que cette incontinence publique, comme je l'ai démontré, diminue notre population ; cependant, comme ſa pu-

blicité même l'expoſe à la vue des Magiſtrats, les réglemens pour remédier au déſordre qu'il cauſe ne ſont pas, à beaucoup près, impoſſibles.

Mais, comment en former pour cette foule d'intrigues de galanterie dont toutes nos Villes ſont remplies, où la proſtitution ſe couvre d'un voile épais, où le crime emprunte les livrées de la vertu, & où la débauche ſe cache ſous le maſque de l'innocence même? Comment établir des réglemens pour ce tas de prudes, qui ſont dans le monde comme ſur un théâtre continuel, où leur rolle n'eſt point d'être vertueuſes, mais de le paroître; dont l'unique maxime, eſt de ſauver les apparences, & la ſeule affaire, de tromper le public; qui vont à la débauche par un chemin détourné, & qui jouiſſant dans le monde de la ſatisfaction que donne la réputation de la vertu, goûtent continuellement en particulier les plaiſirs des ſens que procure le vice? Déſordre d'autant plus irrémédiable pour

l'Etat politique, que l'incontinence agiſſant par des voies plus ſourdes & plus cachées, ne laiſſe aucune trace à la Légiſlation pour remonter à la ſource de ce déſordre.

Ceux qui connoiſſent le cœur humain ſe perſuaderont aiſément que la proſtitution publique eſt moins défavorable à la population que cette incontinence.

La débauche publique porte avec ſoi une certaine horreur qui dégoûte juſques aux hommes les plus perdus.

D'ailleurs, ces ſortes de paſſions tombent d'elles-mêmes, parce qu'elles ſont dénuées de ſupports.

Mais, il n'en eſt pas de même de cette volupté prétendue délicate, qui a toujours autour d'elle une foule d'autres paſſions qui la ſoutiennent; qui a d'un côté l'amour propre pour appui, & de l'autre la ſatisfaction des ſens; de cette volupté où tout eſt actif, remuant, parce que ſa ſatisfaction étant placée, pour m'exprimer ainſi, au centre des deſirs, on ne

ſatisfait cette paſſion qu'en contentant toutes les autres.

D'un autre côté, le vice des ſens a ſes préjugés, que la politique elle-même ſemble reſpecter.

Bientôt, chez nous, l'incontinence ne ſera plus incontinence. La corruption a déja ſa morale établie. La volupté, ſes modifications, ſes tempéramens, ſes diſtinctions. Ecoutons les Héroïnes de vertu du ſiécle préſent; elles nous diſent en termes précis: *Qu'une ſurpriſe en amour eſt pardonnable; qu'une paſſion unique ne fait point de tort; qu'un amant ſeul ne deshonore point.*

Voilà aujourd'hui, en fait de ſens, le Texte le plus ſacré de nos femmes d'honneur.

Or, qu'on étende ces maximes, & qu'on les rende générales aux deux ſexes, on trouvera qu'elles renferment, pour m'exprimer ainſi, un corps complet de débauche, parce que, par elles, la moitié de la Nation ſera corrompue par l'autre.

Les femmes ont beau s'étourdir ſur cette matiere, ſe faire une morale à leur fantaiſie; s'appuyer ſur le goût; ſe retrancher ſur le ſentiment; il ſera toujours vrai que, d'une femme qui a un amant à une femme publique, il n'y a d'autre différence que le dégré de proſtitution.

D'un autre côté, à quoi pourront ſervir les réglemens ſur cette partie de notre adminiſtration politique, puiſque c'eſt une expérience éternelle, que la rigueur des loix, là-deſſus, ne tombe jamais que ſur de malheureuſes créatures chez qui la baſſeſſe de la condition fait le plus grand crime. Nos maiſons de correction ſont moins faites pour les coupables que pour les infortunées.

Les femmes d'un certain ordre ſont toujours au-deſſus des loix établies pour régler les mœurs. Leur condition eſt la caution de leur débauche.

Le ſpectacle manquoit à la corruption; la débauche a levé le maſque, & le crime eſt porté aujourd'hui en triomphe.

Toutes nos Villes ſont pleines de femmes d'un certain ordre, qui s'affichent, d'affiduités ſcandaleuſes, de commerces criminels, de ménages d'impudicité, montés depuis nombre d'années; de.... &c. Mais j'oubliois qu'il y a peine de pédantiſme pour tout Ecrivain politique qui oſe entrer dans ces détails de morale. Cette matiere eſt renvoyée aujourd'hui aux Prédicateurs, qu'on écoute toujours, & qu'on ne ſuit jamais.

Je ne dirai donc plus qu'un mot. Je demande comment, chez nous, les loix ſur la continence pourroient avoir leur effet, puiſque ceux même que l'adminiſtration établit pour veiller aux bonnes mœurs, ſont les premiers à donner l'exemple d'une débauche affreuſe? Le moyen de contenir les autres, lorſqu'on ne ſe contient pas ſoi-même? Comment ſe flatter d'établir dans un Etat la modération des déſirs dans le Peuple, lorſque

les Supérieurs ſe livrent ſans ménagement à leurs ſales voluptés ?

On doit faire, dit-on, ce qu'ils ordonnent. Maxime uſée : on fait toujours ce qu'ils font.

C'eſt de la conduite des gens en place, que dépendent toujours les mœurs d'une Nation ; lorſqu'en général celles de ces hommes ſont corrompues, l'Etat eſt perdu.

Qu'on liſe l'Hiſtoire de l'Univers ; qu'on parcoure celle de tous les Empires du monde, on trouvera toujours un rapport analogue entre les défauts de ceux qui commandent & les vices de ceux qui obéiſſent. Rome fut perdue lorſque les Chefs de la République furent corrompus.

Régle générale : chaque particulier régle ſa conduite ſur celui qui lui eſt ſupérieur. Ce qui conduit tous les ſujets d'un Etat, à un point de vue unique.

Ceux qui gouvernent une Société,

ſont les miroirs de cette Société. Si la glace eſt fauſſe, chaque homme s'y voit tout de travers.

Les loix ſur la continence ſont néceſſairement impuiſſantes dans un Etat où les mauvaiſes mœurs trouvent de la protection dans la Légiſlation même.

Nos théâtres ſont des lieux privilégiés de proſtitution publique. C'eſt-là que la débauche eſt comme dans ſon pays natal, & que le crime eſt à ſon aiſe, parce qu'il y jouit de l'impunité.

Qu'une femme de mauvaiſe vie ait ſcandaliſé toute une Ville par ſes débauches, elle a un moyen sûr pour ſe ſouſtraire aux loix de la Police : elle s'adonne au théâtre.

C'eſt dans ce lieu où elle ſe livre plus qu'auparavant à toute ſorte de déſordres, & où elle vend en détail ſes déſirs, & fait un commerce général de ſa volupté.

C'eſt-là où ſe confond une quantité prodigieuſe de fortunes, & où toutes les richeſſes de nos Villes vont ſe per-

dre, comme dans un gouffre. Ce ſont nos théâtres qui font que tant de familles ſont indigentes, & que tant d'honêtes femmes manquent du néceſſaire, tandis que ces créatures jouiſſent d'un grand ſuperflu.

Comme on a ſuppoſé que les ſpectacles formoient une partie de la grandeur de la Nation, & qu'à cauſe de cela, on les a conſidérablement augmentés, on peut dire que toutes nos Villes aujourd'hui ont des cauſes néceſſaires de dépopulation.

Il faut un amuſement à un grand peuple, diſent ceux qui ſont à la tête de notre Adminiſtration. Une inquiſition trop ſévere ſur ceux qui exercent leurs talens ſur le théâtre, pourroit à tout moment les interrompre : maxime qui a diminué, plus que toute choſe, notre population.

C'eſt cette tolérance qui a naturaliſé, chez nous, la débauche. Celle des femmes de théâtre eſt aujourd'hui ſi fort à la mode en France, qu'un Seigneur n'oſe-

roit ſe montrer en public, s'il ne comptoit parmi ſes autres diſſipations, celle de ſe ruiner avec une actrice. On a vû, il n'y a pas long-tems, un fameux Général en traîner juſqu'à ſoixante à ſa ſuite. *Achmet*, lui-même, n'eût pas marché avec un plus grand *ſerrail.*

Cette débauche, dira-t-on, ne terniſſoit point ſes vertus : je veux le croire ; mais elle terniſſoit celle des autres. L'exemple de la corruption du Général, entraîne toujours celle des Officiers, qui, dé-là, paſſe aux ſoldats.

Qu'on n'ajoute point que cette volupté ne jette aucune ombre ſur la gloire d'une Nation. Il eſt impoſſible, quoi qu'en diſent nos Philoſophes modernes, que les ſoldats ſoient effeminés, incontinens, ſenſuels, & en même-tems patriotes, braves, courageux, & intrépides. Si les vices qui corrompent le cœur, n'éteignoient les vertus du citoyen, Rome, qui n'exiſte plus, exiſteroit encore.

Il y a des loix immuables dans la ſo-

ciété civile, qui ſont indépendantes des tems, des lieux, & des circonſtances. Qu'on établiſſe tant qu'on voudra des principes dans les trois Gouvernemens que nous connoiſſons ; qu'on diſe que la vertu eſt le reſſort du républicain ; l'honneur, celui du monarchique ; & la crainte, la baſe du deſpotique : ſi tout cela ne conduit pas le peuple de chacun de ces Gouvernemens aux bonnes mœurs, on n'aura fait qu'un roman politique.

La corruption des mœurs porte avec ſoi un vice néceſſaire de dépopulation. Or, un Etat ne peut être puiſſant que par un grand peuple.

Pour revenir à mon ſujet, je dis que notre population ne ſera jamais floriſſante lorſque l'incontinence nationale ſera regardée chez nous comme un vice indifférent ; la volupté comme un luxe néceſſaire ; lorſque les égards ſur les rangs & les diſtinctions rendront, là-deſſus, inutiles les meilleurs réglemens de Police ; & que la femme la plus qualifiée d'une Ville,

pourra être impunément la plus prostituée.

Je dis que cette population ne sera jamais floriſſante lorſque l'adminiſtration générale ne ſe mêlera point des mœurs de la Nation, qu'elle les confiera, en grande partie aux gens d'Egliſe, qui en général n'enviſagent l'incontinence que dans le rapport des choſes de l'autre vie, & fort peu dans l'influence qu'elle a ſur les choſes de celle-ci.

Lorſque les Supérieurs civils ſeront les premiers, comme je l'ai déja dit, à donner l'exemple d'une débauche affreuſe. Que nos Magiſtrats mèneront une vie plus ſcandaleuſe que le reſte des citoyens.

Enfin, lorſqu'il n'y aura point dans cette partie eſſentielle de notre adminiſtration, un Tribunal ſupérieur à tous les Tribunaux particuliers, ou, pour mieux dire, une Police qui veille ſur la Police. Lorſque nos réglemens ſur la continence ne comprendront point cette foule de

femmes de théâtre, dont la débau diminue continuellement notre population.

Je ne dis point qu'il faille réformer les ſpectacles ; ces établiſſemens ont d'ailleurs de bons endroits ; mais il faut ſoumettre aux loix de la police des mœurs, les femmes de théâtre.

On ſent, par cette ébauche, le nombre de réglemens néceſſaires qu'il faudroit pour arrêter le déſordre que la débauche cauſe dans toutes les branches de notre population. C'eſt à la politique à en tracer le plan. Je ne ſuis ici qu'Ecrivain économique.

Neceſſité d'établir des Pragmatiques dans les différentes Claſſes.

C'eſt aujourd'hui une maxime généralement reçue, qu'un Etat ne peut ſe ſoutenir floriſſant, que par ſon luxe relatif.

Pour le prouver, on entre dans une analyſe des avantages de circulation,

qu'occaſionne le luxe, ſans leſquels, dit-on, l'Etat politique ne ſçauroit ſe ſoutenir.

Cette foule de raiſonnemens qu'on allegue toujours là-deſſus, pourroit établir une conviction générale, ſi le monde, pour parler ainſi, eût été fait depuis cent ans, & qu'il n'y eût eu juſqu'ici d'autres Gouvernemens ſur la terre, que ceux qui exiſtent actuellement en Europe.

Les défenſeurs du luxe, n'ont qu'à ouvrir l'hiſtoire ancienne. Ils verront que les peuples les plus puiſſans, furent ceux qui prirent plus de ſoin de bannir le luxe.

Il ſeroit étonnant, que le contraire de ce qui fut la cauſe de leur grandeur, fût la ſource de la nôtre.

Etablir de pareils ſyſtêmes, c'eſt renverſer celui de la nature elle-même.

Le cœur humain ne change point, ce qui contribue à corrompre les hommes dans un tems, ſert toujours à les corrompre dans un autre.

Je ne dis point qu'un Gouvernement monarchique doive faire là-deſſus des réglemens perſonnels ; car ſi la Légiſlation prétendoit regler le luxe de chaque ſujet, elle entreroit par-là dans un labirinthe, d'où elle auroit peine à ſortir, parce que ce qui eſt luxe pour un homme, ne l'eſt point pour un autre.

Mais, autant qu'il eſt difficile d'établir des loix pour chaque particulier d'une ſociété, autant il eſt aiſé d'en former pour chaque Claſſe de la ſociété.

C'eſt même le ſeul moyen qui reſte à la politique, pour arrêter les effets pernicieux du luxe.

Par-là, tous les inconvéniens du luxe particulier ſont ſubordonnés à des loix générales, & ſes déſordres ne ſortent plus de l'enclos où le réglement les a enclavés.

Tous les hommes tiennent à des conditions : or, ce ſont celles-ci que les loix ſomptuaires doivent avoir en vue.

Je dis, que pour prévenir le déſordre

que notre luxe cauſe à notre population, il faut établir des Pragmatiques rélatives aux facultés de chaque claſſe.

Par-là, les mariages, dans chacune de celles-ci, n'étant plus arrêtés par la difficulté de fournir à une foule de choſes ſuperflues, un plus grand nombre de citoyens, au lieu de reſter célibataire, s'engageroit dans cet état; ce qui augmenteroit conſidérablement notre population.

Un des réglemens les plus eſſentiels, ſeroit de taxer chaque Maître, en raiſon des domeſtiques non mariés qu'il entretiendroit à ſon ſervice; taxe non égale par tête, comme dit fort bien un Auteur, mais proportionnelle à leur nombre, comme 1, 4, 16, 64, &c. C'eſt-à-dire, qu'un citoyen qui auroit ſix domeſtiques non mariés, payât une ſomme conſidérable; ce qui feroit rentrer les choſes dans l'ordre; car, ou chaque particulier, pour payer moins, ſe contenteroit d'un ſeul domeſtique; ou, s'il en avoit da-

vantage, il les obligeroit lui-même au mariage ; ou enfin, s'il vouloit en avoir plusieurs qui fussent célibataires, il indemniseroit l'Etat d'un côté, du désordre qu'il lui causeroit de l'autre.

Je dis, indemniseroit : pour cet effet, il faudroit que la taxe sur les Maîtres fût distribuée, dans chaque Province, aux gens de la campagne, ou servît d'idemnisation pour soulager des tailles les pauvres laboureurs ; sans quoi cela ne formeroit qu'une ressource de finance, inutile par elle-même.

Par-là, la classe des laboureurs ayant plus d'aisance, sa population seroit plus nombreuse.

Nécessité d'établir un nouveau Cadastre, pour augmenter la Population des gens de la Campagne.

L'abondance que Henri IV vouloit répandre sur le laboureur, n'étoit pas seulement le projet du meilleur de tous nos Rois ; mais celui du plus grand politique

qui ait paru. Ce projet renfermoit la maxime de toutes les maximes d'Etat.

Car, comme nous l'avons dit plusieurs fois, c'eſt de la claſſe des laboureurs que dépend tout l'édifice de la population d'un Etat. Lorſque l'indigence y regne, il faut néceſſairement que toutes les autres parties du Gouvernement politique & civil s'affoibliſſent.

Il n'y a point de milieu; pour jetter l'aiſance néceſſaire dans cette claſſe, il faut, comme je l'ai dit pluſieurs fois, la décharger du poids des impôts ſous lequel elle gémit.

Le projet (ſi ſouvent mis ſur le tapis) de refondre notre ancien cadaſtre, pour en former un nouveau ſur l'état préſent de l'agriculture, ſeroit le ſeul moyen pour remédier à ce mal.

La plûpart des terres qui furent taxées dans notre ancien cadaſtre, comme l'a remarqué fort bien M. le Maréchal de Vauban, n'ont plus aujourd'hui la même

valeur ; la plûpart ont été négligées par ceux qui les ont poſſédées ſucceſſivement ; ce qui a diminué leurs productions, & a mis les derniers propriétaires hors d'état de payer la premiere taxe.

Or, ce ne ſera jamais par des empriſonnemens, qu'on remédiera à ce déſordre ; les Receveurs des tailles, par des exécutions, ne rendront point à la terre une valeur qui n'exiſte plus ; au-contraire, ils ne font qu'augmenter le mal ; car les frais de ſaiſie & d'empriſonnement qui ſont payés par le laboureur, retombent toujours ſur les productions de la terre, dont la culture eſt diminuée de plus en plus. C'eſt la taxe elle-même aujourd'hui qui empêche qu'on ne paye la taxe. Ici l'Etat eſt accablé par l'Etat.

Demander pourquoi ces particuliers ont négligé la culture de ces terres, & ce qui les met hors d'état de payer, c'eſt demander raiſon à l'homme de ſa légereté, de ſon inconſtance & pourquoi

il

il chérit ſes intérêts dans un tems, pour les négliger dans un autre; en un mot pourquoi il eſt homme?

D'ailleurs, une infinité de cauſes phiſiques ont pu influer beaucoup ſur ces nouvelles non-valeurs. Des inondations, des ouragans, des grêles, &c. ont rendu incultes, pour pluſieurs années, beaucoup de terres; & ſouvent, à cauſe de cela même, pour toujours; car une infinité de poſſeſſeurs, qui ont été longtems en ſouffrance, ne ſont plus en état de faire valoir leurs biens.

D'un autre côté, pluſieurs terres qui ont conſidérablement augmenté en valeur; ne payent preſque rien, eu égard au prix des denrées d'aujourd'hui, comparé à celui du tems où le cadaſtre fut fait.

On croit toujours par-là l'Etat indemniſé. On ſe trompe; ces riches propriétaires ſont, pour m'exprimer ainſi, les tyrans de l'agriculture. Ils tiennent comme ſous le joug les pauvres laboureurs.

La fortune de l'Etat n'eſt point dans

celle de quelques riches cultivateurs. Elle dépend abſolument de l'aiſance générale de toute la claſſe des laboureurs.

Qu'il faut des Réglemens pour prévenir la ſortie des Sujets.

On ne corrige point les vices nationaux par de ſimples invitations. Il faut des loix préciſes. Le Roi de Pruſſe défend expreſſément à ſes ſujets de ſortir de l'Etat, ſous quelque prétexte que ce ſoit. Il faut pour cela qu'ils ayent de lui un ordre exprès.

Ce n'eſt point-là le tableau de la ſervitude, mais au contraire, l'image de la liberté; car la liberté, dans les ſujets, ne conſiſte pas à faire ce qu'ils veulent, mais à faire ce qu'ils doivent vouloir.

Chaque citoyen eſt une portion de la puiſſance politique. Diminuer celle-ci, eſt un crime de Leze-Majeſté au premier chef.

Les loix générales, en veillant à la ſûreté publique, ont rempli leurs obliga-

tions. Les ſujets qui leur doivent leur exiſtence & leur fortune, ont contracté avec elles une dette immenſe, qui ne peut être acquittée que par une correſpondance continuelle aux devoirs de citoyen. Or, le premier de tous, eſt l'amour pour la patrie.

Sans doute qu'on trouve des réglemens établis en France pour prévenir la ſortie des ſujets; mais, c'eſt à-peu-près comme s'il n'y en avoit point, parce qu'ils ne ſont jamais exécutés.

Tous nos Gouverneurs des frontiéres ont des ordres pour ne laiſſer paſſer aucun François chez l'Etranger, ſans paſſeport; mais, comme on donne ces paſſeports à tous venans, ſans diſtinction, cela ne diminue point la ſortie des ſujets. Il n'en coute qu'un prétexte, & le moindre ſuffit toujours pour cela.

Ces réglemens ne ferment point la porte de nos frontiéres; elles ſont toujours ouvertes à ceux qui veulent s'abſenter.

Il eſt ſurprenant que la partie la plus importante de l'adminiſtration ſoit confiée en entier à une douzaine de Commandans de frontieres, qui peuvent, à leur gré, augmenter ou diminuer la population, par le plus ou le moins d'attention qu'ils apportent à prévenir ou à faciliter la ſortie des ſujets.

Il y a une dénomination générale, qu'on attache à notre population, dont on ſe ſert depuis pluſieurs ſiécles, & qui ne change jamais, quoique le nombre des ſujets diminue tous les jours.

On lit dans preſque tous les Auteurs économiques, que la France à vingt millions d'habitans; & c'eſt parce qu'on l'a dit une fois, qu'on le croit toujours. Cependant, on n'auroit qu'à jetter les yeux ſur cette foule d'habitans qui s'expatrient continuellement, pour ſe perſuader qu'il faut néceſſairement, que ce numéraire diminue, à moins que, comme du tems de la Fable, on ne ſe perſuade qu'il ſort continuellement, chez

nous, des hommes de deſſous la terre.

Notre Gouvernement ne ſçaura jamais à quel dégré eſt notre population, lorſqu'il ne veillera pas lui-même à cette premiere partie de l'adminiſtration. Il ne ſçaura point à quel taux eſt le nombre des habitans, parce qu'il n'a pas, d'une maniere aſſez préſente, l'état de ceux qui ſortent continuellement du Royaume.

Les réglemens ſuivans, pourroient ſeuls remédier à ce déſordre; ſçavoir.

1. Qu'à l'avenir aucun ſujet ne pourroit ſortir de l'Etat, ſous quelque prétexte que ce fût, pas même de commerce, ſans un ordre exprès de la Cour, ſigné d'un Miniſtre d'Etat prépoſé pour cet effet.

2. Qu'aucun paſſe-port ne pourroit être accordé pour plus d'un an; au bout duquel tems, ſi celui qui l'auroit obtenu ne revenoit pas dans l'Etat, il perdroit ſon droit de citoyen, & ſes biens ſeroient confiſqués au profit du Roi.

3. Que tout François qui en deman-

dant un paſſe-port, prouveroit qu'il a des affaires eſſentielles chez l'Etranger, qui ne pourroient être finies que dans trois ans, ne pourroit obtenir ce paſſe-port qu'en donnant une caution dans le Royaume qu'il retourneroit au bout deſdits trois ans; & faute d'exécution, la caution ſeroit tenue à payer une amende de vingt mille livres envers le Roi, & tous ſes biens ſeroient confiſqués.

4. Que tout ſujet qui ſortant du Royaume avec un paſſe-port d'un ou de trois ans, ſe marieroit dans cet intervalle chez l'Etranger, ſon mariage ſeroit déclaré nul; à moins qu'au bout du terme expiré, il ne rentrât en France avec ſa femme & ſes enfans.

5. Que Meſſieurs les Ambaſſadeurs qui réſident dans les Cours étrangeres, ne prendroient, à leur départ de la France, qu'un certain nombre de ſujets à leur ſuite, dont ils rendroient compte à leur retour.

6. Qu'aucun Capitaine de Vaiſſeau

de tous les Ports du Royaume, ne pourroient embarquer dans ſon bord aucun ſujet de l'Etat, pas même le bourgeois à qui le vaiſſeau appartient, ſans un paſſe-port ſigné de la Cour, ſous peine d'être démis de ſa fonction de Capitaine, & de ne pouvoir plus l'exercer dans aucun port ni havre de la Monarchie.

7. Que tout ſujet, de quelle qualité, condition, âge, & ſexe qu'il fût, qu'on ſurprendroit s'embarquer ſans paſſeport, ſeroit condamné à ſix ans de priſon.

8. Que tout Capitaine étranger, de quelle Nation que ce fût, qui recevroit ſur ſon bord un François de paſſage, ſans paſſeport, ſeroit condamné à trois ans de priſon, & ſon vaiſſeau confiſqué, &c.

Sans doute que ces réglemens étonneroient le commerce; quelque branche même en ſouffriroit d'abord; mais ce mal ſeroit bientôt la ſource d'un grand bien, parce qu'il contribueroit à augmenter notre population.

Néceſſité de faire le Commerce de nos Colonies avec le moins de Sujets de l'Etat principal qu'il eſt poſſible.

Le commerce de nos Colonies de l'Amérique eſt entré trop avant dans le ſyſtême de l'Etat politique, pour qu'il ſoit déſormais poſſible de l'anéantir.

Ce commerce, en liant nos intérêts avec ceux des Etats, qui comme la France ont des établiſſemens dans le nouveau monde, ſert en quelque façon à tenir le Royaume en équilibre, d'où il réſulte que ſi on vouloit aujourd'hui détruire ce commerce, on courroit riſque de renverſer la Monarchie.

Mais, comme d'un autre côté nos Colonies portent un vice avec elles qui mine ce même Etat politique, on doit ſe précautionner contre ce vice, en employant le reméde que la poſition préſente des choſes peut comporter.

J'ai dit que nos Colonies de l'Amérique abſorbent tous les ſiécles une gran-

de branche de notre population.

L'unique moyen pour prévenir les ſuites funeſtes d'un ſi grand déſordre, c'eſt de faire valoir nos plantations de l'Amérique avec le moins de ſujets de l'Etat principal qu'il eſt poſſible.

Depuis un demi ſiécle, une maladie nouvelle s'eſt répandue en France; elle a attaqué une grande partie de la Nation. Je veux dire, la manie preſque générale, chez nous, d'aller faire fortune aux Iſles. Un homme qui a acquis un capital de mille écus, fait ordinairement une pacotille, & s'embarque pour le nouveau monde, où en arrivant & manquant d'une certaine aiſance, (elle y manque toujours dans ce continent, où le premier néceſſaire phyſique eſt plus cher que le ſuperflu dans nos climats,) cet homme, dis-je, en arrivant aux Iſles, y périt, & par-là prive l'Etat principal d'un citoyen, & de l'avantage que ſon induſtrie auroit pu lui procurer.

Je ne parle point de ceux qui y paſ-

ſent ſans aucune reſſource, & qui n'ont d'autre objet que d'y aller jouir de l'hoſpitalité, qui eſt plus grande là que dans aucun autre climat de la terre.

Cependant la Monarchie perd tous les ans un nombre prodigieux de ſes habitans.

Nos Iſles de l'Amérique ont bien moins beſoin d'un grand nombre d'habitans pauvres, que d'une moindre quantité de riches.

L'unique remède à ce déſordre, ſeroit un réglement qui défendît à tout ſujet François d'aller s'établir en Amérique, à moins qu'il n'eût un capital ſuffiſant pour ſe procurer un certain nombre d'eſclaves.

Je n'ignore point la foule d'objections qu'on peut faire là-deſſus.

1. On dira que la réuſſite de nos défrichemens de l'Amérique, dépend entier de l'activité des habitans, & que celle-ci n'eſt grande que relativement dans la proportion du nombre.

2. Que les hommes qui commencent leur fortune, ſont plus laborieux & plus vigilans que ceux qui l'ont déja faite.

3. Que ceux qui ſont dans une certaine aiſance en France, ne voudront pas quitter leur pays pour aller s'établir en Amérique.

4. Que cette partie du monde ne ſemble faite que pour les malheureux, &c.

Tous ces raiſonnemens pourroient être de quelque conſidération, ſi notre Etat politique n'avoit une foule de petits intérêts, qu'il lui convient ſouvent de ſacrifier à de plus grands.

Il faut toujours en revenir à un premier principe : ſi l'Amérique dépeuple la France, comme cela n'eſt pas douteux, il convient au Gouvernement de porter le remède dans la ſource même du déſordre.

Il faut cependant que je réponde à quelques-unes de ces objections.

Il eſt exactement vrai qu'en France, où les naturels du pays défrichent eux-mê-

mes la terre, l'état floriſſant de la culture dépend du plus grand nombre; mais cette maxime n'eſt point applicable à nos Colonies.

Tout le monde ſçait que ce ſont les Afriquains qui défrichent l'Amérique. Les François qui y paſſent, ne ſont proprement que les directeurs de leur travail.

Or, cette direction peut être auſſi active avec ſix mille ſujets de l'Etat principal, qu'avec vingt mille.

Les Portugais qui occupent au-delà de vingt mille Negres au travail de leurs mines, n'employent que huit cents Blancs pour les conduire. Dire que ceux qui jouiront d'une certaine aiſance en France, ne voudront pas aller s'établir dans nos Colonies, c'eſt ignorer la nature du cœur humain. En général, ce ne ſont pas les hommes qui n'ont rien, qui ont le plus d'ambition; mais, au contraire ceux qui ont déja beaucoup.

Cette partie du monde, ajoute-t-on,

ne ſemble faite que pour les malheureux. Cela eſt exactement vrai, ſi on entend par-là des gens qui cherchent à terminer leurs diſgraces ; car, en général, ils y périſſent tous d'une mort prématurée. Je dis, au contraire, qu'il n'y a point de continent ſur la terre qui convienne moins aux gens mal-aiſés. On ſçait par une expérience reconnue, que ceux qui ont aſſez de facultés pour vivre aux Iſles dans une certaine aiſance, échappent preſque tous aux mauvaiſes influences du climat.

Qu'il conviendroit de fixer les Maiſons Françoiſes de Commerce, chez les Nations étrangeres où la France a des Comptoirs.

Les mêmes raiſons politiques qui portent notre adminiſtration à ſoutenir nos Colonies de l'Amérique, doivent la décider également à donner des encouragemens aux maiſons de commerce que nous avons en Europe.

Mais, il faut que ce ſoit avec des reſtrictions qui les empêchent de nuire à la population générale.

Sans doute, comme je l'ai dit ailleurs, que la France n'a pas de plus sûr moyen pour obtenir la préférence dans la concurrence de ſes Manufactures, que l'établiſſement des Comptoirs chez les Etrangers. Mais ſi, d'un autre côté, la privation d'un trop grand nombre de Nationaux cauſe plus de mal à l'Etat politique qu'il ne lui procure de profit, il n'y a pas à balancer : il faut les rappeller, ou du moins en diminuer le nombre.

Les raiſons de dépopulation que j'ai alléguées à l'égard de nos Colonies, étant à-peu-près les mêmes à l'égard de nos Comptoirs dans les Pays étrangers, je dis hardiment qu'il conviendroit d'en fixer le nombre.

Ce ſyſtême a déja été adopté par la Cour, dans le Levant, où le nombre des Comptoirs François eſt fixé dans toutes les Echelles, ſans que cela ait dimi-

nué le commerce de Turquie ; car, s'il a ſouffert depuis quelque altération, cela vient de ce qu'au lieu de fixer ſeulement le nombre des Commiſſionnaires, on a fixé auſſi celui des Fabriquans.

Il y a une plus grande différence entre diminuer le nombre des Manufacturiers, ou les Facteurs des Manufactures. Les Arts n'en ſont pas moins floriſſans dans un Etat, lorſqu'au lieu de dix mille mains qui en doivent recevoir le produit des Etrangers, elles ſont réduite à un moindre nombre.

Par exemple, notre Comptoir de Cadix, eſt compoſé d'environ deux mille François *. J'avance comme un fait, que dix de nos Maiſons y pourroient faire le même commerce que cette foule de Nationaux y fait. Je dis plus : J'établis qu'elle contribue à diminuer notre commerce dans cette branche.

On compte que la dépenſe générale

* Y compris les Domeſtiques, Valets, Commis, &c.

de notre Comptoir de Cadix eſt d'un million de livres tournois par an.

C'eſt un million de diminué ſur nos Manufactures.

Qu'on diſe tant qu'on voudra que cette ſomme eſt priſe ſur les profits que fait la Nation dans cette branche de Commerce ; il n'eſt pas moins vrai que cette dépenſe épargnée par la diminution des Maiſons, entreroit de plus dans la maſſe de nos richeſſes, ou qu'elle diminueroit le prix de nos marchandiſes en Eſpagne ; ce qui augmenteroit leur conſommation, & par conſéquent, formeroit, chez nous, de nouvelles branches de population.

Dix hommes ont bien moins de beſoins à remplir que mille. En fixant nos Comptoirs à Cadix à un petit nombre, notre commerce y gagneroit toute la dépenſe qu'un plus grand nombre y fait aujourd'hui.

Qu'on ne diſe pas non plus que tel Négociant François qui envoye aujour-

d'hui des effets à Cadix, n'y en enverroit point, s'il n'y avoit un correſpondant qu'il veut favoriſer.

Régle générale : les intérêts généraux des Nations ſont toujours indépendans des conſidérations particulieres.

Si le commerce que la France fait dans cette partie de l'Eſpagne, lui eſt avantageux, il ſe ſoutiendra, indépendamment du plus ou du moins de ſes commiſſionnaires établis à Cadix; s'il ne l'eſt point, le grand nombre, au contraire, hâtera ſa ruine.

J'aurois une infinité d'autres choſes à dire ſur cette matiere; mais les bornes que je me ſuis preſcrit dans cet Ouvrage ne me le permettent pas. Je ne dirai donc plus qu'un mot. Les banqueroutes continuelles, occaſionnées par le luxe & les dépenſes extravagantes de nos François qui compoſent ces Comptoirs, font un tort infini à notre commerce générale, parce qu'elles mettent des bornes très-étroites à la confiance des Etrangers.

Ces Comptoirs compoſent comme de petites républiques où tout le monde ſe croit égal. On n'y régle point ſa dépenſe ſuivant ſes facultés; mais ſuivant le plus grand luxe de celui qui gagne le plus. Cependant, les Nations étrangeres reprennent d'une main ce qu'elles donnent pour nos arts de l'autre, & l'Etat principal ſe trouve par-là dépeuplé à pureperte.

Qu'il ne réſulteroit aucune léſion de la Puiſſance ſouveraine, d'accorder la liberté des Mariages

Je ne m'étendrai pas beaucoup ſur la loi qui défend, chez nous, aux enfans de ſe marier ſans le conſentement des peres & meres.

Cette loi ne tient point à la conſtitution; le Gouvernement politique & civil n'eſt point moulé ſur elle; il n'y a donc aucun inconvénient à l'abolir.

D'ailleurs, je le répéte, & il ſemble que je n'aye fait cet Ouvrage que pour le prouver: tous les Souverains, depuis

là diviſion de l'Europe, étant dans un état forcé, ils ſont obligés de ſe conformer aux maximes d'Etat du plus grand nombre des autres Puiſſances, quand même ces maximes ſeroient contraires à une foule de petits intérêts que les Souverains pourroient avoir.

Qu'il n'y auroit de même aucun inconvénient d'éteindre le droit de primogéniture.

Je n'ai qu'un mot à dire ſur le droit de primogéniture. Ce droit n'eſt point établi dans quelques-unes des Provinces de la France. La monarchie n'en reçoit cependant par-là aucun échec.

Au contraire, ces Provinces, par une ſuite des principes que j'ai établi ſur l'égalité des fortunes, en ſont plus peuplées, & rendent plus au Roi que les autres. Il n'y auroit donc aucun inconvénient de rendre la loi générale, en l'étendant dans toutes les autres provinces du Royaume.

Maxime pour faire naître des hommes où il n'y en a point, par l'emplacement des arts.

Notre adminiſtration ne remédiera jamais à l'économie locale mal entendue de nos arts, qu'en ayant un dénombrement général de tous les artiſtes qui compoſent la maſſe générale de notre induſtrie, pour les diſtribuer dans le Royaume, non point relativement à la grandeur de nos villes, mais à l'étendue de la monarchie ; ce qui formeroit de nouvelles branches de population dans une infinité de cantons de nôtre continent, qui dans la poſition préſente des choſes, n'en ſont gueres ſuſceptibles.

On verroit bien-tôt par-là s'élever des villes, en des lieux où il n'y a aujourd'hui que des hameaux, & ſe former des hommes en des endroits où on ne trouve à préſent que des arbres.

Que le ſeul moyen de rétablir l'ordre de population, c'eſt de dégarnir les capitales d'habitans, pour en garnir les Provinces.

Je n'ajouterai qu'un mot à ce que j'ai déja dit ſur l'immenſité des habitans de nos Capitales.

Preſque toutes nos Provinces ſe ſont dépeuplées pour les grandes villes. Le ſeul moyen qui reſte donc pour répeupler les provinces, c'eſt de dépeupler les capitales ; c'eſt-à-dire, de rendre à chaque partie du continent les branches de population que chacune de ces villes lui a enlevé.

Des viagers.

J'ai dit ailleurs que, pour multiplier notre agriculture, il falloit détruire les rentes. Je dis ici, que pour augmenter notre population, il faut anéantir les rentiers.

Néceſſité d'établir d'autres régimens ſur le trop grand nombre de moines.

J'ai fait ſentir ailleurs les avantages

qui réſulteroient pour l'état ſi on retranchoit les moines, les religieuſes & un grand nombre d'Eccléſiaſtiques ; mais comme il n'y a pas lieu d'eſpérer qu'on prenne un ſi ſage parti, on pourroit du moins remédier en quelque ſorte aux breches que fait à la population la prodigieuſe quantité de gens d'Egliſe.

Le Clergé, pris en général, a un intérêt perſonnel que le nombre des ſujets qui le compoſent augmente tous les jours. Plus ſes parties ſe multiplient, & plus ſon tout eſt relativement grand.

Le Clergé & l'Etat civil, en France ſont deux corps qui meſurent continuellement leur puiſſance.

Dans l'anéantiſſement des ſujets par le célibat, le clergé gagne tout ce que l'état politique perd ; & par conſéquent l'état politique perd tout ce que le clergé gagne.

Le clergé régulier, pour éluder la diſpoſition de cette loi, dont l'eſprit eſt la

diminution des célibataires, aura par-tout des penſionnaires, dont il entretiendra la vocation à ſes dépens, juſques à l'âge marqué par les loix. Ce ne ſeront pas encore des moines, mais pour m'exprimer ainſi, des pierres-d'attente de moines. Rien ne coûte à ce corps lorſqu'il s'agit de ſoutenir ſon exiſtence dans une certaine proportion.

D'un autre côté, fixer directement le nombre des moines, prêtres & clercs, ſeroit le même que ſonner le tocſin de l'héréſie. Il y a des préjugés vulgaires que la légiſlation politique doit reſpecter. Le peuple, (je parle de la partie la plus ignorante & la plus ſuperſtitieuſe) s'eſt accoutumé à croire que la ſainteté de la religion dépend beaucoup du nombre de ſes miniſtres. Or, heurter de front les préjugés populaires, c'eſt riſquer à tout renverſer.

Mais, ſi le peuple ne ſouffre pas qu'on attaque directement les prérogatives des Eccléſiaſtiques, il permet preſque tou-

jours qu'on s'en prenne à leurs richeſſes.

C'eſt le ſeul moyen qui reſte à la politique pour faire rentrer l'état civil dans ſes droits.

Pour faire en ſorte qu'avec un grand clergé, qu'il n'eſt peut être plus au pouvoir de nos Rois de diminuer, la France eût une grande population, je croirois les deux réglemens ſuivant admirables; ſçavoir.

1. Que chaque communauté ou couvent de filles, payât le cinquieme de la ſomme établie pour la réception de chaque religieuſe.

2. Que les moines rentés, de quel ordre que ce fût, payaſſent cent livres à chaque profeſſion d'un citoyen.

Pour cet effet, il ſeroit établi une caiſſe dans chaque ville, des ſommes que les communautés fourniroient à chaque priſe d'habit, leſquelles ſeroient employées à faire des dots aux pauvres garçons & aux pauvres filles de la ville ou de la campagne qui n'auroient pas les moyens

moyens de ſe marier, & qu'on marieroit immédiatement lors de chaque profeſſion, afin qu'il n'y eût pas un moment de perdu pour la population ; c'eſt-à-dire que, dans l'inſtant même que deux ſujets embraſſeroient le célibat, il y eût deux perſonnes de plus de mariées dans l'état.

Il n'importe en rien au gouvernement politique dans quelle claſſe naiſſent les ſujets, pourvu qu'il en naiſſe.

Ce ſeroit du mal même, tirer le remede.

Par-là les célibataires donneroient eux-mêmes des enfans à la république, & tout rentreroit dans l'ordre.

Et certes, il ſeroit bien juſte, une fois pour toutes, que ceux qui contribuent à diminuer la population, fourniſſent eux-mêmes les moyens de la réparer.

Les communautés de l'un & de l'autre ſexe ne manqueroient pas d'alléguer que cette contribution leur ôteroit les moyens de ſubſiſtance ; mais cette objection prouve elle-même l'avantage du

réglement ; car, à cauſe de cela même, on ne recevroit plus tant de moines ni de religieuſes ; ou ſi l'on continuoit d'en recevoir beaucoup, l'état politique ſeroit indemniſé par le nombre même.

Oter le célibat des troupes.

Voyons les inconvéniens qui en réſulteroient pour l'état politique, de permettre au militaire de ſe marier

1. Le ſoin du ménage, ſeroit capable de détourner le ſoldat de quelques-uns de ſes devoirs.

2. L'embarras d'une femme, & des enfans, pourroit prendre trop ſur ſa profeſſion.

3. L'affection pour une famille pourroit, dans les combats, le décider pour la nature plus que pour l'honneur ; ce qui ſeroit capable de diminuer ſon courage & ſa bravoure, &c.

Mais toutes ces conſidérations doivent être les mêmes chez tous les ſouverains. Cependant, la plûpart de ceux qui, en Europe, ont les plus fortes raiſons pour adopter les maximes qui peu-

vent maintenir la milice dans le plus haut dégré de force qu'il ſoit poſſible, ont adopté le ſyſtême contraire.

Notre politique a beau vouloir calculer les avantages que nos généraux peuvent tirer dans une affaire, en commandant une troupe dégagée de tout ſoin domeſtique, & des ſoldats toujours d'autant plus prêts à courir à la mort, qu'aucun lien, pour m'exprimer ainſi, ne les attache à la vie ; il ſera toujours vrai de dire que cette ardeur, ce courage, cette force, ſera pour notre gouvernement politique un état de foibleſſe, parce qu'étant fondée ſur le célibat militaire, elle diminue continuellement notre population.

Le ſublime de l'adminiſtration n'eſt point de s'éloigner de certains inconvéniens, mais d'éviter les plus grands.

Si le préjugé là-deſſus n'étoit pas ſi fort enraciné, je dirois, qu'au lieu de défendre à nos ſoldats de ſe marier, on devroit au contraire leur donner les encouragemens ſuivans, pour les porter au

mariage. Par exemple.

1. Accorder une ration de plus à un ſoldat qui auroit femme.

2. En diſtribuer deux de plus à ceux qui auroient trois enfans.

Sans doute qu'il en réſulteroit d'abord une infinité d'inconvéniens ; mais la population, ici comme ailleurs, répareroit tout.

Cependant, quoiqu'on en diſe, cette méthode ne manqueroit pas d'avantages, du côté même du gouvernement politique & civil.

1. Nos ſoldats ſeroient fils de ſoldats.

2. Nos armées produiroient des armées.

3. Cette profeſſion paſſant alors de pere en fils, ſeroit une profeſſion de famille.

4. On la ſçauroit mieux, parce qu'on l'apprendroit d'abord en naiſſant.

5. Nos guerres ne formeroient point de vuide dans l'induſtrie générale, parce que nos ſoldats ſeroient toujours ſoldats, & nos ouvriers toujours ouvriers.

Syſtême politique de paix.

Si on peut démontrer que nos victoires elles-mêmes ſont la ſource de notre foibleſſe, parce qu'elles font plus de ravage à notre population que les défaites n'en cauſent à celle de nos ennemis, il eſt certain que la premiere maxime d'état, chez nous, doit être d'éviter la guerre, autant que l'ambition de nos voiſins peut nous le permettre.

Néceſſité de rappeller les Juifs en France, pour augmenter la population.

Enfin, il n'eſt pas bien aiſé de dire pourquoi notre gouvernement s'eſt fermé lui-même la porte à une branche de population à laquelle une infinité d'autres états de l'Europe l'ont ouverte.

Les raiſons qui firent qu'on chaſſa autrefois les Juifs de la France, n'exiſtent plus. L'état ſe conduit aujourd'hui par d'autres maximes. Ses reſſources d'induſtrie ſont plus conſidérables. Il a des moyens pour employer une infinité d'étrangers, qu'il n'avoit pas alors.

Les raiſons alléguées autrefois contre

les proteſtans, ne ſçauroient avoir lieu à l'égard des Juifs.

Cette ſecte, établie chez nous, ne ſçauroit donner du mouvement à l'ambition d'un parti. L'intrigue & la cabale lui ſont entiérement inconnues. Sa ſûreté le demande ainſi. Si les Juifs ceſſoient un moment d'être fideles, ils ſe perdroient pour toujours.

Errans, ſans chefs, ſans patrie, & par conſéquent, ſans moyens pour réſiſter à la plus petite puiſſance qui voudroit les détruire, la premiere maxime politique pour eux, eſt celle de n'en avoir aucune.

Bien différens de tous les autres peuples de la terre, leur ſûreté dépend du dégré de leur ſervitude.

Il ſe répandit un bruit en Europe, il y a vingt ans, que les Juifs s'intriguoient pour devenir ſouverains de l'iſle de corſe. Ce n'étoit guere connoître leur eſprit, que de leur donner ce projet.

La domination demande néceſſairement un ſyſtême de gouvernement po-

litique & civil, des loix, des tribunaux, l'art de la guerre, une milice, &c. Or, tout cela n'eſt point dans le génie de ce peuple, qui, abîmé aujourd'hui dans des détails de commerce, ne ſçauroit élever ſes regards au-deſſus de la marchandiſe.

La crainte d'ailleurs où la France pourroit être que les Juifs, par leur activité ne diminuaſſent celle des ſujets naturels, eſt mal fondée.

Il en eſt de l'induſtrie comme de l'eſprit, dont les productions peuvent s'étendre à l'infini. Plus on employe de bras dans un état, plus il ſe découvre de moyens d'en employer davantage.

Quand il n'y auroit que les beſoins d'un plus grand nombre d'hommes, cela ſeul ſuffiroit pour augmenter les anciennes branches de l'induſtrie; ce qui eſt la même que d'en former de nouvelles.

Si quelque Royaume a beſoin des Juifs dans le monde, c'eſt aſſurément la France. Comme elle a des intérêts plus

grands que toutes les autres puiſſances de l'Europe, elle eſt obligée de mettre en uſage de plus grands moyens pour les ſoutenir.

Or, en tems de guerre, notre commerce & nos finances ſont toujours dans un déſordre affreux, faute d'un fonds d'hommes ſuffiſant, qui remplace le vuide qu'elle cauſe dans toutes les claſſes relatives à l'induſtrie.

Nous ſommes ſurpris que l'Angleterre, la Hollande, & l'Allemagne ſupportent des guerres longues, ſans que leur commerce général en ſouffre preſque aucun échec ; tandis que le nôtre, à la troiſieme campagne, eſt toujours aux abois. La raiſon de cela eſt cependant bien ſimple ; c'eſt que les Juifs de ces états, pendant les guerres, en redoublant leur activité, ſuppléent aux bras des ſujets qu'elles leur enlevent ; & par-là, tiennent le commerce dans un certain équilibre ; au lieu que, faute de cette reſſource, le nôtre dépérit.

Mais la premiere cauſe de la protec-

tion que notre gouvernement devroit accorder aux Juifs, c'eſt leur grande population.

Il n'y a point de peuple ſur la terre qui multiplie plus qu'eux.

Cette grande propagation a des cauſes naturelles.

1. Il n'y a point de célibat chez les Juifs. Tous ſe marient.

2. Les enfans y ſortent plutôt d'une certaine tutelle que ceux des chrétiens; ce qui fait qu'en général ils ſe marient à meilleure heure.

3. Ils ne peuvent point faire des acquiſitions. Or, toutes les richeſſes ſe trouvant chez eux en argent, il faut qu'ils s'adonnent à l'induſtrie: & comme les progrès de celle-ci dépendent du plus grand nombre de bras, il eſt de l'intérêt des Juifs d'avoir beaucoup d'enfans.

Mais ce ne ſont pas là préciſément les ſeules cauſes de la grande population des Juifs Les véritables, ce ſont la modération de leurs déſirs, une certaine continence morale, & un éloignement na-

turel de la débauche. Il n'y a point d'hommes ſur la terre qui, avec tant de défauts, ayent ſi peu de vices.

Je ne veux pas dire par-là qu'il convient à tous les états d'employer, pour m'exprimer ainſi, ce remede de population ; je dirai même à ce ſujet, qu'il y a un défaut dans la politique de l'Europe ſur la protection accordée aux Juifs. On en trouve dans une infinité d'états, où ils ſont nuiſibles, & on n'en rencontre point dans ceux où ils pourroient être néceſſaires.

Ce ne ſont point les petits états pauvres à qui il convient d'avoir des Juifs.

Ces établiſſemens ne ſont utiles qu'à un gouvernement déja riche & opulent. Dans les premiers, ils détruiſent l'induſtrie ; au lieu que dans le ſecond, ils contribuent à l'augmenter.

Lorſque le Duc de Modene eſt preſſé d'argent, il envoit ſommer les Juifs de lui fournir une certaine ſomme, qui lui eſt toujours accordée ; preuve certaine, dit-on toujours dans cette cour, de l'u-

tilité d'avoir des Juifs. Mais, c'eſt une ſtupidité dans ce miniſtere de ne pas voir que cet argent eſt celui de l'état, dont l'induſtrie des Juifs a dépouillé les ſujets, qui, à cauſe de cela, ne peuvent plus le donner eux-mêmes.

La promptitude avec laquelle les Juifs payent ce qu'on leur demande, ainſi que la grandeur de la ſomme, indiquent un vice dans le gouvernement économique; car les Juifs ne donnent beaucoup au prince, qu'en retenant encore d'avantage pour eux; ainſi le payement de l'impôt même, eſt une preuve de la grandeur de celui que les Juifs mettent ſur le peuple.

Ce ſont les Juifs qui ont ruiné un petit état tout près de la France; état qui par ſa ſituation & par ſes richeſſes naturelles, devoit être un des plus puiſſans, & qui eſt cependant aujourd'hui un des plus pauvres de l'Europe.

Il eſt vrai qu'une infinité d'autres cauſes ont dû contribuer à ſa décadence, à laquelle le banniſſement des Juifs au-

Car, par où con
chez un peuple ſan
un état ſans citoy
ſorts du gouverne
ſont démontés, le
diaires ſubordonné
truits ; chez un pe
n'ont point de lie
place, qui n'a ni
de quoi s'habiller,
naiſſent juſques à ſon
un état qui ne conn
ce, qui touche touj
la diette, où les
auſſi corrompues qu
La vanité a détruit
germes de l'induſtri
qui tient tous les ho